

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT
CANTON DE
LODÈVE

**COMMUNE DE
LODÈVE**

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
5 AVRIL 2022**

numéro
CM PV_220405_02

L'an deux mille-vingt deux, le cinq avril,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt neuf mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

Présents :

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	28

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, David DRUART, Izia GOURMELON, Claude LAATEB, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ali BENAMEUR à Nathalie ROCOPLAN, Claude FERAL à Michel PANIS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Fadilha BENAMMAR KOLY à Gaëlle LEVEQUE, Thibault DETRY à David DRUART, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE à Magali STADLER.

Gaëlle LEVEQUE souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Gaëlle LEVEQUE désigne Izia GOURMELON comme secrétaire de séance et demande à l'assemblée de se prononcer.

VOTE À L'UNANIMITÉ

Gaëlle LÉVÈQUE soumet à l'assemblée l'ordre du jour.

VOTE À L'UNANIMITÉ

Informations sur les décisions du Maire prises par délégation depuis le dernier Conseil municipal :

MLDC_220318_028	Dépôt d'une demande de permis de construire pour la rénovation de l'ensemble Luteva Ramadier à Lodève
-----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

Informations sur les décisions prises en Conseil communautaire depuis la séance précédente du Conseil municipal

Conseil communautaire du 24 mars 2022

- CC_220324_01 Convention de partenariat pour le festival Remise à Neuf et attribution de subvention pour son édition 2022 à l'association Scène autres idées
- CC_220324_02 Modification de l'attribution de la subvention dans le cadre de la manifestation du Printemps des poètes 2022 au profit de La Casa des artistes
- CC_220324_03 Vente du lot n°7 du parc d'activités économiques Les Arques à la société civile immobilière de la Brèze
- CC_220324_04 Cession des parcelles issues de la division foncière de AK379, AK 386 et AK 394 dans le cadre des biens de retour de la zone d'activités commerciales entrée de ville de Lodève, à la Commune de Lodève
- CC_220324_05 Participation à l'appel d'offres concernant le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion de l'Hérault
- CC_220324_06 Convention constitutive du groupement d'intérêt public « Ma santé ma région »
- CC_220324_07 Motion sur la situation et l'avenir des urgences médicales à Lodève

Gaëlle LÉVÈQUE soumet à l'assemblée l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 15

<i>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.</i>

mars 2022.

VOTE : 22 POUR, 6 ABSTENTION, 0 CONTRE

ABSTENTION : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_1 : Attribution des subventions dans le cadre de l'opération Love Vélo

VU la délibération n°MLCM_200721_05 du Conseil municipal du 21 juillet 2020, relative à l'approbation du principe de mise en place du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique « Love Vélo »,

VU la délibération n°CM_220315_01 du Conseil municipal du 15 mars 2022, relative à l'attribution des subventions dans le cadre de l'opération Love Vélo,

Après étude des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la ville, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions dans le cadre de l'opération Love Vélo, selon la répartition présentée ci-dessous.

Où l'exposé de Nathalie SYZ et après en avoir délibéré, le :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les attributions des subventions dans le cadre de l'opération Love Vélo telles que présentée ci-dessous :

Prénom	NOM	Prime vélo	Prime matériel
Nathalie	BETOURNE FEVBRIER	100 euros	0 euro
Jean Louis	CONTE	100 euros	0 euro
Fabienne	DHERBECOURT	100 euros	0 euro
Sandrine	LOTITO	100 euros	0 euro
	TOTAL	400 euros	0 euros

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que cette dépense est inscrite sur le budget principal, chapitre 204, article 2042,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

VOTE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_2 : Attributions de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations

CONSIDÉRANT que chaque année, la Ville de Lodève soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

Après étude des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la ville, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles présentée ci-dessous.

Où l'exposé de Isabelle PEDROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE la répartition des attributions de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles aux associations telle que présentée ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTI ONS DE FONCTION NEMENT 1ère Vague	SUBVENTI ONS EXCEPTIO NNELLES 1ère Vague	OBJETS DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

THÈME ANCIENS COMBATTANTS	1 800,00	0,00	
ACPG	300,00	0,00	/
ARAC	300,00	0,00	/
SNEMN	200,00	0,00	/
SOCIÉTÉ MEMBRES LÉGIONS 'HONNEUR	200,00	0,00	/
SOUVENIR FRANCAIS	300,00	0,00	/
UNC	300,00	0,00	/
UNPRG	200,00	0,00	/
THÈME SOCIAL	5 650,00	450,00	
ACADEMIE DES HAUTS CANTONS	250,00	0,00	/
FRANCE ALZHEIMER	500,00	0,00	/
LES AMIS DES HÔPITAUX	600,00	0,00	/
OUSTALITE	500,00	250,00	Aides aux demandeurs d'asile
SHANTIDAS	800,00	200,00	Plate-forme locale de services solidaires
TI FILOU	3 000,00	0,00	/
THÈME CULTURE	20 400,00	13 600,00	
ASSOCIATION GÉNÉALOGIQUE LODEVOISE	500,00	0,00	/
CHANTONS ENSEMBLE	700,00	300,00	Organisation de concerts à Lodève
CIST	0,00	1 500,00	Festival d'Histoire
DES AMIS DES ORGUES	1 000,00	500,00	Organisation de concerts à Lodève
HORS DES MURS	300,00	0,00	/
HUMUS PAYS D'OC	0,00	3 300,00	Marché aux fleurs du 8 mai 2022
LULU LA CREA	300,00	0,00	/
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	7 500,00	2 500,00	Intensifier l'aide à la Parentalité
PHILATÉLIQUE LODEVOISE	400,00	0,00	/
POUR LA SAUVEGARDE ST FULCRAN	500,00	0,00	/
RADIO LODEVILLE	4 200,00	1 000,00	Informations associatives locales
RÉVEIL LODEVOIS	4 500,00	2 500,00	Manifestations pour les 110 ans de
SAINT VINCENT DE PAUL	0,00	1 000,00	Concert dans le cadre du printemps des poètes
SECOURS CATHOLIQUE	0,00	1 000,00	Accompagnement et aides aux familles
SON E RESSON OCCITAN	500,00	0,00	
THÈME AUTRES	1 300,00	1 000,00	
AAPPMA LA GAULOISE	0,00	1 000,00	Création d'une école de Pêche
CGT	300,00	0,00	/
TERRE CONTACT	1 000,00	0,00	/
THÈME SPORT	16 400,00	6 200,00	
AC SALAGOU	700,00	0,00	/

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

BOULE SAUVAGE	2 000,00	2 000,00	Challenge Départemental en Avril 2022
DIANE LODÈVOISE	700,00	0,00	/
ÉCOLE DE BUDO	700,00	200,00	Stage pour femmes victimes de violences
FER ROULANT	2 000,00	1 000,00	Organisation de concours à Lodève
LES PETITS CHASSEURS DU	700,00	0,00	/
PARCI PARLA	1 300,00	0,00	/
RANDO LUTEVA	300,00	0,00	/
RCO SALAGOU LARZAC	6 000,00	2 000,00	Stages de rugby à Lodève pendant les vacances
VÉLO CLUB LODEVOIS	2 000,00	1 000,00	Licences féminines gratuites
TOTAL 1ère vague 2022	45 550,00	21 250,00	

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 3 : PRÉCISE que cette dépense est inscrite sur le budget principal, chapitre 65, article 6574 pour les subventions de fonctionnement et chapitre 67, article 6748 pour les subventions exceptionnelles,

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

VOTE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_3 : Désignation des membres du Conseil d'administration du Collège Paul Dardé à Lodève

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33, « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »,

VU le Code de l'Éducation et notamment l'article L.421-2, « Les établissements publics locaux mentionnés à l'article L. 421-1 sont administrés par un conseil d'administration composé, selon l'importance de l'établissement, de vingt-quatre ou de trente membres. Celui-ci comprend :

1° Pour un tiers, des représentants des collectivités territoriales, des représentants de l'administration de l'établissement et une ou plusieurs personnalités qualifiées ; dans le cas où ces dernières représenteraient le monde économique, elles comprendraient, à parité, des représentants des organisations représentatives des salariés et des employeurs ;

2° Pour un tiers, des représentants élus du personnel de l'établissement ;

3° Pour un tiers, des représentants élus des parents d'élèves et élèves.

Les représentants des collectivités territoriales sont au nombre de trois ou de quatre selon que l'effectif du conseil d'administration est de vingt-quatre ou de trente membres. Ils comprennent un représentant de la collectivité de rattachement, le cas échéant, un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale et un ou plusieurs représentants de la commune siège de l'établissement. »,

VU la démission de LAUGIER Elisabeth de son poste de Conseillère municipale en date du 25 octobre 2021 et l'installation suite au poste vacant de POMARÈDE Edith en date du 12 décembre 2021,

Le Maire propose au Conseil municipal de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants de la commune siégeant au Conseil d'Administration du Collège Paul Dardé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Ouï l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : DÉSIGNE les membres du Conseil d'administration du Collège Paul Dardé à Lodève :

Titulaires : FERAL Claude, MARRES Gilles,

Suppléants : POMARÈDE Edith, ENNADIFI Fatiha

ARTICLE 2 : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

VOTE : 22 POUR, 6 ABSTENTION, 0 CONTRE

ABSTENTION : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_4 : Désignation du correspondant municipal de la sécurité routière

VU la démission de LAUGIER Elisabeth de son poste de Conseillère municipale en date du 25 octobre 2021 et l'installation suite au poste vacant de POMARÈDE Edith en date du 12 décembre 2021,

CONSIDÉRANT que l'État incite les collectivités territoriales à nommer un élu Correspondant sécurité routière dans chaque collectivité, ayant pour rôle :

- le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux,
- la veille à la diffusion des informations relatives à la Sécurité Routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité,

Le Maire propose au Conseil municipal de désigner dans le cadre d'une politique globale de sécurité et pour développer et accroître au plan local le dispositif axé sur la sécurité routière le correspondant municipal de la sécurité routière.

Ouï l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : DÉSIGNE le correspondant municipal de la sécurité routière : POMARÈDE Edith,

ARTICLE 2 : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

VOTE : 22 POUR, 6 ABSTENTION, 0 CONTRE

ABSTENTION : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre

Arrivée de Fadilha BENAMMAR KOLY

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_5 : Modification du règlement de la réserve communale de Lodève

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L724-1 à L724-14-3 et suivants du code de la sécurité intérieure,

VU la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, précisant que la sécurité civile est l'affaire de tous,

VU la délibération n°MLCM_190604_12 du Conseil municipal du 6 juin 2019 relative à la validation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

VU la délibération n°MLCM_190620_13 du Conseil municipal du 20 juin 2019 instaurant la mise en place de la réserve communale de sécurité civile et son règlement,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

CONSIDÉRANT que, pour aider l'autorité municipale à remplir ses missions, la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile offre la possibilité aux communes de créer une réserve communale de sécurité civile fondée sur les principes de bénévolat et placée sous l'autorité du maire,

CONSIDÉRANT la volonté de nombreux habitants de s'investir dans la gestion de la cité,

CONSIDÉRANT les besoins nouveaux en lien par exemple avec la crise sanitaire ou les appels aux dons en Ukraine,

Le Maire propose au Conseil municipal de modifier le règlement de la réserve communale de sécurité civile pour le simplifier et faciliter le recrutement de nouveaux membres.

Ouï l'exposé de Edith POMAREDE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : MODIFIE** le règlement de la réserve communale de sécurité civile, annexé à la présente délibération

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

> ANNEXE SUIVANTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

CONTRAT D'ENGAGEMENT DANS LA RESERVE CITOYENNE DE LA COMMUNE DE LODÈVE

NOM : **Emplacement photo**

Prénom :

Date de Naissance :

Statut : en activité /Etudiant(e)/retraité(e) :

Tél portable :

Tél fixe :

Courriel :

Adresse :.....
.....

Je sollicite mon engagement en tant que bénévole au sein de la réserve citoyenne de la commune de Lodève sous l'autorité d'un élu/référent municipal mandaté par le Maire.

Je reconnais avoir pris connaissance des missions de la réserve et accepter son règlement intérieur.

Je m'engage à respecter les principes et valeurs de la République et plus spécialement dans la fraternité et la solidarité.

La durée de cet engagement est fixée à un an. Il est renouvelable par tacite reconduction.
L'engagement peut être interrompu, soit par démission, soit par décision du maire suivant les modalités énoncées dans le règlement intérieur.

J'atteste sur l'honneur ne pas contrevenir aux dispositions du règlement, notamment à celles portant sur mes obligations.

Signature de l'intéressé.

La commune de Lodève accepte l'engagement de Mme/M.....

Au sein de la réserve communale citoyenne à compte du.....

Fait à Lodève en deux exemplaires

Le :.....

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



Règlement intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Civile de la Commune de LODEVE dite Réserve Citoyenne

Préambule :

En situation de crise ou d'événements majeurs et parallèlement aux opérations de secours menées par les services départementaux d'incendie et de secours et les forces de l'ordre, le maire doit assurer ses missions de sauvegarde, par la mise en œuvre du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Pour mener à bien ces missions de sauvegarde, la commune de Lodève s'est dotée de moyens humains et matériels, prêts à intervenir pour notamment, mettre à l'abri les personnes, protéger autant que possible les espaces publics et les bâtiments, accompagner les populations sinistrées vers un retour à la normale. Dans ces situations exceptionnelles, bon nombre de personnes se porte volontaire pour aider, mais la collectivité n'a pas toujours la capacité à organiser et encadrer ces bonnes volontés. C'est pourquoi elle souhaite ce doter d'un outil supplémentaire d'actions bénévoles structurées : il s'agit de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

La mise en place de la Réserve Citoyenne correspond aussi à la volonté de créer des Comités de quartiers et de rapprocher les citoyens de la vie municipale dans le cadre d'actions ou d'activités de solidarité sous statut de bénévoles.

Article 1 – Objet de la réserve

La réserve communale de sécurité civile de la commune de LODEVE, créée par délibération du conseil municipal du 19 juin 2019, a pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile.

A cet effet, elle a pour objet :

- de participer à la prévention des risques, au soutien et à l'assistance de la population, à l'appui logistique et au rétablissement des activités à l'issue de la crise,
 - de contribuer également à l'information et à la préparation de la population face aux risques encourus par la commune, en vue de promouvoir la culture locale et citoyenne sur les risques majeurs.
- De mobiliser des acteurs bénévoles sur des actions ponctuelles et durables dans une multitude de domaines tels que la solidarité, la culture, l'insertion, le sport...

Article 2 – Gestion de la réserve

La réserve est placée sous l'autorité du maire de la commune de LODEVE.

Elle est mise en œuvre par décision du maire en période de crise, ou en son absence, par l'élu/référent qui le remplace. Si ils sont absents tous les deux, la réserve est mise en œuvre par un adjoint dans l'ordre du tableau.

Article 3 – Missions spécifiques de la réserve

Conformément à la délibération susvisée, la réserve communale de sécurité civile est chargée d'apporter son concours au maire conformément aux dispositions de l'article 1^{er}.

Les missions spécifiques seront adaptées selon les événements.

La commune pourra mettre en place différentes cellules au sein de la réserve, et chaque bénévole sera affecté à une cellule selon ses compétences.

Les missions peuvent être variées :

- aider à la diffusion d'informations auprès des personnes vulnérables,
- accompagner des victimes à un point de rassemblement,
- gérer l'accueil des victimes à un point de rassemblement,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

- soutenir moralement les victimes,
 - aider à la distribution d'eau potable et de repas,
 - aider au nettoyage des voiries ou bâtiments publics,
 - aider à l'installation d'un centre d'hébergement,
 - ravitailler les pompiers ou les centres d'hébergement,
 - aider à la circulation des secours et à la sécurisation des voiries,
 - la distribution des documents d'informations de la commune,
- De manière générale, renforcer en cas de besoin les services municipaux.*

Article 4 : Engagement des réservistes

Article 4.1 : Conditions et modalités d'intégration de la réserve

La réserve est composée, sur la base du volontariat et du bénévolat, des personnes majeures ayant les capacités et les compétences correspondant aux missions qui leur sont dévolues en son sein ou des mineurs ayant l'autorisation de leurs parents.

Le maire est seul juge du type de missions confiées au candidat lors de son engagement.

Pour cela, il pourra s'appuyer sur les compétences propres à l'association CROIX ROUGE FRANCAISE, en matière de formation et évaluation des volontaires.

L'engagement à servir dans la réserve est souscrit pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Cet engagement donne lieu à un contrat écrit conclu entre l'autorité de gestion et le réserviste. Le contrat d'engagement ne constitue ni un contrat de travail ni un contrat d'engagement de type militaire.

Article 4.2 : Interruption de l'engagement

Le contrat d'engagement pourra être interrompu à tout moment :

- soit par démission du bénévole par courrier,
- par décision motivée du Maire notifiée au bénévole par des moyens qu'il juge adaptés.

Le bénévole ayant quitté la réserve, pour quelque motif que ce soit, remet à son référent les matériels et/ou équipements de dotation qui lui auraient été remis au titre de ses missions.

Article 5 – Droits et obligations des réservistes

Les membres bénéficient du statut « collaborateur occasionnel du service public ». Ils sont tenus à ce titre de conserver une attitude compatible avec ce statut. Le réserviste s'engage à signer la Charte de la laïcité.

Article 5.1 : Formation

La réserve peut organiser des formations auxquelles les bénévoles peuvent participer.

Article 5.2 : Identification des réservistes

Les bénévoles peuvent être dotés d'un signe distinctif (brassards, chasubles). Le port de cet attribut qui leur sera remis peut-être rendu obligatoire pendant la durée des missions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Article 5.3 – Coordonnées

Les bénévoles acceptent que leurs coordonnées personnelles soient intégrées dans l'annuaire opérationnel de crise du plan communal de sauvegarde et exploitées à cette seule fin conformément aux prescriptions et recommandations de la commission nationale informatique et liberté.

Article 6 : Indemnisation des réservistes

La participation aux activités sera régie par le principe du bénévolat.

Article 7– Réparation des dommages

La commune souscrit une assurance couvrant les dommages subis par les réservistes, dans le cadre de leurs missions. Les Membres bénéficient du statut de collaborateur occasionnel du service public et sont à ce titre couverts par la police d'assurance de la commune pour tous dommages ou préjudice corporels et matériels, subis à l'occasion des missions effectuées dans le cadre de la réserve. Ils peuvent utiliser leur véhicule et être couvert par la collectivité sur la base d'un ordre de mission.

Article 8 : Règlement juridictionnel des litiges

La juridiction administrative est compétente dans le règlement des litiges entre la collectivité et le réserviste dans ses missions de collaborateur occasionnel du service public.

Article 9 – Entrée en vigueur, modification

Le présent règlement, annexé à l'arrêté municipal emportant son approbation, entrera en vigueur dès sa réception en préfecture au titre du contrôle de légalité. Des modifications pourront être décidées par la collectivité et adoptées selon les mêmes formes et procédures, et devront être portées à l'issue à la connaissance des réservistes.

Gaëlle LEVEQUE
Maire de LODÈVE

VOTE : 22 POUR, 6 ABSTENTION, 0 CONTRE

ABSTENTION : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_6 : Exonération accordée sur les redevances forfaitaires pour provision sur charge de l'eau et l'assainissement pour les forains participant à la fête Saint-Fulcran du 21 au 29 mai 2022 dans le cadre de l'occupation du domaine public

VU la décision du Maire n°MLDC_211223_135 du 23 décembre 2021, relative à la fixation des redevances du domaine public pour l'année 2022, précisant à l'article 1, alinéa Fête foraine, manèges et métiers forains, les redevances pour provision sur charge de l'eau et l'assainissement :

Fête foraine, manèges et métiers forains

Provision sur charge – Eau et assainissement
Manège de cent mètres carré (m²) et plus
Manège de onze m² à quatre vingt dix neuf m²
Manège d'un à dix mètres linéaires
Métier avec chargement du public et cabine

Autre métier et cabine
Petit métier mobile (barbe à papa, coup de poing...)
confiserie

61.50 euros	forfait	
43.10 euros	forfait	
3.10 euros	par ml	
2,90 euros	de 0 à 100 m ²	
1.75 euros	de 101 à 300 m ²	
2,90 euros	par mètre linéaire	
12.60 euros	par jour	
3.70 euros	par m ²	

CONSIDÉRANT l'organisation de la fête foraine Saint Fulcran du 21 mai au 29 mai 2022 à Lodève, par les services de la Ville de Lodève,

CONSIDÉRANT la forte augmentation des prix des carburants suite à la crise géopolitique actuelle,

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'exonération des redevances forfaitaires pour provision sur charge de l'eau et l'assainissement pour les forains participant à la fête Saint-Fulcran du 21 au 29 mai 2022 dans le cadre de l'occupation du domaine public.

Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'exonération des redevances forfaitaires pour provision sur charge de l'eau et l'assainissement pour les forains participant à la fête Saint-Fulcran du 21 au 29 mai 2022 dans le cadre de l'occupation du domaine public,

- **ARTICLE 2 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

VOTE : 22 POUR, 0 ABSTENTION, 6 CONTRE

CONTRE : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_7 : Acquisition des parcelles issues de la division foncière de AK379, AK 386 et AK 394 dans le cadre des biens de retour de la zone d'activités commerciales entrée de ville de Lodève de la Communauté de communes Lodévois et Larzac

VU la délibération en date du 6 mai 2002, par laquelle la Communauté des communes du Lodévois a adopté la convention publique d'aménagement confiant à la Société d'Équipement de Béziers et son Littoral (SEBLI), la réalisation des études, des acquisitions foncières, puis, après obtention des autorisations administratives nécessaires, la réalisation de l'opération « Zone d'Activités Commerciales (ZAC) entrée de ville » sise sur la commune de Lodève,

VU la délibération n°CC_20140924_002 du Conseil communautaire du 24 septembre 2014, relative à l'approbation de l'avenant n°6 à la convention publique d'aménagement actant l'achèvement de la mission de l'aménageur au 30 septembre 2014,

VU la délibération n°CC_20140924_003 du Conseil communautaire du 24 septembre 2014, relative à l'approbation de l'acquisition à la SEBLI des parcelles AK377-379-386-388-394-397-399 d'une superficie totale de 26.541m² pour un montant d'un euro (1€),

VU la délibération n°CC_180606_05 du Conseil communautaire du 6 juin 2018, relative à l'approbation de l'acquisition à VIATERRA (anciennement SEBLI) de la parcelle AK 37 d'une superficie de 240 m² pour un montant d'un euro (1€),

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

VU la délibération n°CC_210708_30 du Conseil communautaire du 8 juillet 2021, relative à l'approbation de l'acquisition à VIATERRA des parcelles AI 384 d'une contenance de 2550 m², AI 385 d'une contenance de 320 m², et AI 1034 d'une contenance de 55 m², pour un montant d'un euro (1€),

VU la délibération n°CC_220324_04 du Conseil communautaire du 24 mars 2022, relative à la cession des parcelles issues de la division foncière de AK379, AK 386 et AK 394 dans le cadre des biens de retour de la zone d'activités commerciales entrée de ville de Lodève, à la commune de Lodève,

CONSIDÉRANT que les parcelles précédemment citées ont été rétrocédées, conformément aux articles 15.1 et 15.2 de la convention publique d'aménagement sus-visée qui prévoient que les ouvrages qui ne sont pas destinés à être cédés aux utilisateurs, et notamment les voiries, espaces libres et réseaux, constituent des biens de retour qui appartiennent à la collectivité cocontractante au fur et à mesure de leur réalisation : toutefois l'aménageur a obligation de présenter à la signature de la collectivité publique cocontractante un acte soumis à publicité foncière constatant le transfert de propriété du terrain d'assiette des voies, espaces plantés ou non plantés, réseaux divers et autres équipements,

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement et d'équipements de la ZAC entrée de Ville de Lodève sont désormais achevés,

CONSIDÉRANT que ces équipements, concernant notamment des voiries, des espaces verts ou des réseaux, constituent des biens de retour appartenant aux collectivités compétentes et leur reviennent de plein droit dès leur mise en service, leur ouverture au public ou leur mise en exploitation,

CONSIDÉRANT le projet de création d'entreprise en vue de développer une guinguette proposant des animations et des événementiels sur les berges de la Lergue au niveau de l'entrée de ville sud, sur une partie du terrain à compter de mai 2022 avant le transfert définitif des parcelles,

Afin de régulariser la propriété des biens de retour de la ZAC entrée de ville, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'acquisition à la Communauté de communes Lodévois et Larzac, des parcelles listées ci-dessous, pour un montant d'un euro (1€) symbolique, sachant que la Communauté de communes Lodévois et Larzac autorise la Ville de Lodève à réaliser, avant le transfert définitif des parcelles et à sa charge, les travaux nécessaires à l'implantation de ces activités en terme d'eau potable, d'assainissement et d'électricité.

Oùï l'exposé de Gaëlle LÉVÈQUE et après en avoir délibéré, le :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE**, afin de régulariser la propriété des biens de retour de la ZAC entrée de ville, l'acquisition en propriété de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, des parcelles issues de la division foncière de AK379, AK386 et AK394, les références cadastrales étant en cours d'enregistrement et dont les surfaces sont listées ci-dessous, conformément au plan de division annexé à la présente délibération, pour un montant d'un euro (1€) symbolique :

- partie A issue de la division de AK 394, d'une surface de neuf mille trois cent quatre vingt sept mètres carré (9 387 m²),
- partie B issue de la division de AK 394, d'une surface de trois mille deux cent quatre vingt quatre mètres carré (3 284 m²),
- partie C issue de la division de AK 394, d'une surface de trois cent dix neuf mètres carré (319 m²),
- partie D issue de la division de AK 394, d'une surface de quinze mètres carré (15 m²),
- partie E issue de la division de AK 394, d'une surface de six cent quarante et un mètres carré (641 m²),
- partie F issue de la division de AK 394, d'une surface cinq cent cinq mètres carré (505 m²),
- partie I issue de la division de AK 386, d'une surface de quarante neuf mètres carré (49 m²),
- partie J issue de la division de AK 386, d'une surface de six cent quarante sept mètres carré (647 m²),
- partie L issue de la division de AK 379 , d'une surface de cent vingt huit mètres carré (128 m²),

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que ce transfert sera effectif par délibérations concordantes du Conseil communautaire et du Conseil municipal de Lodève,

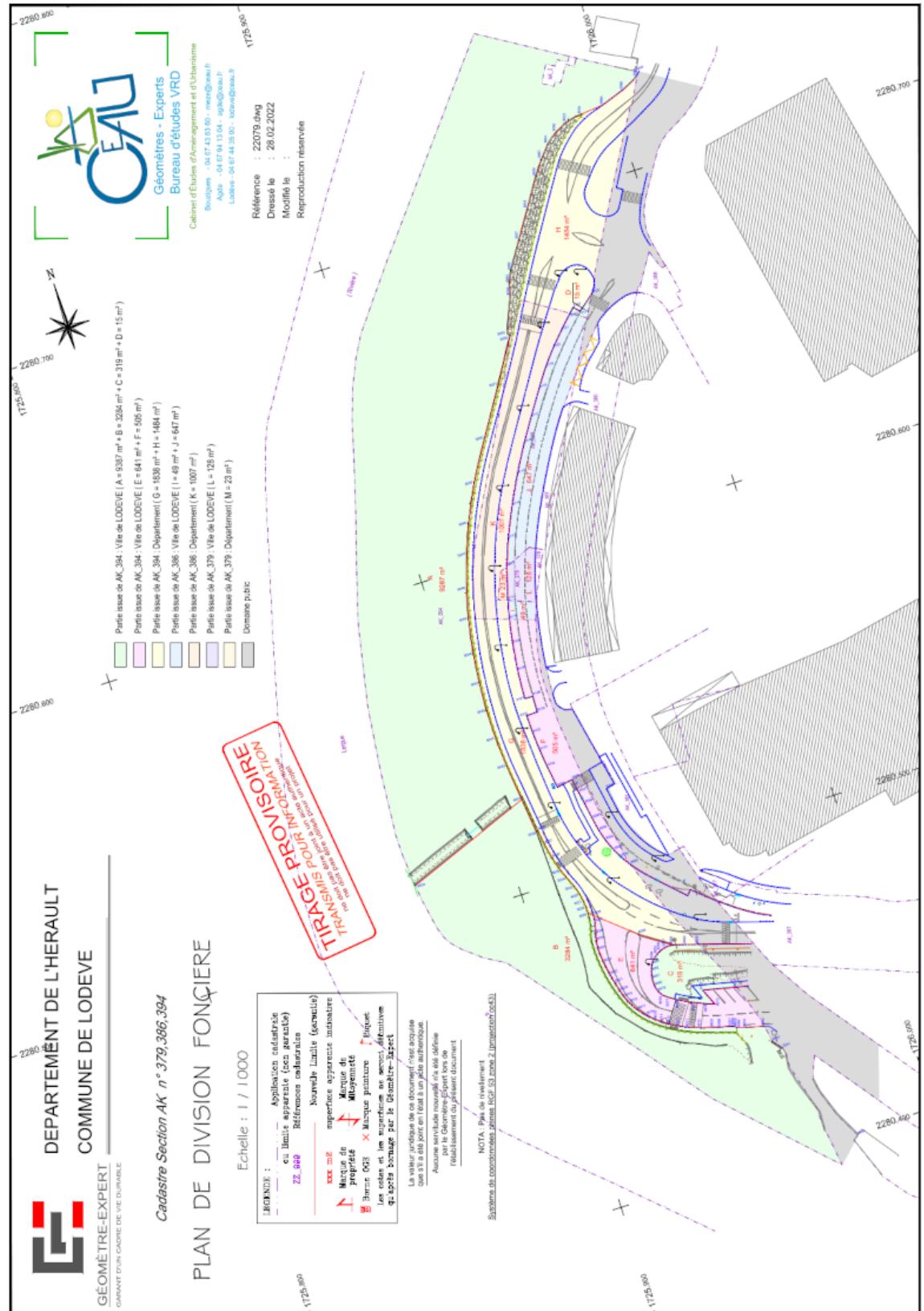
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que la Communauté de communes Lodévois et Larzac autorise la Ville de Lodève à réaliser, avant le transfert définitif des parcelles et à sa charge, les travaux nécessaires à l'implantation de ces activités en terme d'eau potable, d'assainissement et d'électricité,

- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 5 : PRÉCISE** que cette dépense sera imputée sur le budget principal, chapitre 21, article 2115,

- **ARTICLE 6 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



VOTE À L'UNANIMITÉ

Arrivée d'Ali BANMEUR

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_8 : Réitération de garantie de prêt pour le financement de l'extension des établissements de Campestre

VU les articles L 4253-1 et L 4253-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 443-7 alinéa 3 et L 443-13 alinéa 3 du Code de la construction et de l'habitation,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU la délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2004 accordant la garantie de la Ville de Lodève à l'Association Lodévoise d'Aide aux Personnes en Difficulté (ALAPED) pour le remboursement de l'emprunt destiné au financement de la construction de l'extension de l'Institut Médico-Éducatif (IME) de Campestre, route de Bédarieux, à Lodève,

VU le prêt n°1043179 d'un montant initial d'un million quatre cent soixante dix sept mille sept cent quatre vingt dix huit euros (1 477 798 €) consenti par la Caisse des dépôts et consignations le 7 mars 2005 à l'ALAPED en vue de financer la construction de l'extension de l'IME de Campestre,

VU les délibérations n°CM_180410_14 du Conseil municipal du 10 avril 2018 et n°CM_190423_30 du Conseil municipal du 23 avril 2019, relatives à la constitution de provision pour la mise en jeu de la garantie d'emprunt de l'ALAPED,

VU le protocole d'accord transactionnel autorisé par l'ordonnance du 13 novembre 2019 du Tribunal de grande instance de Montpellier, signé entre l'APSH 34 et le mandataire judiciaire liquidateur de l'ALAPED désigné par le jugement du 6 février 2014 du Tribunal de grande instance de Montpellier prononçant la mise en liquidation judiciaire de l'ALAPED,

VU l'acte notarié du 13 octobre 2020 de dévolution des actifs fonciers et immobiliers de l'ALAPED, représentée par son liquidateur, au profit de l'APSH 34, sous condition de remboursement par l'APSH 34 du prêt n°10433179 accordé le 7 mars 2005 tel que sus-visé,

VU le jugement du 3 décembre 2020 du Tribunal judiciaire de Montpellier, homologuant le protocole d'accord transactionnel du 13 novembre 2019 et tendant à transférer le prêt à l'Association pour Personnes en Situation de Handicap de l'Hérault (APSH 34),

CONSIDÉRANT que l'APSH 34 a sollicité la Caisse des dépôts et consignations pour le transfert du prêt n°10433179 accordé le 7 mars 2005 tel que sus-visé,

CONSIDÉRANT l'accord de la Caisse des dépôts et consignations pour le transfert du prêt n°10433179,

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien de la garantie relative au prêt accordé à l'ALAPED le 7 mars 2005 par la Caisse des dépôts et consignations et transféré au profit de l'APSH 34, en vue de financer la construction de l'extension de l'IME de Campestre.

Oui l'exposé de Claude FERAL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : RÉITÈRE la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant initial d'un million quatre cent soixante dix sept mille sept cent quatre vingt dix huit euros (1 477 798 €) consenti par la Caisse des dépôts et consignations à l'ALAPED et transféré à l'APSH 34, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation,

ARTICLE 2 : PRÉCISE que les caractéristiques financières du prêt transféré sont les suivantes :

- type de prêt : PEX PHARE,
- n° du contrat initial : 1043179,
- montant initial du prêt en euros : un million quatre cent soixante dix sept mille sept cent quatre vingt dix huit euros (1 477 798 €),
- capital restant dû à la date d'ouverture du dossier de transfert des prêts : sept cent vingt mille deux cent soixante seize euros et soixante et onze centimes (720 276,71 €), intérêts capitalisés compris,
- quotité garantie (en %) : 50% , soit trois cent soixante mille cent trente huit euros et trente cinq centimes (360 138,35 €),
- durée résiduelle du prêt : dix ans calculée du 13 octobre 2020, date de signature de l'acte notarié, à la dernière date d'échéance du contrat initial,
- périodicité des échéances : une échéance annuelle,
- index : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%,

- taux d'intérêt actuariel annuel à la date d'ouverture du dossier de transfert des prêts : taux du livret A + marge de 1,15%,
- modalité de révision : double révisabilité limitée (DL),
- taux annuel de progressivité des échéances à la date d'ouverture du dossier de transfert des prêts : 0%,
- les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'index en vigueur à la date de la dernière mise en recouvrement précédant la date d'ouverture du dossier de transfert des prêts,

ARTICLE 3 : PRÉCISE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'APSH 34 dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité : sur notification par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'APSH 34 pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

ARTICLE 4 : S'ENGAGE pendant toute la durée résiduelle du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt,

ARTICLE 5 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et en particulier à intervenir à la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et l'APSH 34 ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération,

ARTICLE 6 : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

VOTE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_9 : Vote des taux de fiscalité directe locale 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°CM_210413_03 du Conseil Municipal du 13 avril 2021 relative au vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2021,

CONSIDÉRANT la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit dès 2022, que les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties,

CONSIDÉRANT que les taux appliqués en 2021 étaient les suivants :

- taxe sur les propriétés bâties : 54,12 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 129,00%.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de ne pas modifier les taux communaux pour l'année 2022 et de fixer les taux suivants :

- taxe sur les propriétés bâties : 54,12 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 129,00%.

Oui l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : VOTE les taux de la fiscalité directe locale 2022 comme suit :

- taxe sur les propriétés bâties : 54,12 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 129,00%.

- ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : PRÉCISE que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 73, article 73111,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

VOTE : 22 POUR, 0 ABSTENTION, 6 CONTRE

CONTRE : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_10 : Adoption du compte de gestion 2021 du budget principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31,

VU la commission finances du 31 mars 2022,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion 2021 du budget principal établi par le Trésorier du service de gestion comptable Cœur d'Hérault est conforme au compte administratif 2021 de la commune,

CONSIDÉRANT qu'après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que Monsieur le Trésorier a bien repris, dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présente donc des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur,

CONSIDÉRANT qu'il est précisé que le Trésorier a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif,

Le Maire propose au Conseil municipal d'entendre, de débattre et d'arrêter le compte de gestion 2021 du budget principal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Oui l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : ENTEND, DÉBAT et ARRÊTE** le compte de gestion 2021 du budget principal de Lodève dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

VOTE : 22 POUR, 0 ABSTENTION, 6 CONTRE

CONTRE : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_11 : Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe Les Gardies

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31,

VU la commission finances du 31 mars 2022,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion 2020 du budget annexe Les Gardies établi par le Trésorier du SGC Cœur d'Hérault est conforme au compte administratif 2021 de la commune,

CONSIDÉRANT qu'après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que Monsieur le Trésorier a bien repris, dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présente donc des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur,

CONSIDÉRANT qu'il est précisé que le Trésorier a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

CONSIDÉRANT que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'entendre, de débattre et d'arrêter le compte de gestion 2021 du budget annexe Les Gardies dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir débattu et délibéré, le :

- **ARTICLE 1 : ENTEND, DÉBAT et ARRÊTE** le compte de gestion 2021 du budget annexe Les Gardies de Lodève dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

VOTE : 22 POUR, 0 ABSTENTION, 6 CONTRE

CONTRE : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre

Arrivée de Joana SINEGRE

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_12 : Adoption du compte administratif 2021 du budget principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier :

- les dispositions de l'article L.1612.12 qui précise que l'arrêt des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le Compte Administratif (CA) du Maire, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivante, du Compte de Gestion (CG) établi par le comptable de la collectivité : ces documents doivent être concordants,

- l'article L.2121-14 du CGCT : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »,

VU la commission finances du 31 mars 2022,

CONSIDÉRANT que la séparation de l'ordonnateur et du comptable induit la coexistence d'une double comptabilité, celle du Maire et celle du comptable public,

CONSIDÉRANT que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la ville peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES 2020		716 666,88	2 303 082,57		2 303 082,57	716 666,88
OPERATIONS DE L'EXERCICE	8 798 553,73	9 386 012,11	8 831 891,91	8 526 700,74	17 630 445,64	17 912 712,85
TOTAUX	8 798 553,73	10 102 678,99	11 134 974,48	8 526 700,74	19 933 528,21	18 629 379,73
RESULTATS DEFINITIFS		1 304 125,26	2 608 273,74		1 304 148,48	

CONSIDÉRANT que les restes à réaliser 2020 sont les suivants :

- dépenses : 353 304,61 euros,
- recettes : 2 184 231,75 euros,
- soit un excédent de restes à réaliser de : 1 830 927,14 euros,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition au préalable de la séance, de la Mairie de Lodève ainsi que sur le lien du drive suivant :

https://lodevoisetlarzac-my.sharepoint.com/:f/g/personal/sjoulkva_lodevoisetlarzac_fr/EkILyT7u_1hPmLoAO-w3xvIBk6S5B0H99rlKyTB71zlW_Q?e=nrZerb

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Ludovic CROS, Premier Adjoint, propose au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal de la ville, hors la vue du Maire, en :

- approuvant le compte administratif 2021 du budget principal de la ville,
- reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,
- arrêtant les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal de la Ville, tel que présenté dans la maquette et la note synthétique annexées à la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARTICLE 3 : ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

> ANNEXE SUIVANTE : Note synthétique des comptes administratifs 2021



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Note synthétique

Conseil Municipal du 05 avril 2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DE LODEVE

Table des matières

Préambule.....	2
1. Les résultats du compte administratif 2021 – budget principal.....	3
2.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011).....	5
2.1.2 Les dépenses de personnel (chapitre 012)	6
2.1.3 Les atténuations de produits (chapitre 014).....	7
2.1.4 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)	7
2.1.5 Les frais financiers (chapitre 66).....	8
2.1.6 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)	8
3 Les recettes réelles de fonctionnement	9
3.1.1 Les atténuations de charges (chapitre 013).....	9
3.1.2 Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	9
3.1.3 La fiscalité (chapitre 73)	10
3.1.4 Dotations et participations (chapitre 74)	11
3.1.5 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)	12
3.1.6 Les produits exceptionnels (chapitre 77)	12
4 L'évolution des épargnes	13
5 LA DETTE.....	15
5.1.1 Synthèse de la dette au 31/12/2021	15
5.1.2 Evolution de l'encours de dette.....	15
5.1.3 Dette par risque	16
5.1.4 Dette par prêteur.....	17
5.1.5 Evolution du capital restant dû	17
6 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18
6.1.1 Les dépenses d'investissement	18
6.1.2 Les recettes d'investissement	21
7 Les résultats du budget annexe Les Gardies.....	25

Préambule

Le compte administratif 2021 retrace l'exécution du budget de l'exercice 2021 au regard des orientations fixées par le conseil municipal et présente la situation financière de la Ville au 31 décembre 2021.

L'exercice 2021 se distingue par 4 éléments principaux :

- 1/ Des dépenses de fonctionnement maîtrisées par rapport aux années pré-covid**
- 2/ Une augmentation des épargnes brutes et nettes de la collectivité, signe d'une bonne santé financière ;**
- 3/ Un niveau d'endettement élevé mais conforme aux capacités de la collectivité**
- 4/ La réalisation d'un programme d'investissements à hauteur de 3 264 000€**

COMMUNE DE LODEVÉ

1. Les résultats du compte administratif 2021 – budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF	CA 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 739 664	1 567 555,73
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 875 830	4 765 576,12
014	ATTENUATION DE PRODUITS	610 275	585 274,54
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	687 067	676 729,60
66	CHARGES FINANCIERES	245 000	231 696,20
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	382 234,71	101 885,54
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	27 000	340 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	30 000	0,00
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	506 836	529 836,00
023	VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	839 414,17	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 943 320,88	8 798 553,73

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF	CA 2021
013	ATTENUATION DE CHARGES	145 300	166 007,86
70	PRODUITS DES SERVICES	431 900	470 335,46
73	IMPOTS ET TAXES	5 229 000	5 182 002,18
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 100 900	3 190 907,48
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	137 000	161 659,56
76	PRODUITS FINANCIERS		97,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000	11 962,60
042	TRAVAUX EN RÉGIE VOIRIE et AUTRES	180 554	203 039,97
002	RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	716 666,88	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 943 320,88	9 386 012,11

RESULTATS DE CLOTURE SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES DE L'EXERCICE 2021	9 386 012,11
DEPENSES DE L'EXERCICE 2021	8 798 553,73
RESULTAT DE L'EXERCICE	587 458,38
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ	716 666,88
RESULTAT DE CLOTURE 2021	1 304 125,26

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DE LODÈVE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF+RAR	CA 2021	Reste à réaliser
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	654 125,70	602 756,57	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	1 320 000,00	1 316 000,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	164 352,54	58 308,16	44 492,88
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	17 820,00	25584,73	1 320,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 339 752,13	1 777 164,31	334 702,21
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 315 700,00	1 057 805,16	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS	596 100,00	346 085,54	0,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	227 993,31	20 402,59	18 602,40
040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	180 554,00	203 039,97	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 620 000,00	3 424 744,88	
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTÉ	2 954 451,70		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 390 849,38	8 831 891,91	353 304,61

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF+RAR	CA2021	Reste à réaliser
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 717 536,08	1 735 487,53	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 137 521,69	1 256 046,79	1 746 659,44
16	EMPRUNTS ET DETTES	2 637 500,00	1 537 500,00	400 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 793,00	-	2 793,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS	43 100,00	43 085,54	
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	234 779,31	-	34 779,31
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	839 414,17	-	
040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	506 836,00	529 836,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 620 000,00	3 424 744,88	
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTÉ	651 369,13	-	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 390 849,38	8 526 700,74	2 184 231,75

RESULTATS DE CLOTURE SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
RECETTES DE L'EXERCICE 2021	8 526 700,74
DEPENSES DE L'EXERCICE 2021	8 831 891,91
RESULTAT DE L'EXERCICE	-305 191,17
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT RE	-2 303 082,57
RESULTAT DE CLOTURE 2021 -	-2 608 273,74
RESTES A REALISER RECETTES	2 184 231,75
RESTES A REALISER DEPENSES	353 304,61
SOLDE D'EXECUTION DES RAR	1 830 927,14
BESOIN DE FINANCEMENT 2021	-777 346,60
Excédent de fonctionnement 2021	1 304 125,26
RESULTAT DE CLOTURE	526 778,66

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DE LODEVE

2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	Variation CA 2020/CA 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 436 034,04	1 567 555,73	9,16%
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 663 884,59	4 765 576,12	2,18%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	585 274,54	585 274,54	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	689 529,86	676 729,60	-1,86%
66	CHARGES FINANCIERES	248 934,79	231 696,20	-6,92%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 328,00	101 885,54	427,14%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		7 642 985,82	7 928 717,73	3,74%

Hors provisions pour risque

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées pour un montant de 7 928 717 € en 2021 soit une augmentation de 3,74% par rapport au compte administratif 2020.

Cette augmentation doit cependant être relativisée au regard de l'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2020.

2.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

DETAILS	CA 2020	CA 2021
GESTION BATIMENTS COMMUNAUX (fluides, maintenance, ,,,)	554 860,59	565 094,43
FOURNITURES ET PRESTATIONS POUR L'ACTIVITE DES SERVICES	832 637,11	958 943,00
SERVICES GENERAUX	192 234,42	213 473,10
AFFAIRES GENERALES (état civil, élections)	5 499,62	8 583,31
VIE ASSOCIATIVE/LUTEVA	18 223,00	45 776,14
POLICE MUNICIPALE	37 861,06	41 153,95
AFFAIRES SCOLAIRES	65 567,17	72 741,67
ECOLE DE MUSIQUE	2 591,55	3 625,20
CINEMA	60 994,14	53 027,83
MEDIATHEQUE	50 483,95	59 482,15
ACTION CULTURELLE	2 750,00	3 985,00
SERVICE DES SPORTS	20 297,79	24 556,89
CENTRE SOCIAL	11 763,61	18 404,86
SERVICES TECHNIQUES	364 370,80	414 132,90
IMPOTS ET TAXES	48 536,34	43 518,30
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 436 034,04	1 567 555,73

Les dépenses à caractère général ont évolué de 9,16% en 2021 par rapport à l'exercice antérieur.

Cette augmentation doit cependant être relativisée au regard de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'exécution budgétaire 2020. L'activité des services municipaux avait été fortement ralenti en 2020 pendant le confinement et la quasi-totalité des manifestations avait été annulée.

COMMUNE DE LODÈVE

En 2021, les services ont retrouvé un niveau d'activité de service public plus « normal » et plus conforme au niveau des années antérieures (1 583 010 € en 2019).

La comparaison de l'évolution des dépenses à caractère général avec l'année 2020 n'est donc pas réellement pertinente et ne traduit en aucun cas une absence de maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

L'évolution comparée des dépenses à caractère général entre 2019 et 2021 est de -1.2%, ce qui traduit bien les efforts de la collectivité pour contenir l'évolution de ses charges courantes.

2.1.2 Les dépenses de personnel (chapitre 012)

	CA 2020	CA 2021	Variation CA 2020/CA 2021
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 663 884,59	4 765 576,12	2,18 %
Salaires bruts chargés	4 337 011,70	4 246 414,17	-2,09 %
Remboursement personnel mise à disposition GEEP	75 583,08	124 454,57	64,66 %
Remboursement personnel mis à disposition CCLL	143 711,21	292 936,14	103,84 %
Cotisations COS	31 452,53	30 063,19	-4,42 %
Médecine du travail / expertises médicales	15 408,44	16 346,41	6,09 %
Cotisations pour assurance du personnel	60 717,63	55 361,64	-8,82 %

Les charges de personnel ont évolué de 2.18% en 2021 par rapport à 2020.

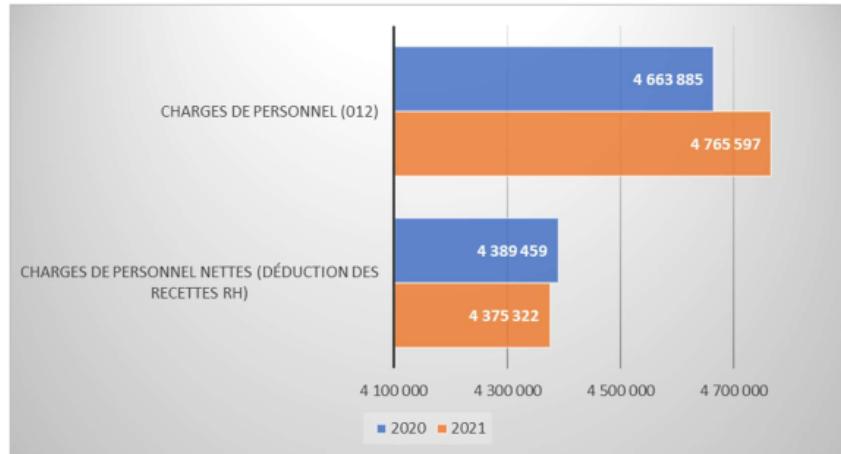
Les principaux facteurs ayant impacté l'évolution de la masse salariale sont les suivants :

- La poursuite de la revalorisation des carrières avec le protocole sur les parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) pour la quatrième et dernière année d'une vaste réforme statutaire
- La mise en œuvre du nouveau dispositif de prime de précarité (équivalente à 10% du salaire brut) :
- Les évolutions de carrière, communément appelé GVT (glissement vieillesse technicité) ainsi que l'évolution de certaines constantes comme la valeur du SMIC
- Les mutualisations de services et d'agents décidées en fin d'année 2020 et dont le coût financier a été supporté en 2021 (administration générale et pôle ressources)
- Les recrutements réalisés en 2021 : responsable du centre social, un agent administratif pour le secrétariat général

Le recours au GEEP a été poursuivi et renforcé en 2021 pour les services scolaires, entretien et des remplacements ponctuels au sein des services techniques

COMMUNE DE LODEVÉ

Evolution des charges de personnel



Les recettes RH comprennent les remboursements sur rémunération de personnel (assurances, indemnité journalières, décharges syndicales, contrats aidés) ainsi que les refacturations du personnel ville mis à disposition de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac.

Alors que l'évolution des dépenses de personnel (chapitre 012) est de 2.18% entre 2021 et 2020 ; cette évolution est de -0.32% entre 2021 et 2020 si l'on déduit les recettes RH.

Ces données confirment que la ville s'astreint à une gestion maîtrisée de la masse salariale.

2.1.3 Les atténuations de produits (chapitre 014)

Réalisé 2021 : 585 274,54 €

Ce montant correspond à l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac.

2.1.4 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

	CA 2020	CA 2021	Variation CA 2020/CA 2021
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	689 529,86	676 729,60	-1,86 %
Contingent SDIS	276 667,24	272 487,26	-1,51 %
Subvention d'équilibre CCAS	46 489,51	40 000,00	-13,96 %
Diverses subventions de fonctionnement	96 688,66	75 032,73	-22,40 %
Autres participations (dont Saint Joseph)et charges diverses de gestion	120 093,01	135 790,93	13,07 %
Indemnités et frais des élus	149 465,21	153 418,68	2,65 %
Admission en non valeur sur créances irrécouvrées	126,23	0,00	

Les autres charges de gestion courantes sont en légère diminution de -1.86% par rapport à 2020.

COMMUNE DE LODÈVE

Les subventions de fonctionnement comprennent les subventions versées aux associations pour 67 300 € et les remboursements des activités culturelles/loisirs en raison de la crise sanitaire pour 7 732€.

En 2021, la ville a versé moins de subventions de fonctionnement aux associations qu'en 2020 mais plus de subventions projets que l'on retrouve dans le chapitre charges exceptionnelles.

La participation obligatoire versée par la ville à l'école privée Saint Joseph s'est élevée à 133 595 € dont 84 870 € pour les classes maternelles.

2.1.5 Les frais financiers (chapitre 66)

	CA 2020	CA 2021	Variation CA 2020/CA 2021
66 - CHARGES FINANCIERES	248 934,79	231 696,20	-6,92 %
Intérêts réglés à l'échéance	236 507,94	220 040,41	-6,96 %
Intérêts courus non échus (différentiel N/N-1)	-6 339,97	-2 520,66	-60,24 %
Intérêts des comptes courants (ligne de trésorerie)	18 766,82	14 176,45	-24,46 %

Les charges financières sont en diminution par rapport à 2020 de -6,92%.

Cette diminution s'explique principalement par la dégressivité de la part des intérêts payés au fil des années dans l'annuité de dette ; à contrario, la part du capital remboursé augmente.

2.1.6 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

	CA 2020	CA 2021	Variation CA 2020/CA 2021
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 328,00	101 885,54	427,14 %
Annulation de titres émis sur exercice antérieur	2 178,00	1 455,54	-33,17 %
Subventions exceptionnelles aux associations	17 150,00	100 430,00	485,60 %

L'évolution significative des subventions exceptionnelles aux associations s'explique par :

- L'achat de bons cadeaux pour les séniors en remplacement du repas des aînés annulé pour cause de pandémie, pour les années 2020 et 2021 soit 36 000 €
- Le versement de subventions pour soutenir les projets des associations lodévoises pour 44 000 €

Le versement des subventions aux associations caritatives a été maintenu à hauteur de 12 000 € en 2021.

3 Les recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	Variation CA 2020/CA 2021
013	ATTENUATION DE CHARGES	95 388,69	166 007,86	74,03 %
70	PRODUITS DES SERVICES	358 972,58	470 335,46	31,02 %
73	IMPOTS ET TAXES	4 868 550,57	5 182 002,18	6,44 %
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 330 548,73	3 190 907,48	-4,19 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	81 658,43	161 659,56	97,97 %
76	PRODUITS FINANCIERS	16,36	97,00	492,91 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 156,48	11 962,60	-62,80 %
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		8 767 291,84	9 182 972,14	4,74 %

*hors reprise sur provisions

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées pour un montant de 9 182 972 € en 2021, en augmentation de 4,74% par rapport au compte administratif 2020.

3.1.1 Les atténuations de charges (chapitre 013)

	CA 2020	CA 2021	Variation CA 2020/CA 2021
013 - ATTENUATION DE CHARGES	95 388,69	166 007,86	74,03 %
Participations de l'Etat au titre des contrats aidés	0,00	20 041,66	
Remboursements assurances risques statutaires	44 774,46	80 679,58	80,19 %
Autres remboursements (CNRACL, droit syndical)	50 614,23	65 236,62	28,89 %

L'augmentation significative des remboursements sur rémunération du personnel s'explique par :

- Les aides de l'Etat sur les contrats aidés (contrat adulte relais, contrat parcours emploi compétence)
- La régularisation de remboursements par l'assurance des risques statutaires suite à des placements d'agents en longue maladie avec un effet rétroactif

3.1.2 Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

	CA 2020	CA 2021	Variation CA 2020/CA 2021
70 - PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	358 972,58	470 335,46	31,02 %
Concessions dans les cimetières	22 740,50	12 901,00	-43,27 %
Redevance d'occupation domaine public communal	7 193,32	7 215,80	0,31 %
Régie à caractère culturel (Ecole de musique)	111 871,45	142 559,16	27,43 %
Régie à caractère de loisir (Lutéva, piscine)	18 505,58	26 025,68	40,64 %
Remboursement de frais CCLL (personnel et autres)	198 670,73	228 512,20	15,02 %
Vente de bois	0,00	16 023,00	
Divers (charges locatives, MAD autres organismes)	0,00	37 098,62	

L'évolution globale des produits des services est de 31,02% par rapport à 2020.

COMMUNE DE LODÈVE

Les recettes des services ont été moins impactées par la pandémie en 2021 ; leur évolution est de + 38 208 € par rapport à 2020 ; néanmoins, ces recettes, notamment pour le cinéma, n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire, comme on peut le constater sur le tableau ci-dessous :

Détail des recettes des services culturels et loisirs

Services	2019	2020	2021
médiathèque	11 925	8 233	8 148
cinéma	197 822	81 529	91 997
école de musique	40 371	22 108	42 413
Lutéva	24497	18289	14232
piscine	20505	4 867	7137
TOTAL	295 120	135 026	163 927

Les recettes des produits et services incluent en 2021 le remboursement des charges locatives de la Maison de santé pour 20 532 € ; recette nouvelle et récurrente pour les années à venir ; ainsi qu'une recette de vente de bois pour 16 023 €.

3.1.3 La fiscalité (chapitre 73)

	CA 2020	CA 2021	Variation CA 2020/CA 2021
73 - IMPOTS ET TAXES	5 169 720,57	5 182 002,18	0,24 %
Impôts locaux (TH / TF / TFNB)	4 601 675,00	4 620 485,00	0,41 %
FPIC	103 050,00	105 063,00	1,95 %
Droits de place et de stationnement	57 230,37	60 126,01	5,06 %
Taxe sur l'électricité	205 923,28	135 752,06	-34,08 %
Taxe additionnelle aux droits de mutation	201 841,92	260 576,11	29,10 %

L'évolution globale du chapitre impôts et taxes est de 0.24% par rapport à 2020.

Le produit de fiscalité directe n'a augmenté que de 0.4% en 2021 soit + 18 810 € ;

Cette faible augmentation s'explique par une évolution de base peu dynamique sous le double effet d'une revalorisation des valeurs locatives limitée à 0.2% et d'une évolution physique quasi nulle.

Les taux fiscaux 2021 sont restés inchangés.

Pour la fiscalité locale, 2021 a été l'année de la mise en œuvre de la réforme sur la taxe d'habitation :

- La taxe d'habitation n'est plus directement perçue par la commune à l'exception de la taxe sur les locaux vacants et de la taxe sur les résidences secondaires
- La commune perçoit désormais la part départementale de la taxe foncière bâti :
- L'Etat verse une compensation à la commune en cas de perte de fiscalité liée à cette réforme

COMMUNE DE LODEVÉ

Détail du produit de fiscalité directe 2021

TAXE FONCIERE BATI	Base	Taux	Produit
montant	7 510 600	54,12%	4 064 737
TAXE FONCIERE NON BATI			
montant	41 740	129%	53 845
TAXE HABITATION			
résidences secondaires	863 161	19,52%	180 218
locaux vacants	311 542	19,52%	62 881
compensation TH			254 947
Total TH			498 045
rôles supplémentaires			3 858
TOTAL produit fiscal encaissé			4 620 485

La diminution sur le produit de taxe sur la consommation finale d'électricité(TCFE) en 2021 est principalement dû aux versements du 4^{ème} trimestre 2020, perçus en 2021 dont les montant ont été moins élevés que prévue.

La fiscalité liée aux droits de mutation conserve une bonne dynamique avec un produit égal à 260 576 € soit + 58 735 € par rapport à 2020.

3.1.4 Dotations et participations (chapitre 74)

	CA 2020	CA 2021	Variation CA 2020/CA 2021
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 029 378,73	3 190 907,48	5,33 %
Dotation forfaitaire	1 104 087,00	1 100 605,00	-0,32 %
Dotation de solidarité rurale	968 013,00	1 018 531,00	5,22 %
Dotation de solidarité urbaine	447 833,00	461 118,00	2,97 %
Dotation nationale de péréquation	331 288,00	314 847,00	-4,96 %
Subventions Etat	0,00	71 818,00	
Département (école de musique)	12 000,00	12 000,00	0,00 %
EPCI (école de musique)	30 833,00	28 372,00	-7,98 %
Communes (participation pour écoles)	42 333,25	48 313,57	14,13 %
Autres organismes (cnc / caf)	75 719,46	78 852,51	4,14 %
Compensations sur la TF/TFNB	13 746,00	44 010,00	220,17 %
Autres participations (dotations titres sécurisé, élection)	3 526,02	12 440,40	252,82 %

Les dotations et participations sont en augmentation de +5.33% par rapport à 2020.

COMMUNE DE LODÈVE

Les dotations de l'Etat ont représenté un montant total de 2 895 101 € en 2021 soit une augmentation de + 43 880 € par rapport à 2020 concernant essentiellement la dotation solidarité rurale et urbaine.

En 2021, la commune a perçu une subvention de l'Etat de 64 464 € concernant une compensation des coûts induits par l'obligation de scolarisation des enfants dès 3 ans.

Les subventions reçues d'autres organismes comprennent principalement :

- Les subventions de l'école de musique (département et CCLL) : 40 372 €
- Les aides de la CAF pour le fonctionnement du centre social 56 737 €
- Les subventions relatives à l'activité du cinéma : 22 115 €

3.1.5 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

	CA 2020	CA 2021	Variation CA 2020/CA 2021
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	81 658,43	161 659,56	97,97 %
Locations de salles municipales et divers loyers	55 513,94	56 421,82	1,64 %
Autres loyers (photovoltaïque)	26 143,33	26 143,33	0,00 %
Loyer Maison de Santé	0,00	74 607,92	
Autres recettes de gestion	1,16	4 486,49	

L'évolution de ce chapitre de recette est principalement liée aux loyers perçus de la Maison de santé pour 74 607 €.

3.1.6 Les produits exceptionnels (chapitre 77)

	CA 2020	CA 2021	Variation CA 2020/CA 2021
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 156,48	11 962,60	-62,80 %
Débits et pénalités perçues	9 750,00	1 000,00	-89,74 %
Les produits de cessions d'immobilisation	4 800,00	500,00	-89,58 %
Des produits exceptionnels divers (remb sur sinistres...)	17 606,48	10 462,60	-40,58 %

COMMUNE DE LODEVE

4 L'évolution des épargnes

Libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
70 Produits des services et ventes diverses	442 177,20	487 318,89	358 972,58	470 335,46
73 Produits des impôts et taxes	4 680 688,14	4 744 055,96	4 868 352,94	5 182 002,18
74 Dotations et subventions	3 123 891,83	3 214 236,82	3 330 548,73	3 190 907,48
75 Autres produits de gestion courante	107 009,06	99 905,17	81 658,43	161 659,56
013 Atténuation de charges	109 061,70	205 888,86	95 388,69	166 007,86
Recettes courantes de fonctionnement	8 462 827,93	8 751 405,70	8 734 921,37	9 170 912,54
011 Charges à caractère général	1 493 754,45	1 583 009,75	1 436 034,04	1 567 555,73
012 Charges de personnel	4 536 296,18	4 737 903,50	4 663 884,84	4 765 576,12
65 Autres charges de gestion courante	632 434,54	610 274,54	689 529,86	676 729,60
014 Atténuation de produits	616 855,23	613 869,86	585 274,54	585 274,54
Dépenses courantes de fonctionnement	7 279 340,40	7 545 057,65	7 374 723,28	7 595 135,99
Epargne de gestion	1 183 487,53	1 206 348,05	1 360 198,09	1 575 776,55
Charges financières (66)	253 811,96	255 253,58	248 934,79	231 696,20
Produits financiers (76)	119,59	119,59	16,36	97,00
Résultat financier (4)	-253 692,37	-255 133,99	-248 918,43	-231 599,20
Charges exceptionnelles (67)	13 555,29	29 244,00	19 328,00	101 885,54
Produits exceptionnels hors cessions, échanges	136 135,06	89 155,55	31 760,76	11 962,60
Résultat exceptionnel (5)	122 579,77	59 911,55	12 432,76	-89 922,94
Epargne Brute	1 052 374,93	1 011 125,61	1 123 712,42	1 254 254,41
Remboursement du capital de la dette hors remboursement de la dette	693 960,37	717 833,58	763 518,77	816 000,00
Epargne Nette	358 414,56	293 292,03	360 193,65	438 254,41

Définitions

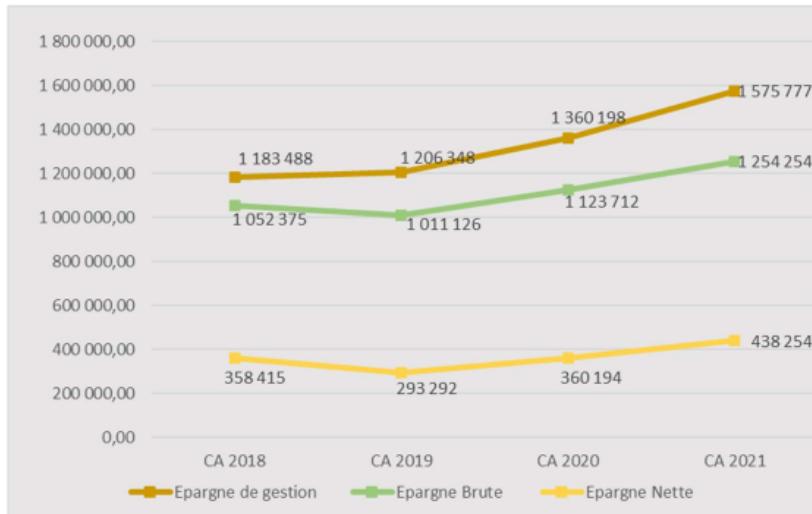
L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment au remboursement de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle détermine le montant d'autofinancement dont dispose la collectivité pour investir.

COMMUNE DE LODÈVE

L'évolution des épargnes (en milliers d'euros)



L'évolution des épargnes de gestion et d'épargne brute confirme les efforts de gestion engagées par la collectivité ; ces efforts combinés à une évolution des recettes permettent à la ville de disposer d'une épargne brute supérieure à 1 200 000€ en 2021.

Ce niveau d'épargne brute est constitutif d'une situation structurelle saine des finances de la collectivité.

Cela se traduit également par le taux d'épargne brute qui se situe en 2021 à 13,66%. Ce taux est déterminé par le rapport entre l'épargne brute d'une collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'analyser la santé financière d'une Collectivité locale. Le seuil d'alerte se situe à 10%.

L'épargne nette est également en nette augmentation sur les 4 dernières années ; cette épargne représente le montant disponible restant à la collectivité pour financer ses investissements et se situe désormais au-dessus de 400 000 €.

5 LA DETTE

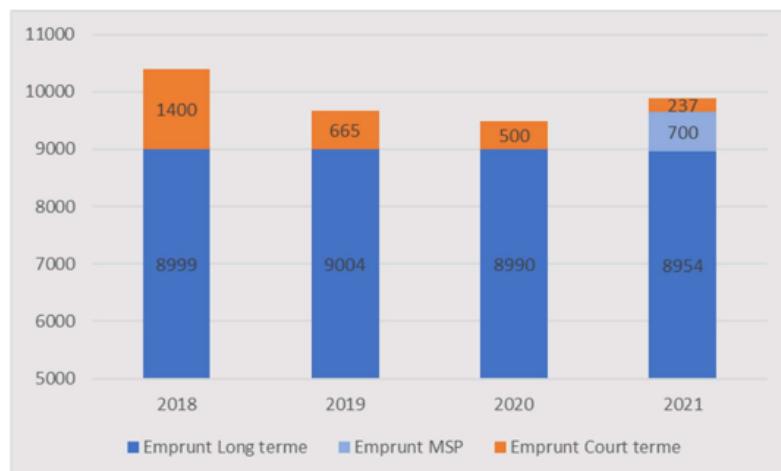
Les tableaux présentés ci-dessous intègrent les emprunts mobilisés au cours de l'exercice 2021.

5.1.1 Synthèse de la dette au 31/12/2021

Eléments de synthèse	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Dette globale	9 400 600	9 891 000
Taux moyen	2,38%	2,24%
Durée résiduelle moyenne	13 ans et 8 mois	14 ans et 4 mois
Durée de vie moyenne	7,31 ans	7,9 ans

5.1.2 Evolution de l'encours de dette

Evolution de l'encours de dette (en milliers d'euros)



L'encours de dette long terme est de 9 654 000 € en 2021 avec l'emprunt relatif à la maison de santé ;

En 2021, la ville a souscrit un emprunt pour un montant de 1 100 000 €, pour le financement de l'opération Maison de Santé, correspondant à l'autofinancement de la ville sur cet investissement (700 000 € mobilisé en 2021 et 400 000 € qui seront mobilisés en 2022).

Les annuités de cet emprunt souscrit sur une durée de 20 ans seront entièrement couvertes par les recettes d'exploitation de cet équipement (environ 90 000 € par an de recettes / 60 000 € d'annuités).

Hors emprunt maison de santé, l'encours de dette reste stable sur les 4 dernières. La ville s'attache à ne pas dégrader son niveau d'endettement tout en poursuivant une politique d'investissement soutenue.

COMMUNE DE LODÈVE

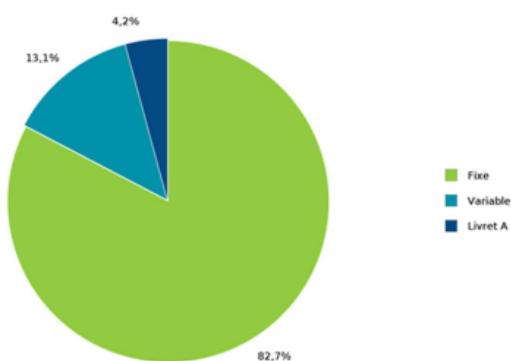
L'encours de dette long terme qui représente 1229 € par habitant reste conforme aux capacités de remboursement de la collectivité.

En effet, la capacité de désendettement de la ville est au 31 décembre 2021 de 8,44 années. Ce ratio permet de mesurer le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne. (seuil d'alerte : 11-13 ans).

L'augmentation du niveau d'épargne brute, malgré l'évolution du niveau d'endettement de la collectivité en 2021 permet d'améliorer la capacité de désendettement de la ville.

Le recours aux emprunts court terme permet à la collectivité de préfinancer le FCTVA perçue l'année suivant la réalisation des investissements ; ces emprunts relais présentent l'avantage de rendre disponible les fonds à avancer, sans attendre la recette prévue à terme. En 2021, la ville a mobilisé un emprunt court terme de 237 500 €.

5.1.3 Dette par risque



La structure de l'encours montre une gestion prudente de la dette, la Ville étant protégée contre une remontée des taux avec la plus grosse partie de son encours à taux fixe (82%).

COMMUNE DE LODEVÉ

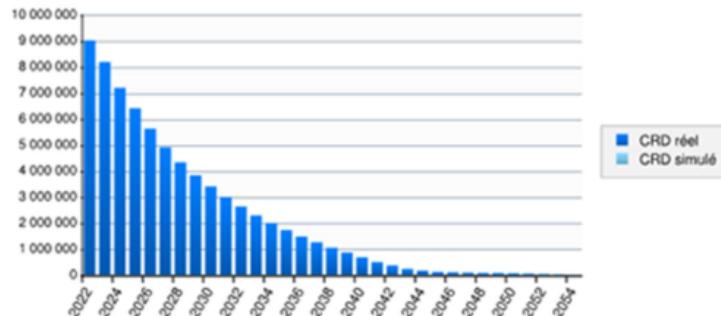
5.1.4 Dette par prêteur

Dette par prêteur			
Prêteur		CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	4 839 248 €	50,12%	
CAISSE D'EPARGNE	1 691 400 €	17,52%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 073 051 €	11,11%	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	360 000 €	3,73%	
SOCIETE GENERALE	331 775 €	3,44%	
SFIL CAFFIL	330 556 €	3,42%	
DEXIA CL	328 639 €	3,40%	
CREDIT MUTUEL	700 000 €	7,25%	
Ensemble des prêteurs	9 654 669 €	100,00%	

La répartition de l'encours entre plusieurs prêteurs permet également de sécuriser la gestion de la dette. Le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne sont les prêteurs majoritaires qui accompagnent la ville dans le financement de ses projets.

5.1.5 Evolution du capital restant dû

Évolution du capital restant dû



La trésorerie

Au 31/12/2021, le montant des contrats de trésorerie de la commune s'élevait à 2 200 000 €, soit 850 000 € pour la gestion courante et 1 350 000 € pour le préfinancement des dépenses de l'espace santé en attendant l'encaissement des subventions attribuées.

COMMUNE DE LODÈVE

6 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

6.1.1 Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF+RAR	CA 2021	Reste à réaliser
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVE	654 127,70	602 756,57	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	1 320 000,00	1 316 000,00	0,00
20,21,204, 21,23,27	DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 433 724,67	3 264 947,90	44 492,88
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	227 993,31	20 402,59	18 602,40
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		6 635 845,68	5 204 107,06	353 304,61

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 5 204 107 € en 2021.

6.1.1.1 Les dépenses d'équipement réalisées

La ville a réalisé un important programme d'équipement en 2021 pour un montant de 3 264 947 € qui représente 73% des prévisions du budget primitif.

Les investissements 2021 ont principalement concerné l'amélioration de la qualité de service public et du cadre de vie des lodévois :

- La Maison de Santé Pluriprofessionnelle : 893 000 €
- L'école de musique : 440 000 €
- L'aménagement du centre social : 129 000 €
- La voirie et l'éclairage public : 655 000 €
- Les études et les aménagements d'espaces publics : 320 000 €

Le détail des dépenses d'équipement est présenté ci-dessous :

COMMUNE DE LODEVÉ

Les opérations gérées en AP/CP

N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé y compris N après révision	CP antérieurs réalisations au 01/01/2021	CP réalisés au titre de l'exercice 2021	Restes à financer sur les exercices au-delà de N+1
1/ Réalisation Centre Technique Municipal - Ancienne usine Fraisse	1 176 900,00		1 176 900,00	1 098 916,07	0,00	77 983,93
2/Etude programmative hôtel de ville	47 840,00		47 840,00	0,00	0,00	47 840,00
5/ Construction d'une halle de sport pour le collège Paul DARDE	383 385,00		383 385,00	32 000,00	142 265,23	209 119,77
Gambetta - Réalisation d'une médiathèque Tranche Ferme	7 155 000,00		7 155 000,00	7 121 031,33	2 070,00	31 898,67
10/La Bouquerie Réseau pluvial et voirie	1 675 000,00		1 675 000,00	1 602 713,02	2 618,88	69 668,10
11/Travaux cathédrale	284 000,00		284 000,00	177 598,08	0,00	106 401,92
13/Espace Santé	3 144 000,00	474 112,00	3 618 112,00	2 468 111,83	893 797,05	256 203,12
14/Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	3 743 644,00	-1 499 720,00	2 243 924,00	0,00	303 000,00	1 940 924,00
15/Programmation pluriannuelle Eclairage public (dont géoréférencement et module métier)	1 535 000,00		1 535 000,00	1 141 014,72	153 159,54	240 825,74
16/Complexe André Beaumont – Projet de requalification des espaces	2 134 680,00		2 134 680,00	76 991,23	3 072,00	2 054 616,77
17// Travaux cimetière (réfection voies et allées, reprises)	305 000,00		305 000,00	94 597,45	0,00	210 402,55
18/Travaux groupe scolaire Prémerlet	463 800,00		463 800,00	323 958,81	77 634,57	62 206,62
19/Projet agricole sur le site de Campeyroux	75 800,00		75 800,00	75 773,44	0,00	26,56
20/Diagnostic amiante	40 000,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
21/ Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une école de musique	438 000,00	142 896,00	580 896,00	4 896,00	440 167,70	135 832,30
22/Réhabilitation du docher Saint Fulcran	1 500 000,00		1 500 000,00		49 723,37	1 450 276,63
23/Amélioration énergétique du complexe Luteva/Ramadier	790 000,00		790 000,00		8 084,42	781 915,58
24/Amélioration énergétique - groupes scolaires	750 000,00		750 000,00		1 560,00	748 440,00
dont école Gély	344 000,00		344 000,00		1 560,00	342 440,00
dont école Vinas	406 000,00		406 000,00		0,00	406 000,00
25/Aménagement des locaux du Centre Social	495 000,00		495 000,00		129 435,66	365 564,34
TOTAUX	26 137 049,00	-882 712,00	25 254 337,00	14 217 601,98	2 206 588,42	8 830 146,60

Les dépenses d'acquisition nécessaires aux services

Libellé	Montant réalisé
2051- Logiciels	22 530,22
2152 - Installations de voirie	15 378,68
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	54 786,78
2162 - Fonds ancien des bibliothèques	5 343,94
2182 - Matériel de transport	47 010,04
2183 - Matériel de bureau et informatique	23 360,25
2184 - Mobilier	34 041,61
2188 - Autres immobilisations corporelles	41 244,26
TOTAL ACQUISITIONS 2021	239 662,79

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DE LODÈVE

Les autres dépenses d'études et travaux

Libellé	Réalisé
Diagnostic radon	2 706,00
Etude schéma directeur mobilités douces	6 300,00
Missions topo voirie : prépa opé VRD et terrains	3 204,00
Bornages interventions géomètres + gestion foncier	960,00
2031 - Frais d'études	13 170,00
Subvention Love vélo	2 860,00
Participation PLU	18 333,33
Subvention façade	4 391,40
204-Subventions d'équipement versées	25 584,73
Rétrocession du bati EPF Quartier des Carmes	97 527,31
2115 - Terrains bâtis	97 527,31
Travaux sécurisation falaise terrain Av Paul TEISSERENC	10 200,00
2128 - Autres aménagements et équipements	10 200,00
Etanchéité toiture tour sud + révision générale	16 416,00
21311 - Hôtel de ville	16 416,00
Travaux zinguerie école Gély	6 521,47
21312 - Bâtiments scolaires	6 521,47
Confortement poteau CTM	2 392,80
Remplacement centrale SSI obsolète Ramadier	9 907,37
Cheneaux Lutéva/Ramadier	3 840,00
Rénovation chauffage Bains douches	17 160,48
21318 - Autres bâtiments publics	33 300,65
Radon bâtiment mesureur ERP MSP	876,00
DPE MSP + travaux compl	660,00
2132 - Autres constructions	1 536,00
Remplacement pompe charge ECS Gymnase	1 182,38
Travaux et modif sur radiants gaz CTM	9 021,70
2135 - Installations générales, aménagements	10 204,08
Travaux toiture immeuble menaçant de ruine 8 rue de l'union	4 968,00
Minuterie cadran Cathédrale St Fulcran	1 176,00
Travaux divers plateaux multisport Montbrun/St Martin/ Grézac	5 844,00
Travaux restauration +mise aux normes stade Leroy Beaulieu	3 192,00
Travaux bâtiment stade Beaumont (CERT)	8 799,54
Gouttière salle St Louis	6 553,20
Raccordement panneau score stade Beaumont	3 072,00
2138 - Autres constructions	33 604,74
Aménagement route de Montpellier	7 968,00
Réhabilitation quartier St Martin	99 427,02
Aménagement parking Boulodrome rivière Lergue	4 800,00
Voirie ancien chemin d'Olmet	19 668,00
Aménagement Place de la Bouquerie	9 660,00
Pluvial chemin Belleveue	4 272,00
Grille EP octroi Bédarieux	420,00
Voirie chemin des chênes	11 619,60
Voirie chemin Fontbonne	43 596,00
Voirie rte de Mayres /chemin des pensées	45 683,93
Voirie Chemin de Bouffour	20 357,71
Mur les Hauts de Montbrun rue de la Cardabelle	19 806,00
Mur en pierres Chemin de la Solitude	2 995,20
Marquage au sol limitation vitesse RD 148	25 603,80
Aménagement piste cyclable St Martin/ collège	120 891,97
2151 - Réseaux de voirie	436 769,23
Réfection EP rue du 8 mai	12 118,80
Bornes escamotables place du Rialto remises aux normes	23 837,28
Horloge quai des Ormeaux	1 140,00
Dépose et réfection poteau Bd de la Liberté	648,00
Eclairage public poste 22 CES	3 300,60
21534 - Réseaux électrification	41 044,68
Réseau vidéo protection	20 165,84
21538 - Autres réseaux	20 165,84
Matériel incendie tous bâtiments (extincteurs+mise conformité	9 481,43
21568 - Réseau incendie	9 481,43
MOD Chaufferie Prémérlet	19 124,00
238 - MOD	19 124,00
2761-Crédits pour avances sur garantie d'emprunt	43 085,54
TOTAL ETUDES ET TRAVAUX 2021	818 696,69

20

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DE LODEVÉ

6.1.1.2 Les dépenses financières

Le montant du capital d'emprunt remboursé en 2021 s'est élevé à 1 316 000 € :

- 500 000 € de prêt relais
- 816 000 € de prêt long terme

6.1.2 Les recettes réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF+RAR	CA 2021	Reste à réaliser
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	330 000,00	347 951,45	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	1 387 536,08	1 387 536,08	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 137 521,69	1 256 046,79	1 746 659,44
16	EMPRUNTS ET DETTES	2 637 500,00	1 537 500,00	400 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 793,00	-	2 793,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS	43 100,00	43 085,54	
45	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	234 779,31	-	34 779,31
TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT		7 773 230,08	4 572 119,86	2 184 231,75

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 4 572 119 € et se décomposent comme suit :

Les ressources propres de la collectivité (dotations et fonds divers)

Le FCTVA perçu pour un montant de 328 248 € correspond au remboursement partiel de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisées en 2020. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % appliqué aux dépenses éligibles à ce fonds.

Le montant des taxes d'aménagement perçues s'élève à 19 703 €.

L'emprunt

La ville a mobilisé trois emprunts long terme en 2021 pour un montant total de 1 537 500 € afin de financer une partie des dépenses d'équipements 2021 et l'opération de la maison de santé.

- Un emprunt de 280 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 20 ans au taux de 0.86%.
- Un emprunt de 380 000 € auprès du Crédit Agricole pour une durée de 20 ans au taux de 0.93%.
- Un emprunt 1 100 000 €, mobilisé partiellement sur l'exercice à hauteur de 700 000 € auprès du Crédit mutuel pour une durée de 20 ans au taux de 0.95% ; cet emprunt correspond à la part d'autofinancement de la ville sur l'opération de la maison de santé ; le remboursement des annuités de dette est couvert par les loyers perçus sur cet équipement

Elle a également mobilisé un emprunt court terme de 237 500 € auprès du crédit agricole pour préfinancer le FCTVA 2021.

COMMUNE DE LODEVE

Les subventions perçues

Libellé	Réalisations 2021
Travaux réparation voirie suite intempéries	8 958,32 €
hydrocurage réseau EU chemin des Causses	9 435,00 €
Rénovation cour Prémerlet DETR 2019	22 410,89 €
Etude diagnostique APS Restauration de l'Eglise St Fulcran	15 000,00 €
Route d'Olmet amendes police	10 000,00 €
Réalisation d'une école de musique	68 337,99 €
Etat	134 142,20 €
Création Médiathèque site Gambetta	200 000,00 €
Création Médiathèque eco-conçue basse consommation site Gambetta	44 833,71 €
Maison de santé	52 000,00 €
Région	296 833,71 €
Travaux écoles	19 970,00 €
Equipements sportifs	9 983,88 €
Maison de santé	10 114,07 €
Maison de santé	331 000,00 €
Rénovation cour et construction préau Prémerlet	28 833,00 €
Travaux rénovation CTM FAIC 2017	3 352,86 €
Développement d'une agriculture familiale	9 146,52 €
Réhabilitation réseaux pluviaux	80 000,00 €
Réhabilitation réseaux pluviaux	20 000,00 €
Voirie 2021	62 498,69 €
Requalification complexe sportif Beaumont	4 232,29 €
Etude conception réalisation école musique pôle culturel	5 500,00 €
Acquisition parcelles colline Montbrun et création circuit découverte	1 200,00 €
Reprise toiture des tours Sud et Nord de la Mairie	5 700,00 €
Département	591 531,31 €
Maison de santé façades	77 859,93 €
Communauté de Communes	77 859,93 €
Eclairage public urbain avec éco d'énergie au centre ville de Lodève HERAULT ENERGIES	20 000,00 €
Eclairage public urbain avec éco d'énergie au centre ville de Lodève HERAULT ENERGIES	18 000,00 €
CEE	14 488,09 €
Autres organismes	52 488,09 €
Droits acquis cinéma	11 800,00 €
Participation dentistes Maison de santé	91 391,55 €
Autres	103 191,55 €
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2021	1 256 046,79 €

Les subventions ont permis de financer les dépenses d'équipement 2021 à hauteur de 38%.

COMMUNE DE LODEVE

Les restes à réaliser de la section d'investissement

Les restes à réaliser en dépenses et en recettes sont pris en compte pour le calcul du résultat du compte administratif et du besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice.

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent :

- aux dépenses engagées au cours de l'exercice budgétaire écoulé mais non mandatées au 31 décembre.
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre de l'année considérée.

Les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, sont repris dans les colonnes appropriées au budget primitif de l'exercice suivant.

Pour l'exercice 2021, les restes à réaliser sont les suivants :

Restes à réaliser dépenses 2021

Nature/ chapitre	Libellé	Montant des restes à réaliser
2031	FRAIS D'ETUDES	15 693,94
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	28 798,94
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 492,88
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 320,00
2111	TERRAINS NUS	172,00
2115	TERRAINS BATIS	2 727,02
21311	HOTEL DE VILLE	27 356,88
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	0,00
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	3 268,00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	13 435,08
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT	1 240,80
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	2 780,00
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	11 377,45
2151	RESEAUX DE VOIRIE	142 846,78
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	1 035,18
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	16 098,36
21538	AUTRES RESEAUX	638,00
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	7 399,20
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	15 463,51
2162	FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	0,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	0,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	20 044,07
2184	MOBILIER	4 003,90
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 003,10
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	288 889,33
4541	DEPENSES	6 948,00
458102	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE	11 654,40
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	18 602,40
TOTAL DEPENSES RAR		353 304,61

COMMUNE DE LODÈVE

Restes à réaliser recettes 2021

Nature/ chapitre	Libellé	Montant des restes à réaliser
1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	10 124,00
1312	REGIONS	20 376,00
1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	411 201,13
1322	REGIONS	240 887,00
1323	DEPARTEMENTS	80 671,31
1327	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	897 400,00
1328	AUTRES	86 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 746 659,44
16	EMPRUNTS MAISON DE SANTE	400 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 793,00
458201	PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI	16 338,91
458202	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE	18 440,40
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	34 779,31
TOTAL RECETTES RAR		2 184 231,75

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DE LODEVÉ

7 Les résultats du budget annexe Les Gardies

Aucune réalisation au CA 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget prévu	Réalisé
70	PRODUITS DES SERVICES...	97 420,48	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	1 000,00	-
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	98 420,48	-

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget prévu	Réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	73 230,82	
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	1 000,00	
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	23 189,66	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	98 420,48	-

RESULTATS DE CLOTURE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RESULTAT DE L'EXERCICE	-
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- 23 189,66
RESULTAT DE CLOTURE 2021	- 23 189,66

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget prévu	réalisé
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	73 230,82	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	73 230,82	-

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget prévu	réalisé
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
001	DEFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ	73 230,82	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	73 230,82	-

RESULTATS DE CLOTURE

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- 73 230,82		
RESULTAT DE CLOTURE 2021	- 73 230,82		

> ANNEXE SUIVANTE : Comptes administratifs du budget principal 2021

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - MAIRIE DE
LODEVE (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340142500011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LODEVE

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE (3)

ANNEE 2021

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	34
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	35
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	41
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	42
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	43
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	45
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	46
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	47
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	48
A4 - Etat des provisions	49
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	50
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	51
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	53
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	55
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	60
A10.3 - Opérations liées aux cessions	61
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	62
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	64
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	66
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	67

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	70
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	72
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	76
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	77
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	78
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	79
C3.6 - Identification des flux croisés	81
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	82
D2 - Arrêté et signatures	83

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 34142	MAIRIE DE LODEV BUDGET PRINCIPAL DE LODEV	CA 2021																																												
	I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I A																																												
Informations statistiques		Valeurs																																												
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC		7690 202																																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Potentiel fiscal et financier (1)</th> <th>Valeurs par hab. (population DGF)</th> <th>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</th> </tr> <tr> <th>Fiscal</th> <th>Financier</th> <td>5163648.00</td> <td>654.29</td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3840884.00</td> <td></td> <td></td> <td>1099.68</td> </tr> </tbody> </table>		Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate	Fiscal	Financier	5163648.00	654.29	3840884.00			1099.68																																	
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate																																											
Fiscal	Financier	5163648.00	654.29																																											
3840884.00			1099.68																																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Informations financières – ratios (2)</th> <th>Valeurs</th> <th>Moyennes nationales de la strate (3)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Dépenses réelles de fonctionnement/population</td> <td></td> <td>1028.39</td> <td>1037.00</td> </tr> <tr> <td>2 Produit des impositions directes/population</td> <td></td> <td>656.61</td> <td>478.00</td> </tr> <tr> <td>3 Recettes réelles de fonctionnement/population</td> <td></td> <td>1163.24</td> <td>1167.00</td> </tr> <tr> <td>4 Dépenses d'équipement brut/population</td> <td></td> <td>385.61</td> <td>298.00</td> </tr> <tr> <td>5 Encours de dette/population</td> <td></td> <td>1230.63</td> <td>849.00</td> </tr> <tr> <td>6 DGF/population</td> <td></td> <td>366.84</td> <td>151.00</td> </tr> <tr> <td>7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)</td> <td></td> <td>0.00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)</td> <td></td> <td>0.00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)</td> <td></td> <td>0.00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)</td> <td></td> <td>0.00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)	1 Dépenses réelles de fonctionnement/population		1028.39	1037.00	2 Produit des impositions directes/population		656.61	478.00	3 Recettes réelles de fonctionnement/population		1163.24	1167.00	4 Dépenses d'équipement brut/population		385.61	298.00	5 Encours de dette/population		1230.63	849.00	6 DGF/population		366.84	151.00	7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		0.00		8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		0.00		9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		0.00		10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		0.00		
Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)																																											
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population		1028.39	1037.00																																											
2 Produit des impositions directes/population		656.61	478.00																																											
3 Recettes réelles de fonctionnement/population		1163.24	1167.00																																											
4 Dépenses d'équipement brut/population		385.61	298.00																																											
5 Encours de dette/population		1230.63	849.00																																											
6 DGF/population		366.84	151.00																																											
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		0.00																																												
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		0.00																																												
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		0.00																																												
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		0.00																																												

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I B
-----------------------------------------------------------	--------

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	8 798 553,73	G	9 386 012,11
	Section d'investissement	B	8 831 891,91	H	8 526 700,74
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	716 666,88 (si excé dent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 303 082,57 (si déficit)	J	0,00 (si excé dent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	19 933 528,21	= G+H+I+J	18 629 379,73
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	353 304,61	L	2 184 231,75
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	353 304,61	= K+L	2 184 231,75
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	8 798 553,73	= G+H+K	10 102 678,99
	Section d'investissement	= B+D+F	11 488 279,09	= H+J+L	10 710 932,49
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	20 286 832,82	= G+H+I+J+K+L	20 813 611,48

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E	0,00
011	Charges à caractère général		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	353 304,61
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 746 659,44
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	400 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	44 492,88	2 793,00
204	Subventions d'équipement versées	1 320,00	0,00

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	288 889,33	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45410	Opération pour compte de tiers n° 0 - DEPENSES (2)	6 948,00	0,00
458102	Opération pour compte de tiers n° 02 - PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (2)	11 654,40	0,00
458201	Opération pour compte de tiers n° 01 - PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI (2)	0,00	16 338,91
458202	Opération pour compte de tiers n° 02 - PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (2)	0,00	18 440,40

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					II A2
-------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 739 664,00	1 330 981,59	236 574,14	0,00	172 108,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 875 830,00	4 739 575,48	26 000,64	0,00	110 253,88
014	Atténuations de produits	610 275,00	560 274,54	25 000,00	0,00	25 000,46
65	Autres charges de gestion courante	687 067,00	674 535,60	2 194,00	0,00	10 337,40
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 912 836,00	7 305 367,21	289 768,78	0,00	317 700,01
66	Charges financières	245 000,00	231 696,20	0,00	0,00	13 303,80
67	Charges exceptionnelles	104 856,71	98 885,54	3 000,00	0,00	2 971,17
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	367 000,00	340 000,00			27 000,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 659 692,71	7 975 948,95	292 768,78	0,00	390 974,98
023	Virement à la section d'investissement (2)	789 414,17				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	506 836,00	529 836,00			-23 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 296 250,17	529 836,00			766 414,17
TOTAL		9 955 942,88	8 505 784,95	292 768,78	0,00	1 157 389,15
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	145 300,00	70 646,36	95 361,50	0,00	-20 707,86
70	Produits services, domaine et ventes div	431 900,00	464 735,46	5 600,00	0,00	-38 435,46
73	Impôts et taxes	5 229 000,00	5 147 002,18	35 000,00	0,00	46 997,82
74	Dotations et participations	3 113 522,00	3 125 843,48	65 064,00	0,00	-77 385,48
75	Autres produits de gestion courante	137 000,00	159 358,16	2 301,40	0,00	-24 659,56
Total des recettes de gestion courante		9 056 722,00	8 967 585,64	203 326,90	0,00	-114 190,54
76	Produits financiers	0,00	97,00	0,00	0,00	-97,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	8 962,60	3 000,00	0,00	-9 962,60
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 058 722,00	8 976 645,24	206 326,90	0,00	-124 250,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	180 554,00	203 039,97			-22 485,97
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		180 554,00	203 039,97			-22 485,97
TOTAL		9 239 276,00	9 179 685,21	206 326,90	0,00	-146 736,11
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 716 666,88				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES				II A3
------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	146 352,54	58 308,16	44 492,88	43 551,50
204	Subventions d'équipement versées	37 620,00	25 584,73	1 320,00	10 715,27
21	Immobilisations corporelles	2 412 621,26	1 777 164,31	288 889,33	346 567,62
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 315 700,00	1 057 805,16	0,00	257 894,84
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 912 193,80	2 918 862,36	334 702,21	658 729,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	602 756,57	602 756,57	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 320 000,00	1 316 000,00	0,00	4 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	596 100,00	346 085,54	0,00	250 014,46
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 518 856,57	2 264 842,11	0,00	254 014,46
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	227 993,31	20 402,59	18 602,40	188 988,32
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 659 143,68	5 204 107,06	353 304,61	1 101 732,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	180 554,00	203 039,97		-22 485,97
041	Opérations patrimoniales (1)	3 620 000,00	3 424 744,88		195 255,12
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 800 554,00	3 627 784,85		172 769,15
	TOTAL	10 459 697,68	8 831 891,91	353 304,61	1 274 501,16
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2)	2 303 082,57		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 199 821,69	1 256 046,79	1 746 659,44	197 115,46
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 637 500,00	1 537 500,00	400 000,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 793,00	0,00	2 793,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 840 114,69	2 793 546,79	2 149 452,44	897 115,46
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	341 000,00	347 951,45	0,00	-6 951,45
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 387 536,08	1 387 536,08	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	43 100,00	43 085,54	0,00	14,46
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 771 636,08	1 778 573,07	0,00	-6 936,99
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	234 779,31	0,00	34 779,31	200 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 846 530,08	4 572 119,86	2 184 231,75	1 090 178,47
021	Virement de la sed° de fonctionnement (1)	789 414,17			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	506 836,00	529 836,00		-23 000,00
041	Opérations patrimoniales (1)	3 620 000,00	3 424 744,88		195 255,12
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 916 250,17	3 954 580,88		961 669,29
	TOTAL	12 762 780,25	8 526 700,74	2 184 231,75	2 051 847,76

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2021

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (loissement, ZAC...) par ailleurs réfractées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET		B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 567 555,73		1 567 555,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 765 576,12		4 765 576,12
014	Atténuations de produits	585 274,54		585 274,54
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	676 729,60		676 729,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	231 696,20	0,00	231 696,20
67	Charges exceptionnelles	101 885,54	23 000,00	124 885,54
68	Dot. aux amortissements et provisions	340 000,00	506 836,00	846 836,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		8 268 717,73	529 836,00	8 798 553,73
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	602 756,57	0,00	602 756,57
13	Subventions d'investissement	0,00	30 554,00	30 554,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 316 000,00	0,00	1 316 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		22 500,00	22 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	58 308,16	0,00	58 308,16
204	Subventions d'équipement versées	25 584,73	0,00	25 584,73
21	Immobilisations corporelles (6)	1 777 164,31	3 574 730,85	5 351 895,16
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 057 805,16	0,00	1 057 805,16
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	346 085,54	0,00	346 085,54
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	20 402,59	0,00	20 402,59
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 204 107,06	3 627 784,85	8 831 891,91
Pour information				2 303 082,57
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	166 007,86		166 007,86
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	470 335,46		470 335,46
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		149 985,97	149 985,97
73	Impôts et taxes	5 182 002,18		5 182 002,18
74	Dotations et participations	3 190 907,48		3 190 907,48
75	Autres produits de gestion courante	161 659,56	0,00	161 659,56
76	Produits financiers	97,00	0,00	97,00
77	Produits exceptionnels	11 962,60	53 054,00	65 016,60
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		9 182 972,14	203 039,97	9 386 012,11
Pour information				716 666,88
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	347 951,45	0,00	347 951,45
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 387 536,08		1 387 536,08
13	Subventions d'investissement	1 256 046,79	0,00	1 256 046,79
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 537 500,00	0,00	1 537 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	23 000,00	23 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	3 424 744,88	3 424 744,88
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	43 085,54	0,00	43 085,54
28	Amortissement des immobilisations		506 836,00	506 836,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		4 572 119,86	3 954 580,88	8 526 700,74
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitre « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES					III A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	
011	Charges à caractère général	1 739 664,00	1 330 981,59	236 574,14	0,00
60221	Combustibles et carburants	0,00	10,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	55 900,00	3 956,37	39 038,56	0,00
60612	Energie - Électricité	216 900,00	174 475,40	35 534,17	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	50 100,00	58 697,10	3 634,45	0,00
60621	Combustibles	87 000,00	79 213,85	4 198,96	0,00
60622	Carburants	42 500,00	35 278,19	3 138,91	0,00
60623	Alimentation	14 935,05	8 223,96	758,03	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	120,00	0,00	0,00	120,00
60631	Fournitures d'entretien	22 012,46	17 977,01	2 831,64	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	21 722,46	17 038,98	4 483,99	0,00
60633	Fournitures de voirie	13 000,00	10 202,70	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	26 758,00	24 154,39	2 377,20	0,00
6064	Fournitures administratives	21 458,95	12 070,12	837,55	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	36 758,62	34 829,83	634,20	0,00
6067	Fournitures scolaires	26 975,90	25 661,05	3 583,07	0,00
6068	Autres matières et fournitures	196 546,32	185 039,99	6 910,14	0,00
611	Contrats de prestations de services	139 749,73	117 525,80	13 619,81	0,00
6135	Locations mobilières	68 792,22	44 783,49	1 257,61	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 550,00	39,30	2 614,11	0,00
61521	Entretien terrains	12 915,60	0,00	0,00	12 915,60
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	2 942,04	728,89	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	600,00	0,00	0,00	600,00
615231	Entretien, réparations voiries	18 785,54	14 662,01	1 825,41	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	52 080,00	26 187,95	21 310,37	0,00
61551	Entretien matériel roulant	27 244,10	33 259,78	1 191,84	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 044,99	7 273,57	0,00	0,00
6156	Maintenance	125 011,79	106 876,09	25 217,93	0,00
6161	Multirisques	12 530,00	12 223,40	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	14 000,00	13 941,25	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	18 340,93	17 932,63	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	600,00	107,93	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	9 845,24	5 120,27	186,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	46 980,00	14 786,23	7 697,86	0,00
6188	Autres frais divers	19 187,88	15 146,84	1 318,30	0,00
6226	Honoraires	7 438,20	2 683,44	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	16 150,08	396,00	0,00
6228	Divers	16 061,86	12 156,86	100,00	0,00
6231	Annonces et insertions	16 500,00	6 167,95	1 053,41	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	34 950,00	17 653,29	1 583,66	0,00
6236	Catalogues et imprimés	39 298,07	36 369,45	7 322,40	0,00
6238	Divers	2 300,00	69,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	800,00	489,35	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	45 884,00	39 575,96	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	3 029,10	0,00	0,00
6257	Réceptions	4 751,33	1 264,21	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	10 016,42	5 907,23	0,00
6262	Frais de télécommunications	23 120,00	22 197,09	2 948,19	0,00
627	Services bancaires et assimilés	6 480,00	6 640,90	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 200,00	7 235,52	118,01	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 496,53	1 679,30	732,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	10 200,00	270,00	9 770,88	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	6 518,95	18,95	3 751,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	4 935,28	1 889,80	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	26 000,00	22 111,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	-11 281,00	13 161,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00	274,76	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	23 784,00	14 682,64	4 801,36	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 875 830,00	4 739 575,48	26 000,64	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	295 000,00	292 936,14	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	60 000,00	112 911,81	11 542,76	0,00
6333	Particip., employeurs format* prof. cont.	3 000,00	-92,00	1 100,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	42 500,00	40 193,02	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 150 000,00	2 035 717,38	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	67 000,00	63 611,28	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	415 000,00	369 611,67	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	450 900,00	528 674,75	0,00	0,00

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	8 292,30	0,00	0,00	-8 292,30
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	500 000,00	501 312,30	0,00	0,00	-1 312,30
6453	Cotisations aux caisses de retraites	695 000,00	654 109,26	0,00	0,00	40 890,74
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20 000,00	21 624,37	0,00	0,00	-1 624,37
6455	Cotisations pour assurance du personnel	67 500,00	55 361,64	0,00	0,00	12 138,36
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	33 930,00	30 063,19	0,00	0,00	3 866,81
64731	Allocations chômage versées directement	11 000,00	8 446,12	0,00	0,00	2 553,88
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00	16 346,41	0,00	0,00	3 653,59
6488	Autres charges	45 000,00	455,84	13 357,88	0,00	31 186,28
014	Atténuations de produits	610 275,00	560 274,54	25 000,00	0,00	25 000,46
7391172	Degrévt taxe habita ^t sur logements vaca	25 000,00	-25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
739211	Attributions de compensation	585 275,00	585 274,54	0,00	0,00	0,46
65	Autres charges de gestion courante	687 067,00	674 535,60	2 194,00	0,00	10 337,40
6531	Indemnités	150 000,00	146 262,24	0,00	0,00	3 737,76
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	7 156,44	0,00	0,00	-156,44
6535	Formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6553	Service d'incendie	272 488,00	272 487,26	0,00	0,00	0,74
657362	Subv. fonct. CCAS	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ^t , personnes privée	73 500,00	75 032,73	0,00	0,00	-1 532,73
65888	Autres	126 579,00	133 596,93	2 194,00	0,00	-9 211,93
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		7 912 836,00	7 305 367,21	289 768,78	0,00	317 700,01
66	Charges financières (b)	245 000,00	231 696,20	0,00	0,00	13 303,80
66111	Intérêts réglés à l'échéance	230 000,00	220 040,41	0,00	0,00	9 959,59
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 000,00	-2 520,66	0,00	0,00	-2 479,34
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	20 000,00	14 176,45	0,00	0,00	5 823,55
67	Charges exceptionnelles (c)	104 856,71	98 885,54	3 000,00	0,00	2 971,17
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 455,54	0,00	0,00	-1 455,54
6748	Autres subventions exceptionnelles	101 856,71	97 430,00	3 000,00	0,00	1 426,71
678	Autres charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	367 000,00	340 000,00	0,00	0,00	27 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	340 000,00	340 000,00	0,00	0,00	0,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	27 000,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	30 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		8 659 692,71	7 975 948,95	292 768,78	0,00	390 974,98
023	Virement à la section d'investissement	789 414,17	0,00			789 414,17
042	Opérat^t ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	506 836,00	529 836,00			-23 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	23 000,00			-23 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	506 836,00	506 836,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 296 250,17	529 836,00			766 414,17
043	Opérat^t ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 296 250,17	529 836,00			766 414,17
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 955 942,88	8 505 784,95	292 768,78	0,00	1 157 389,15
Pour information			0,00			
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	46 040,07
Montant des ICNE de l'exercice N-1	48 560,73
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 520,66

(1) Détaller les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES					III A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	
013	Atténuations de charges	145 300,00	70 646,36	95 361,50	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	145 300,00	70 646,36	95 361,50	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	431 900,00	464 735,46	5 600,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	16 023,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetière (produit net)	15 000,00	12 901,00	0,00	2 099,00
70323	Redev. occupat ^e domaine public communal	6 000,00	7 215,80	0,00	-1 215,80
704	Travaux	0,00	-5 600,00	5 600,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	163 000,00	142 559,16	0,00	20 440,84
70631	Redevances services à caractère sportif	19 400,00	11 793,00	0,00	7 607,00
70632	Redevances services à caractère loisir	20 000,00	14 232,68	0,00	5 767,32
706811	Redevance d'assainissement collectif	0,00	178,56	0,00	-178,56
7068121	Redev. modernisation réseaux de collecte	0,00	28,80	0,00	-28,80
70846	Mise à disp <o>ne</o> personnel GFP rattachement	202 000,00	224 267,19	0,00	-22 267,19
70848	Mise à disp <o>ne</o> personnel autres organismes	0,00	15 297,39	0,00	-15 297,39
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	6 500,00	4 245,01	0,00	2 254,99
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	20 687,56	0,00	-20 687,56
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	906,31	0,00	-906,31
73	Impôts et taxes	5 229 000,00	5 147 002,18	35 000,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	4 657 000,00	4 620 485,00	0,00	36 515,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	115 000,00	105 063,00	0,00	9 937,00
7336	Droits de place	60 000,00	51 107,89	0,00	8 892,11
7338	Autres taxes	7 000,00	9 018,12	0,00	-2 018,12
7351	Taxe consommation finale d'électricité	210 000,00	100 752,06	35 000,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	180 000,00	260 576,11	0,00	-80 576,11
74	Dotations et participations	3 113 522,00	3 125 843,48	65 064,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	1 100 600,00	1 100 605,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	992 000,00	1 018 531,00	0,00	-26 531,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	465 000,00	461 118,00	0,00	3 882,00
74127	Dotation nationale de péréquation	322 000,00	314 847,00	0,00	7 153,00
74718	Autres participations Etat	10 054,00	10 614,40	65 064,00	0,00
7473	Participat ^e Départements	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00
74748	Participat ^e Autres communes	35 000,00	48 313,57	0,00	-13 313,57
74751	Participat ^e GFP de rattachement	28 000,00	28 372,00	0,00	-372,00
7478	Participat ^e Autres organismes	92 868,00	78 852,51	0,00	14 015,49
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	1 000,00	544,00	0,00	456,00
74834	Etat - Compens. exonérat ^e taxes foncière	43 000,00	39 166,00	0,00	3 834,00
74835	Etat - Compens. exonérat ^e taxe habitat ^e	0,00	4 300,00	0,00	-4 300,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 000,00	8 580,00	0,00	3 420,00
75	Autres produits de gestion courante	137 000,00	159 358,16	2 301,40	0,00
752	Revenus des immeubles	137 000,00	154 871,29	2 301,40	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	4 486,87	0,00	-4 486,87
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		9 056 722,00	8 967 585,64	203 326,90	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	97,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	97,00	0,00	-97,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	8 962,60	3 000,00	0,00
7713	Libéralités reçues	0,00	1 000,00	0,00	-1 000,00
7718	Autres produits except. opérat ^e gestion	0,00	5 244,64	0,00	-5 244,64
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	500,00	0,00	-500,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	2 217,96	3 000,00	-3 217,96
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		9 058 722,00	8 976 645,24	206 326,90	0,00
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	180 554,00	203 039,97		-22 485,97
722	Immobilisations corporelles	150 000,00	149 985,97		14,03
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	22 500,00		-22 500,00
777	Quoté-part subv invest transf gpte résul	30 554,00	30 554,00		0,00
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		180 554,00	203 039,97		-22 485,97
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		9 239 276,00	9 179 685,21	206 326,90	0,00
					-146 736,11

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	716 666,88				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					III B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	146 352,54	58 308,16	44 492,88	43 551,50
2031	Frais d'études	90 767,54	35 777,94	15 693,94	39 295,66
2051	Concessions, droits similaires	55 585,00	22 530,22	28 798,94	4 255,84
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	37 620,00	25 584,73	1 320,00	10 715,27
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	18 350,00	18 333,33	0,00	16,67
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 270,00	2 860,00	1 320,00	90,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	15 000,00	4 391,40	0,00	10 608,60
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 412 621,26	1 777 164,31	288 889,33	346 567,62
2111	Terrains nus	0,00	0,00	172,00	-172,00
2115	Terrains bâties	97 527,31	97 527,31	2 727,02	-2 727,02
2128	Autres agencements et aménagements	10 200,00	10 200,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	42 621,81	16 416,00	27 356,88	-1 151,07
21312	Bâtiments scolaires	121 021,47	85 716,04	0,00	35 305,43
21316	Equipements du cimetière	100,00	0,00	3 268,00	-3 168,00
21318	Autres bâtiments publics	809 975,12	613 058,43	13 435,08	183 481,61
2132	Immeubles de rapport	1 536,00	1 536,00	1 240,80	-1 240,80
2135	Installations générales, agencements	16 608,00	10 204,08	2 780,00	3 623,92
2138	Autres constructions	149 906,12	83 328,11	11 377,45	55 200,56
2151	Réseaux de voirie	584 935,41	436 769,23	142 846,78	5 319,40
2152	Installations de voirie	16 180,40	15 378,68	1 035,18	-233,46
21534	Réseaux d'électrification	205 975,58	171 596,28	16 098,36	18 280,94
21538	Autres réseaux	20 845,40	20 165,84	638,00	41,56
21568	Autres matériels, outillages incendie	16 804,14	9 481,43	7 399,20	-76,49
2158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	74 028,37	54 786,78	15 463,51	3 778,08
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	10 693,93	5 343,94	0,00	5 349,99
2182	Matériel de transport	60 374,60	47 010,04	0,00	13 364,56
2183	Matériel de bureau et informatique	51 529,88	23 360,25	20 044,07	8 125,56
2184	Mobilier	39 867,16	34 041,61	4 003,90	1 821,65
2188	Autres immobilisations corporelles	81 890,56	41 244,26	19 003,10	21 643,20
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	1 315 700,00	1 057 805,16	0,00	257 894,84
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 315 700,00	1 057 805,16	0,00	257 894,84
	Total des dépenses d'équipement	3 912 293,80	2 918 862,36	334 702,21	658 729,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	602 756,57	602 756,57	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	2 756,57	2 756,57	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 320 000,00	1 316 000,00	0,00	4 000,00
1641	Emprunts en euros	1 320 000,00	1 316 000,00	0,00	4 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	596 100,00	346 085,54	0,00	250 014,46
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	43 100,00	43 085,54	0,00	14,46
2764	Créances sur personnes de droit privé	553 000,00	303 000,00	0,00	250 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 518 856,57	2 264 842,11	0,00	254 014,46
45410	DEPENSES (3)	0,00	0,00	6 948,00	-6 948,00
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT) (3)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
458101	PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI (3)	16 338,91	16 338,91	0,00	0,00
458102	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (3)	11 654,40	4 063,68	11 654,40	-4 063,68
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	227 993,31	20 402,59	18 602,40	188 988,32
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 659 143,68	5 204 107,06	353 304,61	1 101 732,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	180 554,00	203 039,97		-22 485,97
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	30 554,00	53 054,00		-22 500,00
13911	Etat et établissements nationaux	29 750,00	29 750,00		0,00
13912	Sub. transf cpté résult. Régions	654,00	654,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	150,00	150,00		0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	22 500,00		-22 500,00
	Charges transférées (6)	150 000,00	149 985,97		14,03
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	22 500,00		-22 500,00
21311	Hôtel de ville	0,00	10 077,34		-10 077,34

MAIRIE DE LODeve - BUDGET PRINCIPAL DE LODeve - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
21312	Bâtiments scolaires	0,00	16 152,96		-16 152,96
21318	Autres bâtiments publics	150 000,00	48 365,51		101 634,49
2151	Réseaux de voirie	0,00	42 867,79		-42 867,79
2152	Installations de voirie	0,00	15 362,74		-15 362,74
21534	Réseaux d'électrification	0,00	17 159,63		-17 159,63
041	Opérations patrimoniales (7)	3 620 000,00	3 424 744,88		195 255,12
21312	Bâtiments scolaires	0,00	62 836,00		-62 836,00
2132	Immeubles de rapport	3 620 000,00	3 361 908,88		258 091,12
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 800 554,00	3 627 784,85		172 769,15
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 459 697,68	8 831 891,91	353 304,61	1 274 501,16
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		2 303 082,57			

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état II B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RIF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RIF 041.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					III B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 199 821,69	1 256 046,79	1 746 659,44	197 115,46
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	10 124,00	0,00	10 124,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	20 376,00	0,00	20 376,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	653 152,80	134 142,20	411 201,13	107 809,47
1322	Subv. non transf. Régions	549 907,00	296 833,71	240 887,00	12 186,29
1323	Subv. non transf. Départements	667 720,89	591 531,31	80 671,31	-4 481,73
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	28 950,00	77 859,93	0,00	-48 909,93
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	948 400,00	0,00	897 400,00	51 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	218 000,00	52 488,09	86 000,00	79 511,91
1348	Autres fonds non transférables	103 191,00	103 191,55	0,00	-0,55
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 637 500,00	1 537 500,00	400 000,00	700 000,00
1641	Emprunts en euros	2 637 500,00	1 537 500,00	400 000,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	2 793,00	0,00	2 793,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	2 793,00	0,00	2 793,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 840 114,69	2 793 546,79	2 149 452,44	897 115,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 728 536,08	1 735 487,53	0,00	-6 951,45
10222	FCTVA	321 000,00	328 248,97	0,00	-7 248,97
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	19 702,48	0,00	297,52
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 387 536,08	1 387 536,08	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	43 100,00	43 085,54	0,00	14,46
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	43 100,00	43 085,54	0,00	14,46
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 771 636,08	1 778 573,07	0,00	-6 936,99
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT) (2)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
458201	PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI (2)	16 338,91	0,00	16 338,91	0,00
458202	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (2)	18 440,40	0,00	18 440,40	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	234 779,31	0,00	34 779,31	200 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	7 846 530,08	4 572 119,86	2 184 231,75	1 090 178,47
021	Virement de la sect° de fonctionnement	789 414,17			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	506 836,00	529 836,00		-23 000,00
2115	Terrains bâties	0,00	23 000,00		-23 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	2 217,00	2 217,00		0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	997,00	997,00		0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	818,00	818,00		0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	484,00	484,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	14 304,00	14 304,00		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	131,00	131,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	80 758,00	80 758,00		0,00
28132	Immeubles de rapport	5 397,00	5 397,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	16 935,00	16 935,00		0,00
28138	Autres constructions	3 573,00	3 573,00		0,00
28152	Installations de voirie	12 793,00	12 793,00		0,00
281534	Réseaux d'électrification	158 968,00	158 968,00		0,00
281538	Autres réseaux	3 062,00	3 062,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 727,00	1 727,00		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 764,00	1 764,00		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	57 812,00	57 812,00		0,00
28181	Installations générales, aménag't divers	168,00	168,00		0,00
28182	Matériel de transport	47 900,00	47 900,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	25 977,00	25 977,00		0,00

MAIRIE DE LODeve - BUDGET PRINCIPAL DE LODeve - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28184	Mobilier	43 179,00	43 179,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	27 872,00	27 872,00		0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 296 250,17	529 836,00		766 414,17
041	Opérations patrimoniales (5)	3 620 000,00	3 424 744,88		195 255,12
238	Avances versées commandes immo. incorp.	3 620 000,00	3 424 744,88		195 255,12
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	4 916 250,17	3 954 580,88		961 669,29
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	12 762 780,25	8 526 700,74	2 184 231,75	2 051 847,76
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	Opérations non ventilables	01							0			1			2			3			4			5			6			7			8			9			TOTAL		
		Services généraux administratifs	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménag et services urbains, environnement	Action économique																														

INVESTISSEMENT																																			
Dépenses réelles		1 959 086	109 101	23 053	124 281	53 110	338 408	19 698	0	0	0	2 092 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 204 107		
- Équipements municipaux (2)		1 959 086	106 241	23 053	124 281	53 110	338 408	19 698	0	0	0	1 743 517	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 893 278		
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		2 860	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 985	
Opérations financières		1 959 086	53 054																															1 959 086	
Dépenses d'autre		2 303 083																																	3 627 785
Solde d'exécution reporté de N-1																																			2 303 083
Total dépenses		4 314 222	144 686	23 053	203 270	565 717	343 739	19 698	0	0	0	5 229 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 134 074	
Total recettes		3 828 207	3 462 353	0	134 050	345 472	14 216	0	0	0	0	744 403	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 826 701	
Solde d'investissement		-489 016	3 317 747	-23 053	-69 20	-210 245	-329 523	-19 698	0	0	0	-785 296	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-608 274	
Total RAR dépenses		0	89 095	8 092	10 829	29 549	23 555	1 199	0	0	0	191 185	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	353 385	
Total RAR recettes		400 000	356 006	0	45 160	537 376	46 620	43 000	0	0	0	755 770	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 184 232	
SOLDE RAR investissement		400 000	266 911	-8 092	34 431	507 827	23 065	41 801	0	0	0	564 584	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 830 827	

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT																																					
Total dépenses		1 713 345	3 126 712	703 657	659 021	714 656	758 582	47 928	40 000	0	0	1 027 518	0	0	4 537	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 798 354				
Total recettes		8 987 756	564 334	9 018	1113 378	212 707	49 946	0	0	0	0	114 333	0	0	51 108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 027 679				
Solde de fonctionnement		7 272 411	-2 562 277	-634 638	-546 244	-501 949	-708 636	-47 928	-40 000	0	0	-913 165	0	0	46 571	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 304 125				
Total RAR dépenses		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total RAR recettes		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SOLDE RAR fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet est obligatoire pour les communes de 3 000 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses d'écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Il. 231-23, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

Art. (1)	Libellé	A1											
		01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménag et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
Total dépenses d'investissement		4 315 222	233 701	31 145	213 899	58 5265	367 294	20 867	0	0	5 720 885	0	11 488 279
Dépenses nettes		1 959 086	198 196	31 145	134 910	56 759	361 963	20 867	0	0	2 283 506	0	5 557 412
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves		600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2 757	0	602 757
10226 Taxe d'aménagement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 757	0	2 757
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600 000
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Engouements et dettes assimilées		1 316 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 316 000
1641 Emprunts en euros		1 316 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 316 000
18 Compte de liaison : affectat° (Brut réel)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles		0	70 681	0	0	3 360	0	0	0	0	28 760	0	102 801
2031 Frais d'études		0	22 712	0	0	0	0	0	0	0	28 760	0	51 472
2051 Concessions, droits similaires		0	47 969	0	0	3 160	0	0	0	0	0	0	51 329
204 Subventions d'équipement versées		0	4 180	0	0	0	0	0	0	0	22 725	0	26 905
2041511 GFRP rat : Bien mobilier, matériel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 333	0	18 333
20421 Privé : Bien mobilier, matériel		0	4 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 180
20422 Privé : Bâtiments, installations		0	0	0	0	0	0	0	0	4 381	0	0	4 381
21 Immobilisations corporelles		0	123 335	24 197	115 786	564 299	219 998	20 867	0	987 872	0	2 066 054	
2111 Terrains nus		0	0	0	0	0	0	0	0	0	172	0	172
2115 Terrains bâis		0	0	0	0	0	0	0	0	100 254	0	100 254	
2128 Autres agencements et aménagements		0	0	0	0	0	0	0	0	10 200	0	10 200	
21311 Hôtel de ville		0	43 773	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 773
21312 Bâtiments scolaires		0	0	85 716	0	0	0	0	0	0	0	0	85 716
21316 Équipements du cinéma		0	3 268	0	0	44 2238	161 402	17 180	0	0	0	0	3 268
21318 Autres bâtiments publics		0	5 633	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 264 94
2132 Immeubles de rapport		0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 777	0	2 777
2135 Installations générales, agencements		0	12 984	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 984
2138 Autres constructions		0	0	59 205	30 533	0	0	0	0	0	4 968	0	94 708
2151 Réseaux de voirie		0	0	0	0	0	0	0	0	0	579 616	0	579 616
2152 Installations de voirie		0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 414	0	16 414

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Mairie de Lodelva - Budget principal de lodeve - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs et publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagi et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	187 695
21538	Autres réseaux	0	0	20 804	0	0	0	0	0	0	0	0	20 804
21568	Autres matériels, ouillages incendie	0	10 135	187	52	186	149	52	0	0	6 120	0	15 881
2158	Autres inst./matériel/outil, techniques	0	20 144	0	0	7 460	0	0	0	0	4 264	0	70 250
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0	5 344	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 344
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 010
2183	Matériel de bureau et informatique	0	13 022	489	17 465	9 673	0	3 355	0	0	0	0	43 404
2184	Mobilité	0	5 541	0	856	28 512	3 337	300	0	0	0	0	38 046
2188	Autres immobilisations corporelles	0	3 431	2 718	11 698	25 885	16 816	0	0	0	0	0	60 247
22	Immobilisations régulies en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	19 124	0	142 265	0	0	0	0	1 057 905
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	0	19 124	0	142 265	0	0	0	0	1 057 905
26	Participat' et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financées	43 086	0	0	0	0	0	0	0	0	303 000	0	346 086
2761	Crédences avancées en garanties d'emprunt	43 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 086
2764	Crédences sur personnes de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	303 000	0	303 000
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	6 948	0	0	0	0	0	0	32 057	0	39 005
45410	DÉFENSES	0	0	6 948	0	0	0	0	0	0	0	0	6 948
458101	PERL IMMINENT IMMÉUBLE 2 RUE GARIBALDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 339	0	16 339
458102	PERL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 718	0	15 718
	Dépenses d'ordre	53 054	35 505	0	78 989	17 607	5 331	0	0	0	3 437 299	0	3 627 785
040	Opérat' ordre transfert entre sections	53 054	35 505	0	16 153	17 607	5 331	0	0	0	75 390	0	203 040
13911	Etat et établissements scolaires	29 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 750
13912	Schéma régional Régiens	654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	654
13918	Autres subventions d'équipement	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150
1392	Plus ou moins-values sur cession immo.	22 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 500
21311	Hôtel de ville	0	10 077	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 077
21312	Bâtiments scolaires	0	0	16 153	0	0	0	0	0	0	0	0	16 153
21318	Autres bâtiments publics	0	25 428	0	17 807	5 331	0	0	0	0	0	0	46 366
2151	Réseau de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 868	0	42 868
2152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 363	0	15 363

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

Art. (1)	L'obligé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs* publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagi et services urbains, envoi onneint.	9 Action économique	TOTAL
27534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 660
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	62 836	0	0	0	0	0	0	3 361 909	3 247 745
27312	Bâtiments et sols	0	0	0	62 836	0	0	0	0	0	0	0	62 836
2732	Immeubles de support	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 361 909
0011	Soldes d'exécution reportés de N°1	2 393 083	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 303 083

RECETTES													
		4 226 207	3 816 359	0	170 510	88 246	60 336	43 000	0	0	1 500 173	0	10 710 932
Réceptes de l'Etat		3 636 371	456 450	0	116 674	88 246	60 336	43 000	0	0	1 500 173	0	6 756 352
010	Sécoués	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dons, fonds divers et réserves	1 715 785	0	0	0	0	0	0	0	0	19 702	0	1735 488
10222	FCTVA	328 249	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	328 249
10226	Taxe d'aménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 702	0	19 702
1068	Emprunts de fonctionnement capitalisés	1 387 536	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 387 536
13	Subventions d'investissement	0	453 657	0	116 674	88 246	60 336	43 000	0	0	1 445 691	0	3 002 706
1311	Solv. transf. Etat et débti. Nationaux	0	0	0	10 124	0	0	0	0	0	0	0	10 124
1312	Solv. transf. Régions	0	0	0	0	20 376	0	0	0	0	0	0	20 376
1321	Solv. non transf. Etat, débti. nationaux	0	18 213	0	25 247	128 338	0	0	0	0	373 545	0	545 343
1322	Solv. non transf. Régions	0	0	0	32 500	328 834	9 620	0	0	0	166 767	0	537 721
1323	Solv. non transf. Départements	0	9 053	0	48 803	5 500	51 216	0	0	0	567 631	0	672 203
13241	Solv. non transf. Communes du GRP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 860	0	77 860
1327	Solv. non transf. Budget communautaire	0	335 000	0	388 000	0	0	0	0	0	174 400	0	897 400
1328	Aides subventions d'équip., non transf.	0	0	0	0	0	43 000	0	0	0	95 488	0	138 488
1348	Aides fonds non transférables	0	91 392	0	0	11 800	0	0	0	0	0	0	103 192
16	Emprunts et dettes assimilées	1 937 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 937 500
1641	Emprunts en euros	1 937 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 937 500
18	Compte de liaison : affectat ^e (Bv/Age)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	2 793	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 793
2051	Concessions, droits similaires	0	2 793	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 793
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations régulies en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Mairie de Lodelva - Budget principal de lodeve - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financées	43 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 086
2761	Crédences avancées en garanties d'emprunt	43 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 086
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
458201	PERL IMMOBILIER 2 RUE GARIBALDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
458202	PERL IMMOBILIER 19 RUE DE LA REPUBLIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Racettes d'ordre	529 836	3 361 909	0	62 856	0	0	0	0	0	0	0	3 424 745
040	Opérat* ordre transfert entre sections	529 836	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	529 836
2115	Terrains bâis	23 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 000
2802	Frais liés à la réalisation d'un document	2 217	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 217
28041511	GPFrat : Bien mobilier, matériel	997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	997
28041512	GPFrat : Bâtiments, installations	818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	818
28041521	Phné : Bien mobilier, matériel	484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	484
28051	Concessions et droits similaires	14 304	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 304
28127	Plantations d'arbres et d'arbusques	131	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131
28128	Autres aménagements de terrains	80 758	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 758
28132	Immeubles de rapport	5 397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 397
28135	Installations générales, agréments, ...	16 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 925
28138	Autres constructions	3 573	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 573
28152	Installations de voirie	12 793	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 793
281534	Réseaux d'électrification	156 968	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	156 968
281538	Autres réseaux	3 082	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 082
281568	Autres matériels, outillages, incinérateur	1 727	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 727
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 764	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 764
28158	Autres installat : matériel et outillage	57 872	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 872
28167	Installations générales, aménagt divers	168	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	168
28182	Matériel de transport	47 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 900
28183	Matériel de bureau et informatique	25 977	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 977
28184	Mobilier	43 179	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 179
28188	Autres immo. corporelles	27 872	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 872
041	Opérations patrimoniales	0	3 361 909	0	62 856	0	0	0	0	0	0	0	3 424 745
238	Avances versées contraires immo. incorp.	0	3 361 909	0	62 856	0	0	0	0	0	0	0	3 424 745

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs* publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagi et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

001 Solde d'exécution reporté de N-1

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement													
Dépenses nécessaires		1 715 345	3 126 712	703 657	659 621	714 656	758 582	47 928	40 000	0	1 027 518	4 537	8 798 354
011 Chargés à caractère général		1 115 509	3 126 712	703 657	659 621	714 656	758 582	47 928	40 000	0	1 027 518	4 537	8 268 718
60221 Combustibles et carburants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60611 Eau et assainissement	0	9 079	0	7 410	2 230	16 873	1 567	0	0	0	5 146	0	42 985
60612 Energie - Électricité	0	26 716	2 214	15 905	36 555	37 210	242	0	0	0	86 230	4 537	210 010
60618 Autres fournitures non stockables	0	31 306	0	10 491	4 697	15 317	0	0	0	0	0	0	62 332
60621 Combustibles	0	24 934	0	31 021	0	27 938	0	0	0	0	0	0	83 413
60622 Carburants	0	38 417	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 417
60623 Alimentation	0	111	0	80	4 771	2 548	1 473	0	0	0	0	0	8 982
60631 Fournitures d'entretien	0	7 312	617	6 305	1 546	4 940	0	0	0	0	0	0	20 009
60632 Fournitures de petit équipement	0	9 179	2 355	4 717	1 593	2 106	125	0	0	0	1 152	0	21 523
60633 Fournitures de poste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 203
60636 Vêtements de travail	0	14 743	5 770	703	0	3 231	0	0	0	0	2 084	0	26 532
6064 Fournitures administratives	0	7 916	769	361	2 639	9 666	58	0	0	0	-1	0	12 908
6065 Livres, disques, ... (média et équ.)	0	0	0	405	35 059	0	0	0	0	0	0	0	35 464
60667 Fournitures scolaires	0	0	0	29 244	0	0	0	0	0	0	0	0	29 244
60668 Autres matières et fournitures	0	133 729	1 286	13 684	7 789	8 232	2 367	0	0	0	24 844	0	191 950
611 Contrats de prestations de services	0	81 495	15 213	0	9 597	11 967	6 636	0	0	0	5 988	0	131 146
6135 Locations mobilières	0	12 513	0	2 677	30 539	312	0	0	0	0	0	0	46 041
614 Charges locatives et de copropriété	0	2 614	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 653
615221 Entretien, réparations bâtiments publics	0	361	0	0	3 310	0	0	0	0	0	0	0	3 671
615231 Entretien, réparations voiries	0	-147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 487
615232 Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 498	0	47 498
61551 Entretien matériel rouulant	0	18 910	0	0	0	3 387	0	0	0	0	12 154	0	34 452
61558 Entretien autres biens mobiliers	0	618	0	0	725	1 120	0	0	0	0	4 310	0	7 274
6156 Maintenance	0	64 502	4 123	9 800	23 762	24 564	312	0	0	0	5 031	0	132 094
6161 Malusques	0	12 223	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 223
6162 Assur. obligatoire dommage-construction	0	13 941	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 941
6168 Autres primes d'assurance	0	17 592	341	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 933
617 Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108
6182 Documentation générale et technique	0	3 861	496	0	200	749	0	0	0	0	0	0	5 306
6184 Vêtements à des organismes de formation	0	19 061	2 083	0	0	441	900	0	0	0	0	0	22 484

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Mairie de Lodelve - Budget principal de lodeve - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
			Services généraux administratifs* publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Loyer	Aménagi et services urbains, environnement	Action économique		
6188	Autres frais divers	0	1 223	9 999	5 244	0	0	0	0	0	0	0	0	16 465
6226	Honoraires	0	1 132	1 551	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 683
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	16 546	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 546
6228	Divers	0	2 956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 257
6231	Amortissements et intérêts	0	4 956	0	0	0	0	0	0	0	0	2 265	0	7 221
6232	Fêtes et cérémonies	0	18 887	0	0	0	80	0	270	0	0	0	0	19 237
6236	Catalogues et imprimés	0	36 106	802	0	6 180	0	604	0	0	0	0	0	43 892
6238	Divers	0	0	0	0	0	0	69	0	0	0	0	0	69
6241	Transports de biens	0	0	0	0	489	0	0	0	0	0	0	0	489
6247	Transports collectifs	0	0	31 976	0	1 800	5 800	0	0	0	0	0	0	39 576
6251	Voyages et déplacements	0	1 419	913	0	697	0	0	0	0	0	0	0	3 029
6257	Réceptions	0	515	0	-12	572	190	0	0	0	0	0	0	1 264
6261	Frais d'affranchissement	0	15 924	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 924
6262	Frais de télécommunications	0	6 462	1 697	8 030	2 716	4 593	1 647	0	0	0	0	0	25 145
627	Services bancaires et assimilés	6 427	0	0	0	214	0	0	0	0	0	0	0	6 641
6281	Concours divers (cotisations)	0	6 666	0	0	688	0	0	0	0	0	0	0	7 354
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	732	0	1 073	0	0	0	0	0	0	0	2 411
62876	Rent. frais à un GFP de rattachement	0	10 041	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 041
62878	Rent. frais à d'autres organismes	0	19	0	0	0	0	3 751	0	0	0	0	0	3 770
6288	Autres services extérieurs	0	1 890	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 890
63512	Taxes foncières	22 111	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 111
63513	Autres impôts locaux	0	1 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 880
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	275
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	9 282	303	0	9 004	395	0	0	0	0	0	0	19 484
012	Chargés de personnel, frais assimilés	0	2 110 870	379 907	345 792	515 676	585 275	25 857	0	0	802 199	0	0	4 765 576
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0	246 541	0	0	20 539	0	25 857	0	0	0	0	0	292 936
6218	Autre personnel extérieur	0	121 417	0	0	0	0	0	0	0	3 038	0	0	124 455
6333	Particip. employeurs format* prof. cont.	0	1 350	-422	0	0	80	0	0	0	0	0	0	1 008
6336	Cotisations CNPPT et CDCGPT	0	15 532	3 246	3 441	4 971	5 690	0	0	0	7 313	0	0	40 193
64111	Rémunérations principales salariées	0	760 477	195 678	168 811	216 784	282 886	0	0	0	411 082	0	0	2 035 717
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	19 780	7 933	6 971	1 680	12 539	0	0	0	14 728	0	0	63 611
64118	Autres indemnités salariées	0	142 676	75 780	15 405	33 611	41 538	0	0	0	60 502	0	0	369 612
64131	Rémunérations non st.	0	236 351	0	49 066	90 223	76 203	0	0	0	76 151	0	0	528 075
64168	Autres emplois d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 292	0	0	8 292
6451	Cotisations à l'URSSAF.	0	202 534	32 321	42 331	68 001	72 096	0	0	0	84 031	0	0	501 312
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	243 590	56 336	64 692	66 991	89 917	0	0	0	132 385	0	0	654 109

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagi et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	
														21624
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	9 581	0	2 011	3 658	3 080	0	0	0	0	3 284	0	55 362
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	50 840	280	840	672	1 336	0	0	0	1 394	0	0	0
6458	Cot. aux autres organismes sociaux	0	30 063	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 063
64731	Allocations chômage versées directement	0	0	0	0	8 446	0	0	0	0	0	0	0	8 446
6475	Médécine du travail, pharmacie	0	16 346	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 346
6488	Autres charges	0	13 814	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 814
014	Alternations de produits	0	585 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	585 275
759211	Attributions de compensation	0	585 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	585 275
65	Autres charges de gestion courante	0	228 421	272 487	135 759	0	32	0	40 000	0	0	0	0	676 730
6531	Indemnités	0	146 262	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146 262
6533	Cotisations de retraite	0	7 156	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 156
6553	Service d'incendie	0	272 487	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	272 487
657362	Solv. fond. CCAS	0	0	0	0	0	0	0	40 000	0	0	0	0	40 000
6574	Solv. fond. "Associatif", personnes privée	0	75 001	0	0	0	32	0	0	0	0	0	0	75 033
65888	Autres	0	2	0	135 759	0	0	0	0	0	0	0	0	135 759
656	Frais fonctionnement des groupes débats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Chargés financières	0	231 696	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	231 696
66111	Intérêts régés à l'échéance	0	250 040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	220 040
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 521	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 521
66115	Intérêts complets courants et de dépôts	14 176	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 176
67	Chargés exceptionnelles	0	100 430	0	0	0	0	0	0	0	0	1 456	0	101 886
673	Titres annulés pour exercices antérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 456	0	1 456
6748	Autres subventions exceptionnelles	0	100 430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 430
68	Dot. aux amortissements et provisions	340 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	340 000
68117	Dot. prov. dépréci. actifs circulants	340 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	340 000
Dépenses d'ordre		529 636	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	529 636
042	Opérat./ordre transfert entre sections	529 636	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	529 636
675	Valeurs comptabilisées immobilisations cédées	23 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 000
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	506 836	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	506 836
043	Opérat./ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Mairie de Lodelva - Budget principal de lodeve - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagi et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
													0
002 Déficit de fonctionnement reporté													
Total recettes de fonctionnement		8 987 756	56 4 34	9 018	113 378	21 2 707	49 346	0	0	0	114 333	51 108	10 102 679
Recettes écheillées		8 028 049	56 4 34	9 018	113 378	21 2 707	49 346	0	0	0	114 333	51 108	9 182 972
013 Atténuations de charges		0	160 008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 008
6419 Remboursements rémunérations personnel		0	166 008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 008
70 Produits des services du domaine, vente		6 465	256 866	0	0	143 465	26 026	0	0	0	37 513	0	470 335
7022 Coupes de bois		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 023
70311 Concessions cimetières (produit net)		0	12 901	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 901
70323 Redev. occupat. domaine public communal		6 465	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 216
7062 Redevances services à caractère culturel		0	0	0	0	142 559	0	0	0	0	0	0	142 559
70631 Redevances services à caractère sportif		0	0	0	0	0	11 793	0	0	0	0	0	11 793
70632 Redevances services à caractère loisir		0	0	0	0	0	14 233	0	0	0	0	0	14 233
706811 Redevance d'aménagement collectif		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	179
7068121 Redev. modernisation réseaux de collecte		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29
70846 Mise à disp. personnel GFP rattachement		0	224 267	0	0	0	0	0	0	0	0	0	224 267
70848 Mise à disp. personnel autres organismes		0	15 297	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 297
70876 Remb. pris par le GFP de rattachement		0	4 245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 245
70878 Remb. pris par d'autres créditeurs		0	156	0	0	0	0	0	0	0	20 532	0	20 688
7088 Produits activités annexes (abonnement(s))		0	0	0	0	906	0	0	0	0	0	0	906
73 Impôts et taxes		5 121 876	0	9 018	0	0	0	0	0	0	51 108	0	5 182 002
73111 Impôts directs locaux		4 620 485	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 620 485
73223 Fonds pétitionnaire ress. com. et telecom		105 063	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 063
7336 Droits de place		0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 108	0	51 108
7338 Autres taxes		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 018

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs* publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagi et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7351	Taxe consommation finale d'électricité	135 752	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	135 752
7381	Taxes administratives diverses de mutation	260 576	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	260 576
74	Dotations et participations	2 939 111	69 178	0	113 378	69 241	0	0	0	0	0	0	3 190 907
7411	Dotation forfaitaire	1 100 605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100 605
74121	Dotation de solidarité rurale	1 018 531	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 018 531
74123	Dotation de solidarité urbaine	461 118	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	461 118
74127	Dotation nationale de prééquation	314 847	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	314 847
74718	Autres participations Etat	0	3 860	0	65 064	6 754	0	0	0	0	0	0	75 078
7473	Participat* Départements	0	0	0	0	12 000	0	0	0	0	0	0	12 000
74748	Participat* Autres communautés	0	0	0	48 314	0	0	0	0	0	0	0	48 314
74751	Participat* GRPP de ratissage	0	0	0	28 372	0	0	0	0	0	0	0	28 372
7478	Participat* Autres organismes	56 737	0	0	22 115	0	0	0	0	0	0	0	78 853
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	544	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	544
74834	Etat - Compens. exonératif* taxes foncières	39 166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 166
74835	Etat - Compens. exonératif* taxe habilit*	4 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 300
7485	Dotation pour les îles décarierées	0	8 580	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 580
75	Autres produits de gestion courante	0	63 141	0	0	0	23 910	0	0	0	74 608	0	161 660
752	Revenus des immeubles	0	53 655	0	0	0	23 910	0	0	0	74 608	0	157 173
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	4 487	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 487
76	Produits financiers	97	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97
77	Produits exceptionnels	500	9 241	0	0	0	10	0	0	0	2 212	0	11 963
7713	Libérations reçues	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0	3 033	0	0	0	0	0	0	0	2 212	0	5 245
775	Produits des cessions d'immobilisations	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500
7788	Pédiés exceptionnels divers	0	5 208	0	0	0	10	0	0	0	0	0	5 218
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre		203 040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 040

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagi et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
042	Opérat* ordre transfert entre sections	203 040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 040
722	Immobilisations corporelles	149 986	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149 986
7761	Dif / résal (+) transférées en invest.	22 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 500
777	Quelque-part subv invest / transférée résid.	30 554	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 554
043	Opérat* ordre transfert de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Expendant de fonctionnement reçue	716 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	716 667

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chaque des articles budgétaires.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			
			IV A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de confirmatif)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montants des remboursements N	Encaours restant dû au 31/12/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
912134837/A 4592150	01/07/2021 07/12/2021	1 200 000,00 850 000,00	1 200 000,00 250 000,00	16 526,12 2 478,29	0,00 0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 050 000,00	1 450 000,00	19 004,41	0,00
					1 450 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1988.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'ordre délivrant l'article L. 2122-22 du CGCT.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assurés d'une option de finage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

		IV – ANNEXES	
		ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
		A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)	
Emprunts et dettes à l'origine du contrat			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de fil	Date de signature	Date du premier remboursement
163 Emprunts obligataires (Total)			
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)			
1641 Emprunts en euros (Total)			
086759E	CAISSE D'EPARGNE	20/01/2020	25/05/2021
102 780 905 300 020 000 000	CREDIT MUTUEL	10/12/2021	28/02/2022
167 598	CREDIT AGRICOLE	26/08/2015	22/06/2016
2001	SFIL CAGFIL	05/07/2000	01/10/2002
2004	DEXIA CL	05/11/2004	31/10/2005
2007	SOCIETE GENERALE	30/07/2007	30/10/2007
2008-1	CREDIT AGRICOLE	04/11/2008	15/01/2009
2224913	CREDIT AGRICOLE	12/12/2017	09/04/2018
2813132	CREDIT AGRICOLE	16/11/2018	17/08/2020
289632E	CAISSE D'EPARGNE	04/01/2021	05/05/2021
3463043	CREDIT AGRICOLE	10/11/2020	13/04/2020
4048411	CREDIT AGRICOLE	31/12/2020	04/04/2021
4048443	CREDIT AGRICOLE	31/12/2020	04/04/2021
4630584	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2015	29/03/2016
4801954	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2016	25/04/2018
5029	CREDIT AGRICOLE	15/11/2013	23/11/2013
5160835	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2016	03/04/2017
5237823	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/11/2018	05/02/2019
6413	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/02/2014	01/03/2015

Emprunts et dettes à l'origine du contrat	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux initial	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé ON	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)			0,00					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				19 141 214,68				
1641 Emprunts en euros (Total)				17 701 214,68				
086759E	CAISSE D'EPARGNE	09/03/2020	09/05/2021	375 000,00	F	Taux fixe à 0,95 %	0,950	EUR
102 780 905 300 020 000 000	CREDIT MUTUEL	10/12/2021	28/02/2022	1 100 000,00	F	Taux fixe à 0,95 %	0,950	EUR
167 598	CREDIT AGRICOLE	26/08/2015	22/06/2016	440 000,00	F	Taux fixe à 3,16 %	3,160	EUR
2001	SFIL CAGFIL	05/07/2000	01/10/2002	1 600 714,68	V	(Euribor 3M + 0,15)-Flor -0,15 sur Euribor 3M	3,600	EUR
2004	DEXIA CL	05/11/2004	01/11/2006	1 155 000,00	C	Taux fixe 3,71% à barrière à 2,5% sur Euribor	3,710	EUR
2007	SOCIETE GENERALE	30/07/2007	30/10/2007	1 154 000,00	F	12M/(Positive)		
2008-1	CREDIT AGRICOLE	04/11/2008	15/01/2009	1 000 000,00	F	(Marge de 0,07%)		
2224913	CREDIT AGRICOLE	12/12/2017	09/04/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3,99 %	3,890	EUR
2813132	CREDIT AGRICOLE	16/11/2018	17/08/2020	723 000,00	F	Taux fixe à 4,85 %	4,850	EUR
289632E	CAISSE D'EPARGNE	04/01/2021	05/05/2022	280 000,00	F	Taux fixe à 2,17 %	2,170	EUR
3463043	CREDIT AGRICOLE	10/11/2020	13/04/2020	375 000,00	F	Taux fixe à 2,23 %	2,230	EUR
4048411	CREDIT AGRICOLE	31/12/2020	04/04/2021	320 000,00	F	Taux fixe à 0,86 %	0,860	EUR
4048443	CREDIT AGRICOLE	31/12/2020	04/04/2021	237 500,00	F	Taux fixe à 1,17 %	1,170	EUR
4630584	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2015	25/09/2016	150 000,00	F	Taux fixe à 0,93 %	0,930	EUR
4801954	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2016	25/04/2018	40 000,00	F	Taux fixe à 1,02 %	1,020	EUR
5029	CREDIT AGRICOLE	15/11/2013	21/02/2014	450 000,00	F	Taux fixe à 2,68 %	2,680	EUR
5160835	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2016	01/01/2018	600 000,00	F	Taux fixe à 1,19 %	1,190	EUR
5237823	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/11/2018	05/02/2019	0,00	V	(Livret A + 0,75)-Flor 0 sur Livret A	1,500	EUR
6413	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/02/2014	01/03/2015	470 000,00	V	Livret A + 1	2,250	EUR

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne et indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date du d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel	Taux initial	Périodicité des rembour- sements (6)	Devise	Profil d'amor- tissemen-	Possibilité de rembour- sement anticipi- é O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
72824	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2017	05/01/2018	150 000,00	V	(Livret A + 0,75% T�or 0 sur Lnet A)	1,500	1,500	EUR	A	P	O	A-1	
791763	CREDIT AGRICOLE	03/12/2015	03/08/2016	200 000,00	F	Taux fixe à 2,8 %	2,800	2,800	EUR	T	P	O	A-1	
A1719050000	CAISSE D'EPARGNE	01/07/2019	05/07/2019	500 000,00	F	Taux fixe à 0,94 %	0,640	0,640	EUR	X	F	O	A-1	
A2015	DEXA CL	14/12/2005	01/10/2007	147 500,00	F	Taux fixe à 3,77 %	3,770	3,770	EUR	A	P	O	A-1	
A2016	SFIL CAFIL	02/10/2006	02/11/2006	100 000,00	F	Taux fixe à 4,36 %	4,360	4,362	EUR	T	P	O	A-1	
APE2012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/11/2012	17/12/2012	150 000,80	F	Taux fixe à 3,95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1	
PIE2009	CREDIT AGRICOLE	07/12/2009	10/12/2009	850 000,00	V	Euroibor 3M + 0,55	1,270	1,276	EUR	T	C	O	A-1	
PIE2010	CREDIT AGRICOLE	01/12/2010	02/02/2011	400 000,00	F	Taux fixe à 3,14 %	3,140	3,140	EUR	T	C	O	A-1	
PIE2010/2	CREDIT AGRICOLE	30/12/2010	27/04/2011	250 000,00	V	Moyenne de Euroibor 3M + 0,51	1,532	1,541	EUR	T	C	O	A-1	
PIE2011	CREDIT AGRICOLE	23/08/2011	29/08/2012	800 000,00	F	Taux fixe à 4,39 %	4,390	4,438	EUR	S	C	O	A-1	
PIE2012	CAISSE D'EPARGNE	03/07/2012	04/07/2012	400 000,00	F	Taux fixe à 4,97 %	4,870	4,929	EUR	S	C	O	A-1	
PIE2012/2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/11/2012	17/12/2012	500 000,00	F	Taux fixe à 3,95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1	
PIE2013	CAISSE D'EPARGNE	29/08/2013	18/09/2013	350 000,00	F	Taux fixe à 4,83 %	4,630	4,711	EUR	T	C	O	A-1	
PRESAME 2006	SFIL CAFIL	02/10/2006	01/12/2006	82 350,00	F	Taux fixe à 4,25 %	4,250	4,318	EUR	T	P	O	A-1	
RAR 2014	CAISSE D'EPARGNE	05/01/2015	25/07/2015	250 000,00	F	Taux fixe à 2,96 %	2,960	2,993	EUR	T	P	O	A-1	
164.3 Emprunts en devises (total)				0,00										
164.41 Emprunts assortis d'une option de grage sur ligne de trésorerie (total)				1 440 000,80										
2005 CRCA CALYON 002D1H014PR	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/03/2006	08/12/2005	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3,71 %	3,710	3,800	EUR	S	C	O	A-1	
- Tfrage 3,71%														
2005 CRCA CALYON 002D1H014PR	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	08/12/2005	08/12/2005	440 000,00	V	(TAN(Positif)-Floor -0,08 sur TAN(Positif)) + 0,09	2,177	2,231	EUR	S	C	O	A-1	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00										
167.1 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00										

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Mairie de LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2021

Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissemen- tation (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (totai)					0,00						
1675 Dettes pour MTP et PPP (totai)					0,00						
1678 Dettes envers locataires-acquéreurs (totai)					0,00						
1679 Autres emprunts et dettes (totai)					0,00						
168 Empreunts et dettes assimilées (Total)					0,00						
1681 Autres emprunts (totai)					0,00						
1682 Biens à moyen terme négociables (totai)					0,00						
1687 Autres dettes (totai)					0,00						
Total général					19 141 214,68						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Normal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer le niveau de taux au 1er juillet 2010.

(7) Indique C pour amortissement progressif, F pour in flex X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivants la typologie de la circulaire ICGB1015077C du 25 juillet 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

	IV – ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert (11)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de biux d'intérêt au 31/12/N (14)	Annuité de l'exercice		
									Taux d'intérêt	Charges d'intérêt (15)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		9 712 100,29				1 316 000,12	220 040,41	0,00	45 270,84
164.1 Emprunts en euros (Total)		0,00		9 352 100,29				1 244 000,12	209 229,88	0,00	42 900,56
089659E 102 780 905 300 020 000 000 167596 201	N N N N	0,00 A-1 0,00 A-1		351 620,60 700 000,00 363 255,99 83 038,03	13,40 19,91 18,48 0,50	F F F V	Taux fixe à 0,95 % Taux fixe à 0,95 % Taux fixe à 3,16 % (EuroEx 3M + 0,15%Floor -0,15 sur EuroEx 3M -0,08 sur Euribor 12M+Floor 12M) + 0,09	0,948 1,150 3,152 0,000 0,000	23 379,40 0,00 13 805,71 107 241,78	4 315,07 0,00 11 915,15 0,00	1 994,96 369,44 5 994,53 0,00
2004	N	0,00	A-1	328 639,33	3,83	V	(EuroEx 12M+Floor 12M) + 0,09	0,000	72 617,35	0,00	0,00
2007	N	0,00	A-1	331 775,00	5,75	F	Taux fixe à 3,89 %	3,933	57 700,00	14 505,27	0,00
2008-1	N	0,00	A-1	462 936,30	6,79	F	Taux fixe à 4,85 %	4,838	54 282,53	24 107,77	0,00
2224913	N	0,00	A-1	883 579,52	21,25	F	Taux fixe à 2,17 %	2,164	32 397,70	19 614,26	0,00
2813132	N	0,00	A-1	678 677,43	22,63	F	Taux fixe à 2,23 %	2,224	22 405,66	15 634,15	0,00
289032E	N	0,00	A-1	280 000,00	19,40	F	Taux fixe à 0,86 %	0,851	0,00	0,00	0,00
3463043	N	0,00	A-1	349 812,92	18,32	F	Taux fixe à 1,17 %	1,167	16 840,39	4 216,13	0,00
4046411	N	0,00	A-1	319 945,08	19,35	F	Taux fixe à 0,93 %	0,991	4 054,92	737,49	0,00
4046443	N	0,00	A-1	239 500,00	1,52	F	Taux fixe à 1,02 %	0,988	0,00	802,95	154,77
4635584	N	0,00	A-1	101 832,86	9,48	F	Taux fixe à 2,68 %	2,673	9 292,03	2 885,29	0,00
4801954	N	0,00	A-1	343 675,93	20,32	F	Taux fixe à 1,19 %	1,187	14 331,86	4 280,29	0,00
5029	N	0,00	A-1	318 514,35	11,89	F	Taux fixe à 4,69 %	4,678	19 351,41	15 508,87	0,00
51668835	N	0,00	A-1	480 000,00	15,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	30 000,00	0,00	0,00
5237823	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Livret A + 0,75%Floor 0 sur Livret A)	0,000	0,00	0,00	0,00
64113	N	0,00	A-1	387 50,00	32,17	V	Livret A + 1 (Livret A + 0,75%Floor 0 sur Livret A)	1,496	11 750,00	5 932,50	0,00
72824	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Livret A	0,000	0,00	0,00	0,00

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Mairie de LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N		Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Charges d'intérêt (15)	
791763	N	0,00	A-1	157 776,18	14,51	F	Taux fixe à 2,6 %	2,793	4 567,46	0,00
A171905/0000	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0,64 %	0,644	500 000,00	0,00
A2005	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3,77 %	0,000	0,00	0,00
A2006	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4,36 %	0,000	0,00	0,00
AP22012	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3,95 %	0,000	0,00	0,00
PE2009	N	0,00	A-1	350 625,00	8,11	V	Eulitor 3M + 0,55	0,007	42 500,00	52,73
PE2010	N	0,00	A-1	185 000,00	9,09	F	Taux fixe à 3,14 %	3,132	20 000,00	6 201,50
PE210/2	N	0,00	A-1	115 625,00	9,07	V	Moyenne de Eulitor 3M + 0,51	-0,005	12 500,00	5,77
PE2011	N	0,00	A-1	420 000,00	10,16	F	Taux fixe à 4,39 %	4,378	40 000,00	19 755,00
PE2012	N	0,00	A-1	220 000,00	10,90	F	Taux fixe à 4,87 %	4,858	20 000,00	11 444,50
PE2012/2	N	0,00	A-1	225 301,16	5,92	F	Taux fixe à 3,95 %	3,940	10 644,09	748,72
PE2013	N	0,00	A-1	210 000,00	11,98	F	Taux fixe à 4,63 %	4,618	17 500,00	10 229,40
PRESAME2006	N	0,00	A-1	274 248,91	4,92	F	Taux fixe à 4,25 %	4,240	48 353,32	12 976,50
RAR2014	N	0,00	A-1	184 270,68	13,32	F	Taux fixe à 2,96 %	2,952	10 950,10	5 657,74
1643 Emprunts en devises [Total]		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de échange sur ligne de l'Isénoréni (Total) (9)		360 000,00						72 000,00	10 810,53	0,00
2005 CRCA CALYON 002D1H014PR - Triage 3,71%	N	0,00	A-1	250 000,00	4,75	F	Taux fixe à 3,71 %	3,751	50 000,00	10 810,53
2005 CRCA CALYON 002D1H014PR - Triage T4M...	N	0,00	A-1	110 000,00	4,75	V	(T4M(Postfixé)-Flot/ -0,09 sur T4M(Postfixé)) + 0,09	0,000	22 000,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus [Total]		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières [Total]		0,00						0,00	0,00	0,00
167 1 Avances consolidées du Trésor [Total] (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00						0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP [Total]		0,00						0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires acquéreurs (Total)		0,00						0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes assimilées [Total]		0,00						0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées [Total]		0,00						0,00	0,00	0,00

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte et informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter
de la présente notification.*

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert (11)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N		Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bonis à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
Totals général		0,00		9 712 100,29				1 316 000,12	220 040,41	0,00	45 270,84

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de réserves, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détails des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBI01507/C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « intérêts dégagés à l'échéance » (intérêts déclassés) et intérêts éventuels évalués au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef et de filie	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal couverture éventuelle (8)	Taux au cours de l'exercice (10)	Intérêts payés au cours de l'exercice (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indice zone euro / 2 : indice zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indice dont un est hors zone euro / 5 : écarts d'indice hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12N ou le cas échéant, à la prochaine date de déchéance.

(8) Montant, indice ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	
	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices sous-jacents	(2) Indices zone euro	(3) Indices inflation française ou zone euro ou écarts entre ces indices	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Écarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tranche).	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours
(B) Barrrière simple. Pas d'effet de levier	0	0,00	0	0	0	0,00
(C) Option d'échange (swap)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures					0,00	0,00

(1) Celle annexe extrait le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		IV A2.5
----------------------------------------------------------------------------	--	------------

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture							Primes éventuelles Primes reçues pour la vente d'option.
	Emprunt/échéancier	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contratant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (charge ou taux)	Notionnel de l'instrument de couvertur e	
Taux fixe (total)		0,00					0,00	
Taux variable simple (total)		0,00					0,00	
Taux complexes (total) (2)		0,00					0,00	
Total		0,00					0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer si il s'agit d'un swap d'une option (cas, floor, tunnel, swaplong).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autres.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux suré	Niveau de taux (6)	Index	Taux et recul (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat Avant opération	Après opération de couverture
Taux fixe (total)					Char gns c/668	Produits ct/786	0,00
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		IV A2.6
-----------------------------------------------------------------------------------------------	--	------------

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Empreunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt.	Date du financement	Organisme préteur ou chef de filie	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Péri- odicité des rem- bour- se- ments	Caractéristiques du taux	Coût de sortie (10)	Annuité de l'exercice	ICNE de l'exercice
Année	Profil (5)	Année						Type de taux (6)	Niveau de taux (8)	Type Montant (12)	Intérêts (13)	Capital
Total des dépenses au c/166					0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
Refinancement de dette (3)												
Total des recettes au c/166					0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
Refinancement de dette (4)												

(1) Les opérations de refinancement de dettes consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques ayant réaménagé des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après quotations de couvertures éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de relever les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6111 « Intérêts décaissés » et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES									
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N									
IV A2.7									

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du renouvellement initial	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)				Nominal	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement(s)	Annuité payée dans l'exercice (il y a lieu)
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux index (4)	Taux act. (5)			
Total								0,00	0,00	0,00
								0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe - V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : F pour amortissement progressif, P pour amortissement constant, R pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; M : trimestrielle ; T : semestrielle, S :季半期, X : autre.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	
	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)				
REPARTITION PAR PRÉTEUR		Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice
TOTAL		0,00	0,00	0,00
Autres des organismes de droit privé		0,00	0,00	0,00
Autres des organismes de droit public		0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)		0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette mise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT): 1000,00 €		2009-12-19
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	LOGICIELS	2
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20
L	BIEN DE FAIBLE VALEUR INFÉRIEUR A 1 000	1
L	VOITURE	7
L	CAMION ET VÉHICULE INDUSTRIEL	8
L	BATIMENTS SCOLAIRES	0
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES PERS DROIT PRIVES	5
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES ORG PUBLICS	5
L	SUBV EQUIPEMENT VERSEES PERS DROIT PRIVES BATIMENT	5
L	MOBILIER	10
L	TERRAINS	0
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5
L	MATERIELS CLASSIQUES	6

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	340 000,00		99 559,00	439 559,00	0,00	439 559,00
Restes à recouvrer	0,00	01/01/2009	99 559,00	99 559,00	0,00	99 559,00
Restes à recouvrer budget assainissement	340 000,00	07/12/2021	0,00	340 000,00	0,00	340 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	340 000,00		99 559,00	439 559,00	0,00	439 559,00

(1) Provisions nouvelles ou abandonnement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES			A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	1 953 310,57	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	1 320 000,00	1 316 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 320 000,00	1 316 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	633 310,57	633 310,57
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	2 756,57	2 756,57
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	600 000,00	600 000,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	30 554,00	30 554,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 949 310,57	353 304,61	2 303 082,57	4 605 697,75

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	1 680 350,17	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	384 100,00	391 036,99
10222	FCTVA	321 000,00	328 248,97
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	19 702,48
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	43 100,00	43 085,54
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	1 296 250,17	506 836,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	2 217,00	2 217,00
28041511	<i>GFP rat : Bien mobilier, matériel</i>	997,00	997,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	818,00	818,00
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	484,00	484,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	14 304,00	14 304,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	131,00	131,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	80 758,00	80 758,00
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	5 397,00	5 397,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	16 935,00	16 935,00
28138	<i>Autres constructions</i>	3 573,00	3 573,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	12 793,00	12 793,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	158 968,00	158 968,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	3 062,00	3 062,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	1 727,00	1 727,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	1 764,00	1 764,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	57 812,00	57 812,00
28181	<i>Installations générales, aménag divers</i>	168,00	168,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	47 900,00	47 900,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	25 977,00	25 977,00
28184	<i>Mobilier</i>	43 179,00	43 179,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	27 872,00	27 872,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	789 414,17	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
-------------------------------------	-----------------------------------------------	-------------------------------------------------------	--------------------------------------------------	-----------------

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

Total ressources propres disponibles	897 872,99	2 184 231,75	0,00	1 387 536,08	4 469 640,82
---------------------------------------------------------	------------	--------------	------	--------------	--------------

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (3)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

		IV – ANNEXES	
		ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 0	Intitulé de l'opération : DÉPENSES DÉPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT) RECETTES RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	Date de la délibération :					
		Cumul des réalisations ayant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DÉPENSES (a)		0,00	200 000,00	0,00	6 948,00	193 052,00	0,00
45 DÉPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	6 948,00	-6 948,00	0,00
45 DÉPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT) (2)		0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		0,00	200 000,00	0,00	6 948,00	193 052,00	0,00
RECETTES (b)		0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)		0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b – d)		0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
N° opération : 01		Date de la délibération :					
Initié de l'opération : PERIL IMMINENT 2 RUE GARIBALDI PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI		Cumul des réalisations ayant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DÉPENSES (a)		0,00	16 338,91	0,00	0,00	0,00	16 338,91
45 PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI (2)		0,00	16 338,91	16 338,91	0,00	0,00	16 338,91
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		0,00	16 338,91	0,00	0,00	0,00	16 338,91
RECETTES (b)		0,00	16 338,91	0,00	16 338,91	0,00	0,00
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)		0,00	16 338,91	0,00	16 338,91	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

N° opération : 01						Initié de l'opération : PERIL IMMINENT 2 RUE GARIBALDI PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI						Date de la délibération :	
			Sur l'exercice										
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler					Cumul des réalisations au 31/12/N	
Annulations sur recettes (d) (3)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)			0,00	16 338,91	0,00	16 338,91	0,00					0,00	0,00
N° opération : 02						Initié de l'opération : PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE						Date de la délibération :	
			Sur l'exercice										
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler					Cumul des réalisations au 31/12/N	
DEPENSES (a)			7 458,00	11 654,40	4 063,68	11 654,40	-4 063,68					11 521,68	
45 PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (2)			7 458,00	11 654,40	4 063,68	11 654,40	-4 063,68					11 521,68	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)			7 458,00	11 654,40	4 063,68	11 654,40	-4 063,68					11 521,68	
RECETTES (b)			0,00	18 440,40	0,00	18 440,40	0,00					0,00	
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)			0,00	18 440,40	0,00	18 440,40	0,00					0,00	0,00
040 Financement par le mandataire			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)			0,00	18 440,40	0,00	18 440,40	0,00					0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES		A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/02/2021	ESPACE LUTEVA	138 606,69	0,00	0
01/02/2021	ECOLE PROSPER GELY	9 091,65	0,00	0
01/02/2021	RESEAUX DE VOIRIE	363 555,84	0,00	0
01/02/2021	SALLE POLYVALENTE RAMADIER (2013006)	17 991,79	0,00	0
01/02/2021	ESPACES PUBLICS DIVERS (2013009)	10 200,00	0,00	0
01/02/2021	POMPES DOSEUSES SYCLOPE FAC. FA0028744 DU 13/11/20	1 305,60	0,00	6
01/02/2021	CAISSES BILLETERIE CINE FAC. FA2001575 DU 08/12/20	7 053,60	0,00	5
01/02/2021	PANNEAUX AFFICHAGE HALLE FAC. 200058 DU 09/12/2020	274,56	0,00	1
01/02/2021	GILET PARE BALLES FAC. CLSEN20201200985 DU 24/12/2	1 481,40	0,00	1
01/02/2021	DEPLOIEMENT LOGICEL OPEN GST FAC. SAJ/2020/1424 DU	4 308,00	0,00	2
01/02/2021	PORTABLES LENOVO FAC. FC57249 DU 31/10/2020	3 645,00	0,00	5
01/02/2021	PROTECTEUR POTENCE SCIE CIRCULA FAC. FA20044254 DU	1 538,16	0,00	6
01/02/2021	MATERIEL OUTILLAGE FAC. 20713331 DU 30/11/2020	1 522,37	0,00	6
01/02/2021	ECHELLE FAC. 20713327 DU 30/11/2020	354,66	0,00	1
01/02/2021	DALLES MOQUETTE FAC. 20F-02209 DU 15/12/2020	5 288,40	0,00	6
01/02/2021	SOUFFLEUR STIHL FAC. 6 DU 09/11/2020	549,00	0,00	1
01/02/2021	COUCHETTES EMPILABLES AFF SCO FAC. 877485 DU 30/09	356,33	0,00	1
01/02/2021	MEUBLES A ROULETTES 12 CASES FAC. 2020/912578 DU 3	855,55	0,00	1
01/02/2021	PRE AMPLI 4 CAQUES FAC. FC0000222 DU 11/12/2020	159,98	0,00	1
01/02/2021	ORDINATEUR ASUS PREMERLET FAC. 81802 DU 10/12/2020	499,00	0,00	1
01/02/2021	APPAREIL PHOTO CANON M.PREM FAC. 81805 DU 10/12/20	79,99	0,00	1
01/02/2021	VIDEOPROJECTEUR P. GELY FAC. FC57728 DU 21/12/2020	458,00	0,00	1
01/02/2021	PORTABLE HP FLEURY FAC. FC57726 DU 21/12/2020	549,00	0,00	1
01/02/2021	VIDEOPROJECTEUR VINAS FAC. FC57727 DU 21/12/2020	469,00	0,00	1
01/02/2021	CHRONO BORD BASSIN FAC. 000110752 DU 15/12/2020	587,22	0,00	1
15/02/2021	GS PREMERLET	155 613,35	0,00	0
15/02/2021	PLATEAUX MULTISPORT AIRE DE JEUX MONTBRUN	600,00	0,00	0
15/02/2021	PLATEAUX MULTISPORT ST MARTIN	1 212,00	0,00	0
15/02/2021	RESEAU PLUVIAL (2013007)	113 085,98	0,00	0
15/02/2021	CHAR FLEURI FAC. 1 DU 01/12/2020	400,00	0,00	1
15/02/2021	REGISTRES ANCIENS ETAT CIVIL	5 343,94	0,00	0
15/02/2021	BLOC CUISINE BOIS PREM FAC. 2020/963868 DU 18/12/2	130,50	0,00	1
15/02/2021	RAMPE INCLINEE MOUSSE PREM FAC. 2020/963868 DU 18/	125,90	0,00	1
15/02/2021	DRAISIENNE WINTHIR PASTEUR	193,00	0,00	1
15/02/2021	POTELET BOUQUERIE	290,40	0,00	1
16/02/2021	RESEAUX CHAUFFAGE	10 204,08	0,00	0
16/02/2021	ARMOIRE MONOBLOC HAUTE SMS	695,38	0,00	1
16/02/2021	2 CHARIOTS 4 PAROIS GRILLAGEES SMS	748,50	0,00	1
16/02/2021	2 CORBEILLES TRI SELECTIF TRIBU 3X15L	377,57	0,00	1
16/02/2021	POUBELLE TRI MOBILE 85L	98,26	0,00	1
16/02/2021	SONO+AMPLI SALLE EXPRESSION HALLE DE SPORT	702,30	0,00	1
16/02/2021	SONOS+AMPLIS C.MOTTE & GARDEL FAC. 97377100 DU 31	1 520,37	0,00	5

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2021

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
16/02/2021	SONO+AMPLI SALLE GYM HALLE FAC. 973777101 DU 31/12	849,97	0,00	1
16/02/2021	7 LECTEURS CARTES MIFARE SANS CONTACT	1 664,48	0,00	5
16/02/2021	METRE TOP 10M SMS FAC. FAC20AIT0029547 DU 18/12/20	34,22	0,00	1
16/02/2021	2 SERRURES +CONTACTEURS TERRAINS TENNIS	2 058,52	0,00	6
18/02/2021	ECOLE DE MUSIQUE SITE GAMBIETTA	457 774,41	0,00	0
05/03/2021	CATHEDRALE ST FULCRAN	57 452,57	0,00	0
05/03/2021	PLATEFORME MAT CORSAIRE AIRE JEUX BOUC FAC. 210001	2 940,00	0,00	10
05/03/2021	TERMINAL CB FIXE DESK FAC. FC246810 DU 03/02/2021	588,00	0,00	1
05/03/2021	LOT CAI PCS FAC. F/DTUS34/20072 DU 29/12/2020	6 000,00	0,00	5
05/03/2021	GILET PARE BALLES FAC. CLS1220210200171 DU 04/02/2	459,97	0,00	1
05/03/2021	MEUBLE FACILE A LIRE MED FAC. VT-33 DU 31/12/2020	1 500,00	0,00	10
05/03/2021	PORTABLE ASUS + LOGICIEL OFFICE FAC. FC 57184 DU 2	938,00	0,00	1
05/03/2021	ORDINATEUR PORTABLE CENTRE SOC FAC. FC 038 DU 2	919,00	0,00	1
05/03/2021	VILLA JEU COUR MAT PREMERLET FAC. FC20120111 DU 09	2 251,44	0,00	10
05/03/2021	FLANCS TOBOGGAN FLEURY FAC. FC21010067 DU 06/01/20	1 478,40	0,00	10
05/03/2021	PIECES JEUX EXT VINAS FAC. 42100252 DU 19/01/2021	1 486,58	0,00	10
05/03/2021	CORBEILLES KUB FAC. 3397 DU 01/02/2021	4 620,00	0,00	20
24/03/2021	RESEAU VIDEOSURVEILLANCE	20 165,84	0,00	15
26/03/2021	PLATEAUX MULTISPORT GREZAC	4 032,00	0,00	0
26/03/2021	FAUTEUIL ERGO AFF SCO FAC. VF2100901 DU 03/03/2021	481,00	0,00	1
26/03/2021	YOURTE FAC. 01/02/20 DU 14/12/2020	1 500,00	0,00	5
26/03/2021	ASPIRATEUR PORTATIF FAC. 01051104 DU 31/10/2020	851,17	0,00	1
26/03/2021	2 Trottinettes 3 ROUES PASTEUR FAC. 2020/963953 DU	168,00	0,00	1
26/03/2021	Trottinette WINTHER PASTEUR FAC. 2020/963953 DU 18	184,00	0,00	1
12/04/2021	STADE LEROY BEAULIEU	3 192,00	0,00	0
12/04/2021	RESEAUX D'ELECTRIFICATION (2013005)	176 637,11	0,00	0
12/04/2021	POINT ACCES WIFI MAIRIE FAC. FC 58 225 DU 2002/20	258,00	0,00	1
12/04/2021	ORDINATEUR CABINET FAC. FC 58 226 DU 2002/2021	613,00	0,00	1
12/04/2021	GLUTTON ELECTRIC H2O PERF FAC. 21751265 DU 16/03/2	16 932,74	0,00	6
12/04/2021	TEL PORTABLE SAMSUNG A41 MAIRE FAC. FC 58 129 DU 0	319,00	0,00	1
12/04/2021	FOURGON PEUGEOT BOXER FAC. 103203 DU 05/02/2021	34 277,80	0,00	8
03/05/2021	BATIMENT ANCIENNE POSTE/MSP AC33 8 PL ALSACE LORR	3 363 444,88	0,00	0
03/05/2021	SUBVENTION LOVE VELO 2021	2 860,00	0,00	1
18/05/2021	CENTRE TECHNIQUE FRAISSE	27 820,57	0,00	0
21/05/2021	LICENCE MICROSOFT 365 BUSINESS FAC. FA2104-4697 DU	15 545,11	0,00	2
21/05/2021	DEBROUSSAILLEUSE STIHL FAC. 26 DU 22/03/2021	875,00	0,00	1
21/05/2021	TAILLE HAIE STIHL FAC. 26 DU 22/03/2021	680,00	0,00	1
11/06/2021	ONDULEUR VIDEOPROTECTION FAC. FC 58832 DU 10/05/20	489,00	0,00	1
11/06/2021	PORTABLE ACER EXTENSA DST FAC. FC 58827 DU 10/05/2	692,00	0,00	1
21/06/2021	BIEN VACANT RUE DE L'UNION	4 968,00	0,00	0
25/06/2021	PARCELLES LES CARMES RUE DE L'AVENIR	97 527,31	0,00	0
05/07/2021	TONDEUSE ISEKI FAC. 3 DU 01/06/2021	2 268,00	0,00	6
05/07/2021	DEBROUSSAILLEUSE STIHL FAC. 3 DU 01/06/2021	1 289,00	0,00	6
05/07/2021	EBRANCHEUR COUPE BOIS VERT FAC. FAH055122 DU 04/06	131,22	0,00	1
05/07/2021	EBRANCHEUR A ENCLUME FAC. FAH055422 DU 04/06/2021	123,66	0,00	1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2021

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/07/2021	2 EBRANCHEURS LAMES CROISANTES FAC. FAH055422 DU 0	292,33	0,00	1
05/07/2021	3 EBRANCHEURS A ENCLUME LEVIER FAC. FAH055422 DU 0	309,37	0,00	1
05/07/2021	7 SECATEURS VS XZ FAC. FAH055422 DU 04/06/2021	348,79	0,00	1
05/07/2021	4 CISAILLES A HAIE 57CM FAC. FAH055422 DU 04/06/2	278,75	0,00	1
05/07/2021	3 CISAILLES A HAIE FAC. FAH055422 DU 04/06/2021	221,58	0,00	0
05/07/2021	7 SCIES ZUBAT FAC. FAH055422 DU 04/06/2021	394,78	0,00	1
05/07/2021	ABRIS TOUCHE JOUEURS FAC. 2021-0251 DU 07/06/2021	4 912,23	0,00	10
13/07/2021	HOTEL DE VILLE	26 493,34	0,00	0
13/07/2021	TONDEUSE AUTOPOTEE FAC. 201U600021 DU 02/06/21	10 800,00	0,00	6
15/07/2021	LYCEE J.VALLOT SITE GAMBETTA	2 070,00	0,00	0
19/07/2021	EXTINTEURS EGLISE ST MARTIN FAC. VFA101642764 DU 2	118,92	0,00	1
19/07/2021	EXTINCTEURS CATH ST FULCRAN FAC. VFA101642746 DU 2	51,72	0,00	1
19/07/2021	EXTINCTEURS MAIRIE FAC. VFA101641884 DU 22/06/2021	433,80	0,00	1
19/07/2021	SIGNALISATION PT RASSEMBLEMENT FAC. VFA101641879 DU	492,97	0,00	1
19/07/2021	EXTINCTEURS BAINS DOUCHE FAC VFA101641851 DU 22/06	51,72	0,00	1
19/07/2021	EXTINCTEURS EGLISE ST PIERRE FAC. VFA101641874 DU	103,44	0,00	1
19/07/2021	CARTOUCHES DESENFUMAGE CTM FAC. VFA101642212 DU 22	548,86	0,00	1
19/07/2021	CARTOUCHES DESENFUMAGE MAIRI FAC. VFA101642212 DU	555,76	0,00	1
19/07/2021	CARTOUCHES DESENFUMAGE RAMAD FAC. VFA101642212 DU	149,26	0,00	1
19/07/2021	EXTINCTEURS FRAISSE FAC. VFA101642757 DU 23/06/202	71,19	0,00	1
19/07/2021	EXTINCTEURS POLICE FAC. VFA101642739 DU 23/06/2021	186,84	0,00	0
19/07/2021	EXTINCTEURS PREMERLET FAC. VFA101642752 DU 23/06/2	51,72	0,00	1
19/07/2021	EXTINCTEURS USINE BATEAUX FAC. VFA101642745 DU 23/	389,95	0,00	1
19/07/2021	EXTINCTEURS POLE CULTUREL FAC. VFA101642755 DU 23/	189,00	0,00	1
19/07/2021	FAUTEUILS ERGO PM FAC. 2021/188430 DU 31/05/2021	429,46	0,00	1
28/07/2021	ARMOIRE BUREAU PORTES COULIS FAC21COL0028909 DU	355,53	0,00	1
28/07/2021	3 ARMOIRES BUREAU PORTES COULIS FAC21COL0029814 DU	1 040,50	0,00	1
28/07/2021	ALARME CTM FAC. VFA101649294 DU 27/06/2021	4 588,96	0,00	6
28/07/2021	2 FAUTEUILS ERGO PM FAC. 2021/221528 DU 30/06/2021	429,46	0,00	1
28/07/2021	TABLEAU PLANNING MAGNETIQUE FAC21COL0036217 DU 08/	169,16	0,00	1
28/07/2021	POSTE A SOUTER+MASQUE+ELECTRODE FAC. 21364821 DU 3	770,96	0,00	1
28/07/2021	PERFORATEUR FAC. 21364829 DU 31/05/2021	271,01	0,00	1
28/07/2021	MEULEUSE FAC. 21364829 DU 31/05/2021	75,46	0,00	1
28/07/2021	BOITE A Outils +COFFRETS OUTILS FAC. 21364829 DU 3	351,31	0,00	1
28/07/2021	PAIRE RAMPE ALU FAC. 101U600188 DU 15/06/2021	403,20	0,00	1
10/08/2021	10 BARRIERES PLASTIQUES EMPILABLES 2M	1 307,04	0,00	10
10/08/2021	BARRIERES XTENDIT PISCINE 1.55X0.30	392,11	0,00	1
10/08/2021	FAUTEUIL ERGO C. BRUNEL FAC. F2107-02299 DU 15/07/	787,81	0,00	1
10/08/2021	PORTABLE ACER NITRO FAC. FC 58828 DU 10/05/2021	1 265,00	0,00	5
10/08/2021	SAMSUNG GALAXY XCOVER FAC. FC 58628 DU 12/04/2021	289,00	0,00	1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2021

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
10/08/2021	SAMSUNG GALAXY XCOVER FAC. FC 58919 DU 22/05/2021	289,00	0,00	1
10/08/2021	5 POTELETS BOULES FAC. FA2208 DU 13/07/2021	733,50	0,00	1
07/09/2021	RIDEAUX PASTEUR FAC. FA-2021-07-29-07794 DU 29/07/	1 072,12	0,00	10
07/09/2021	CITROEN BERLINGO FAC. 202446 DU 28/06/2021	12 732,24	0,00	7
23/09/2021	EXTINCTEURS CTM FAC. VFA101664299 DU 24/08/2021	1 497,32	0,00	1
23/09/2021	TABLES ECOLE MUSIQUE FAC. FC00221-131320 DU 30/0	2 503,68	0,00	10
23/09/2021	CORBEILLE KUBA PAPIER FAC. 3482 DU 28/06/2021	9 240,00	0,00	20
23/09/2021	BALISES J11 FAC. FAC466743 DU 21/07/2021	494,78	0,00	1
01/10/2021	VIESTIAIRE ECOLE DE MUSIQUE FAC. 2021/255781 DU 31	647,22	0,00	1
01/10/2021	4 TABOURETS HALL CINE FAC. 34017934 DU 03/07/2021	326,00	0,00	1
01/10/2021	4 CHAISES BLOOM HALL CINE FAC. 34017934 DU 03/07/2	446,00	0,00	1
01/10/2021	12 CHAISES HALL CINE FAC. 34017934 DU 03/07/2021	308,00	0,00	1
01/10/2021	RAYONNAGE 5 NIVEAUX EMUSIQ FAC. 2021/255781 DU 31/	3 951,53	0,00	1
01/10/2021	TABLE HTE HALL CINE FAC. 34017934 DU 03/07/2021	355,00	0,00	1
18/10/2021	FAUTEUIL ACCUEIL CTRE SOCIAL FAC. FA-2021/01 DU 21	300,00	0,00	0
18/10/2021	CAMERA CHASSE FAC. 689885 DU 23/02/2021	269,99	0,00	1
18/10/2021	SWITCH CISCO CONFLUENCE FAC. FC46672 DU 13/09/2021	738,00	0,00	1
18/10/2021	ORDI PORTABLE HP CONSEIL MUNIC FAC. FC59311 DU 19/	723,00	0,00	1
18/10/2021	PORTABLE ASUS CENTRE SOC FAC. FC 57185 DU 26/10/20	659,00	0,00	1
18/10/2021	PERCEUSE VISSEUSE FAC. 21525309 DU 31/07/2021	294,28	0,00	1
18/10/2021	TEL PORTABLE SAMSUNG XCOVER FAC. FC59312 DU 19/07/	299,00	0,00	1
08/11/2021	STADE BEAUMONT	11 871,54	0,00	0
08/11/2021	BATIMENT ANCIEN BAINS DOUCHES (2013001)	17 160,48	0,00	0
08/11/2021	SIEGE CAISSE BILLETERIE CINE FAC. 20009685 DU 28	89,95	0,00	1
08/11/2021	TV LED HALL CINE + SUPPORT FAC. 95355 DU 11/05/2021	468,99	0,00	1
08/11/2021	PORTEMANTEAUX EMUS FAC. 2021/221525 DU 30/06/2021	648,79	0,00	1
08/11/2021	VITRINE EXT ECOLE FLEURY FAC. 2021/281643 DU 31/0	216,90	0,00	1
30/11/2021	ARMOIRE ECOLE MUSIQUE FAC. DDC192696 DU 08/09/2021	322,39	0,00	1
30/11/2021	7 ARMOIRES ECOLE MUSIQUE FAC. DDC192696 DU 08/09/	1 880,85	0,00	10
30/11/2021	BUREAU +CAISSON EMUS FAC. DDC192696 DU 08/09/2021	604,30	0,00	1
30/11/2021	80 CHAISES ECOLE MUSIQUE FAC. DDC192696 DU 08/09/2	9 846,72	0,00	10
30/11/2021	4 CHAISES LOUNGE EMUS FAC. DDC192696 DU 08/09/2021	1 506,10	0,00	10
30/11/2021	FAUTEUIL BUREAU EMUS FAC. DDC192696 DU 08/09/2021	344,66	0,00	1
30/11/2021	7 POUBELLES HI-TECH EMUS FAC. DDC192696 DU 08/09/2	449,06	0,00	1
30/11/2021	OUTILLAGE COUPE FAC. FAH061279 DU 26/10/2021	235,75	0,00	1
30/11/2021	VIDEOPROJECTEUR P.PREM FAC. 2021/349802 DU 31/10/2	529,00	0,00	1
30/11/2021	TROTTEUR SANS PEDALE PASTEUR FAC. P000184627 DU 15	125,72	0,00	1
30/11/2021	POSTE RADIO CD PASTEUR FAC. P000184627 DU 15/11/20	84,84	0,00	1
30/11/2021	PLASTIFIEUSE PASTEUR FAC. P000184627 DU 15/11/2021	144,04	0,00	1

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2021

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
30/11/2021	ATELIER EVEIL BASKET FAC. P000184627 DU 15/11/2021	88,38	0,00	1
30/11/2021	PLATEAU+PIETEMENT 100 EMUS FAC. DDC192696 DU 08/09	566,99	0,00	1
30/11/2021	PLATEAU+PIETEMENT 80 EMUS FAC. DDC192695 DU 08/09/	440,14	0,00	1
13/12/2021	PARTICIPATION PLUI FAC. 2021-64-356 DU 29/06/2021	18 333,33	0,00	5
17/12/2021	RESEAU POINT ACCES UNIFI FAC. FC59482 DU 28/08/202	129,00	0,00	1
17/12/2021	ECRAN 24PCES WEBCAM ENCEINTES FAC. FC59305 DU 17/0	333,00	0,00	1
17/12/2021	LOGICIELS MS OFFICE FAC. FC59224 DU 05/07/2021	289,00	0,00	1
17/12/2021	3 TABLEAUX MUSIQUE MURAL 1.2X1M	615,74	0,00	1
17/12/2021	2 TABLEAUX MUSIQUE MURAL 1.2X2M	580,73	0,00	1
17/12/2021	ORDINATEUR EMUS FAC. FC59926 DU 23/10/2021	689,00	0,00	1
17/12/2021	TRONCONNEUSE STIHL FAC. 7 DU 12/03/2021	765,00	0,00	1
17/12/2021	AFFUTEUSE ELECT FORET FAC. FC/2021/98823 DU 03/12/	140,40	0,00	1
17/12/2021	PARCOURS PNEUS PASTEUR FAC. P000187709 DU 18/11/20	289,58	0,00	1
17/12/2021	TRICYCLE TAXI 2 PLACES FAC. 2021/386440 DU 30/11/2	401,00	0,00	1
17/12/2021	ENCEINTE BLUETOOTH PASTEUR FAC. 2021/386453 DU 30/11/0	57,90	0,00	1
17/12/2021	JEU PECHIE GEANT PASTEUR FAC. 2021/386453 DU 30/11	46,36	0,00	1
17/12/2021	PANNEAU BASKET PASTEUR FAC. P000207478 DU 06/12/20	168,34	0,00	1
17/12/2021	14 CASQUES ENFANTS M. PREM FAC. 2021/395174 DU 02/	266,28	0,00	1
17/12/2021	ENCEINTE BLUETOOTH M.PREM FAC. 2021/386454 DU 30/1	231,60	0,00	1
17/12/2021	ENCEINTES SUPPORT GELY SOCLE NUM FAC. FC80297 DU 1	148,00	0,00	1
17/12/2021	7 ORDI+ACCESOIRES P.PREM SOCLE NUM FAC.115044 DU	3 304,80	0,00	5
17/12/2021	3 ENCEINTES JBL P.PREM SOCLE NUM FAC. 115044 DU 16	299,97	0,00	1
17/12/2021	6 PORTABLES VINAS SOCLE NUMERIQUE FAC. FC60180 DU	3 312,00	0,00	5
17/12/2021	3 VISUALISEURS DOC VINAS SOCLE NUM FAC. FC60180 DU	297,00	0,00	1
17/12/2021	IMPRIMANTE+SCAN FLEURY FAC. 113298 DU 27/11/2021	289,00	0,00	1
17/12/2021	REALISATION SITE INTERNET FAC. 2021-00000243 DU 09	2 388,11	0,00	2
17/12/2021	SUBVENTION FACADE 2021	4 391,40	0,00	5
31/12/2021	INSTALLATIONS VOIRIE	15 362,74	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermace				
Divers				
TOTAL GENERAL		5 384 540,11	0,00	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN							
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES							A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
31/12/2021	PARCELLE AC182/357 4 TER RUE CHATEAUDUN	23 000,00	0	0,00	23 000,00	500,00	-22 500,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		23 000,00					-22 500,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	500,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	23 000,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	35 365,23	
6068	Foumitures techniques	35 365,23	
012	Charges de personnel, frais assimilés	114 620,74	
64111	personnel technique	114 620,74	
72	Travaux en régie		149 985,97
722	TRAVAUX EN REGIE		149 985,97
TOTAL GENERAL		149 985,97	I 149 985,97

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	149 985,97
21311	HOTEL DE VILLE	10 077,34
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	16 152,96
21318	AUTRES BATIMENTSS PUBLICS	48 365,51
2151	RESEAUX DE VOIRIE	42 867,79
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	15 362,74
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	17 159,63
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		149 985,97

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détaller les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN RÉGIE	A11

RATIO	
	Montant
Recettes 72 (I)	149 985,97
Recettes réelles de fonctionnement	9 182 972,14
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	1,63 %

IV – ANNEXES										IV							
B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)										B1.1							
Désignation du bien bénéficiaire	Année de mobilisation et d'autorissement de l'emprunt (1)	Auteure	Profil	Objet de l'emprunt garantissant	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial	Taux moyen constaté sur l'année (6)	Indice(s) ou devese(s) pouvant modifier l'emprunt	Catégorie d'emprunt (7)	Annuité garantie au cours de l'exercice			
										(3)	(4)	Taux index	Taux actu-réel (5)	Niveau de taux			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)						0,00	0,00							0,00	0,00		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)						2 404 236,89	1 682 131,84								27 118,22	77 272,39	
AL APED	2006	P	CDC			761 486,89	32 724,26	8,33	A	V	Livret A +	1,645	A-1	EUR	5 942,28	36 414,06	
CCAS RESIDENCE	2012	P	Crédit Foncier			1 642 750,00	1 358 407,58	22,08	T	V	Livret A +	1,15	1,15			21 175,94	40 859,33
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social						4 198 711,29	2 915 530,94								54 836,18	127 052,47	
ERLLA	2007	P	CDC			600 382,41	433 706,67	20,83	A	V	Livret A +	1,645	A-1	EUR	7 440,34	17 169,41	
ERLLA	2007	P	CDC			291 665,10	250 684,66	35,83	A	V	Livret A +	1,15	1,15				5 070,85
ERLLA	2007	P	CDC			70 601,61	45 779,10	20,83	A	V	Livret A +	1,15	1,15			9 290,81	2 073,53
ERLLA	2007	P	CDC			34 688,27	25 173,89	35,83	A	V	Livret A +	0,7	0,7			622,23	357,83
															644,95	644,95	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - CA - 2021

Désignation du bien éligible	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garantie	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								(3)	(4)	Taux actuariel (5)	(3)	(4)	Taux indexé	Niveau de taux			
Année	Profil																
ERILIA	2009	P	CDC	396 838,50	167 536,69	7,00	A	V	Livret A+	4,250	V	Livret A+	0,748	A-1	EUR	1 902,43	22 706,14
F D HABITAT	1991	P	CDC	35 972,33	11 438,35	7,50	A	V	Livret A+	0,25	V	Livret A+	0,25	A-1	EUR	218,67	1 424,57
OPH HERAULT HABITAT	2005	P	CDC	553 699,35	35 541,01	13,75	A	V	Livret A+	0,25	V	Livret A+	0,25	A-1	EUR	2 765,23	17 155,69
OPH HERAULT HABITAT	2005	P	CDC	159 813,00	126 403,44	33,75	A	V	Livret A+	0,25	V	Livret A+	0,25	A-1	EUR	972,43	3 253,31
OPH HERAULT HABITAT	2005	P	CDC	234 501,75	146 884,02	13,75	A	V	Livret A+	0,25	V	Livret A+	0,25	A-1	EUR	1 171,12	7 265,75
OPH HERAULT HABITAT	2007	P	CDC	541 914,25	361 187,31	20,33	A	V	Livret A+	0,25	V	Livret A+	0,25	A-1	EUR	3 647,64	15 774,96
OPH HERAULT HABITAT	2007	P	CDC	275 647,75	200 788,60	25,33	A	V	Livret A+	0,25	V	Livret A+	0,25	A-1	EUR	1 661,52	6 921,97
OPH HERAULT HABITAT	2011	P	CDC	243 359,33	166 962,62	14,42	A	F	Taux fixe à 0,91%	0,91%	V	Livret A+	0,91%	A-1	EUR	6 291,67	8 591,28
OPH HERAULT HABITAT	2011	P	CDC	759 827,64	607 344,58	20,40	T	V	Livret A+	0,7	V	Livret A+	0,7	A-1	EUR	18 493,66	19 000,06
TOTAL GENERAL				6 602 948,18	4 594 662,78										81 954,40	204 324,86	

(1) Indique C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire X pour autres (à préciser).

(2) Indique la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indique le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/0150/77C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661111 « Intérêts régis à l'échéance » (intérêts décalés).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 104 390,59
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 286 279,26
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garanties de l'exercice	I = A + B + C - D 390 669,85
Recettes réelles de fonctionnement	II 9 046 100,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II 4,32

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numérique)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
ACPG CATM	300,00	Subvention fonctionnement
ADAPT & SIGNE	200,00	Subvention fonctionnement
ADMIR DE LODEVE	200,00	Subvention exceptionnelle
AFM	850,00	Subvention exceptionnelle
AIKIDO LODEVOIS CHEZ MME LAROCHE ELISABETH	400,00	Subvention fonctionnement
AIKIDO LODEVOIS CHEZ MME LAROCHE ELISABETH	200,00	Subvention exceptionnelle
AMIS DES HOPITAUX	600,00	Subvention fonctionnement
APF FRANCE HANDICAP	300,00	Subvention fonctionnement
ASA SPORTIVE AUTOMOBILE MONTELL	5 000,00	Subvention exceptionnelle
ASCAT	3 630,00	Subvention exceptionnelle
ASS LE SOUVENIR FRANCAIS	300,00	Subvention fonctionnement
ASSO POUR LA SAUVEGARDE DE ST FU	500,00	Subvention fonctionnement
ASSOC GENEALOGIQUE DU LODEVOIS	500,00	Subvention fonctionnement
ASSOC PECHÉ LA GAULOISE	1 000,00	Subvention exceptionnelle
ASSOCIATION PHILATELIQUE LODEVOI	400,00	Subvention fonctionnement
ASSOCIATION TERRE CONTACT	1 000,00	Subvention fonctionnement
ASVL SPORTIVE VAGUE LODEVOISE	600,00	Subvention fonctionnement
ASVL SPORTIVE VAGUE LODEVOISE	600,00	Subvention exceptionnelle
ATHLETIC CLUB LODEVOIS HANDBALL	8 000,00	Subvention fonctionnement
ATHLETIC CLUB LODEVOIS HANDBALL	1 700,00	Subvention exceptionnelle
BATIDA VIVA	700,00	Subvention fonctionnement
BATIDA VIVA	1 100,00	Subvention exceptionnelle
CA BOUGE A LODEVE	36 000,00	Subvention exceptionnelle
CGT UNION LOCALE	300,00	Subvention fonctionnement
CHANTONS ENSEMBLE	700,00	Subvention fonctionnement
CHANTONS ENSEMBLE	300,00	Subvention exceptionnelle
CIST CENTRE DE L'IMAGINAIRE SCIENTIFI	1 500,00	Subvention exceptionnelle
COMPAGNIE DES JEUX	1 941,35	Remise gracieuse covid
COMPAGNIE DES JEUX	1 000,00	Subvention fonctionnement
COMPAGNIE DES JEUX	1 000,00	Subvention exceptionnelle
COMPAGNIE LES PETITES CHIPIES	200,00	Subvention fonctionnement
COMPAGNIE LES PETITES CHIPIES	300,00	Subvention exceptionnelle
CROIX ROUGE FRANCAISE	900,00	Subvention exceptionnelle
DES AMIS DES ORGUES	1 000,00	Subvention fonctionnement
DES AMIS DES ORGUES	500,00	Subvention exceptionnelle
DIANE LODEVOISE	700,00	Subvention fonctionnement
ECOLE DE BUDO TRADITIONNEL DE LO	700,00	Subvention fonctionnement
ECOLE DE BUDO TRADITIONNEL DE LO	200,00	Subvention exceptionnelle
FER ROULANT LODEVOIS	2 000,00	Subvention fonctionnement
FER ROULANT LODEVOIS	1 000,00	Subvention exceptionnelle
FRANCE ALZHEIMER	500,00	Subvention fonctionnement
HOKA HEY CHEZ MME FRANCOISE NAVEL	1 000,00	Subvention fonctionnement
KODOKAN LODEVOIS JUDO	800,00	Subvention fonctionnement
L'OUSTALITE	500,00	Subvention fonctionnement
L'OUSTALITE	250,00	Subvention exceptionnelle
LA BOULE SAUVAGE	2 000,00	Subvention fonctionnement
LA BOULE SAUVAGE	1 000,00	Subvention exceptionnelle
LE CYGNE	400,00	Subvention fonctionnement
LE CYGNE	200,00	Subvention exceptionnelle
LE RECYCLAGE LODEVOIS	1 000,00	Subvention fonctionnement
LE RECYCLAGE LODEVOIS	1 000,00	Subvention exceptionnelle
LES PETITES MAINS DU MULTI ACCUE CRECHE FAMILIALE DU	250,00	Subvention fonctionnement
LODEVOIS LAR		
LES PETITS CHASSEURS DU LODEVOIS	700,00	Subvention fonctionnement
LES PETITS CHASSEURS DU LODEVOIS	300,00	Subvention exceptionnelle
LES POUILLEPOUNES	300,00	Subvention exceptionnelle
LODEVE BASKET	1 500,00	Subvention fonctionnement
LODEVOIS LARZAC FUTSAL	1 000,00	Subvention fonctionnement
LODEVOIS LARZAC FUTSAL	500,00	Subvention exceptionnelle
LULU LA CREA	300,00	Subvention fonctionnement
MAISON DES LYCEEENS	100,00	Subvention exceptionnelle
MJC ILL	7 500,00	Subvention fonctionnement
MJC ILL	2 700,00	Subvention exceptionnelle
OEUVRE D'EAU	3 000,00	Subvention exceptionnelle

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2021

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PAR CIPARLA	1 300,00	Subvention fonctionnement
PAYSARBRE	1 500,00	Subvention fonctionnement
PAYSARBRE	1 500,00	Subvention exceptionnelle
PUBLICATION PARTICIPATIVE LODEV	300,00	Subvention exceptionnelle
RADIO LODEVE	4 200,00	Subvention fonctionnement
RADIO LODEVE	1 000,00	Subvention exceptionnelle
RANDO LUTEVA	300,00	Subvention fonctionnement
REVEIL LODEVOIS	4 500,00	Subvention fonctionnement
REVEIL LODEVOIS	3 600,00	Subvention exceptionnelle
RUGBY CLUB OLYMPIQUE DU SALAGOU	6 000,00	Subvention fonctionnement
RUGBY CLUB OLYMPIQUE DU SALAGOU	2 200,00	Subvention exceptionnelle
SECOURS CATHOLIQUE	1 000,00	Subvention exceptionnelle
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	6 500,00	Subvention fonctionnement
SHANTIDAS	800,00	Subvention fonctionnement
SHANTIDAS	200,00	Subvention exceptionnelle
SMLH	200,00	Subvention fonctionnement
SNEMM	200,00	Subvention fonctionnement
SPORTING CLUB LODEVE	1 000,00	Subvention fonctionnement
SPORTING CLUB LODEVE	2 500,00	Subvention exceptionnelle
STE SAINT VINCENT DE PAUL	3 000,00	Subvention exceptionnelle
TENNIS CLUB LODEVOIS	1 500,00	Subvention fonctionnement
TENNIS CLUB LODEVOIS	1 000,00	Subvention exceptionnelle
TERRE EN PARTAGE MARIE THOMANN	1 500,00	Subvention exceptionnelle
TERRE EN PARTAGE MARIE THOMANN	5 500,00	Subvention exceptionnelle
TET EN L AIR	500,00	Subvention fonctionnement
TET EN L AIR	300,00	Subvention exceptionnelle
TI FILOU	1 500,00	Subvention fonctionnement
TWIRLING BATON LODEVOIS	3 500,00	Subvention fonctionnement
TWIRLING BATON LODEVOIS	1 500,00	Subvention exceptionnelle
UNION NATIONALE COMBATTANTS	300,00	Subvention fonctionnement
UNPRG	200,00	Subvention fonctionnement
VELO CLUB LODEVOIS	700,00	Subvention fonctionnement
VELO CLUB LODEVOIS	500,00	Subvention exceptionnelle
<u>Entreprises</u>		
SCI SUNIA	1 052,20	Subvention façades
<u>Personnes physiques</u>		
AIME JEAN MARC	100,00	Subvention loev vélo
AIME NATHALIE	100,00	Subvention loev vélo
ALEXANKO NADINE	34,18	Remise gracieuse covid
ANSELMET THIERRY	100,00	Subvention loev vélo
APTEL MIREILLE	100,00	Subvention loev vélo
ARIANA SHESHI	81,38	Remise gracieuse covid
ASCHIERI CORINNE	41,02	Remise gracieuse covid
BALARD MELANIE	62,48	Remise gracieuse covid
BARRACHINA CHRISTOPHE	113,27	Remise gracieuse covid
BELLET SYLVIE	40,69	Remise gracieuse covid
BESLOT PORTAL JULIEN	222,16	Remise gracieuse covid
BIANCO ALEXIA	82,90	Remise gracieuse covid
BLAISE DIDIER	100,00	Subvention loev vélo
BLANC GREGORY	16,00	Remise gracieuse covid
BOUENOU LAETITIA	151,34	Remise gracieuse covid
BOUGES MONIQUE	213,47	Remise gracieuse covid
BOYER ROBIN	100,00	Subvention loev vélo
BRUSQUE GILLES	40,69	Remise gracieuse covid
CABROL ORNELA	96,47	Remise gracieuse covid
CAIN ELISABETH	39,52	Remise gracieuse covid
CASTANIER GILLES	46,49	Remise gracieuse covid
CAVALIER CHRISTINE	30,61	Remise gracieuse covid
CAYETANO LAURE	73,50	Remise gracieuse covid
CECILIA ISABELLE	100,00	Subvention loev vélo
CELADES CORALIE	68,43	Remise gracieuse covid
CHADI MICHAEL	128,08	Remise gracieuse covid
CLOPEZ MARC	46,49	Remise gracieuse covid
CSANDALOVA KRISTINA	3,95	Remise gracieuse covid
DA TORRE CAROLE	80,50	Remise gracieuse covid
DAILLY DIMITRI	100,00	Subvention loev vélo
DAILLY DIMITRI	80,50	Remise gracieuse covid
DE LA ROSA MICHELOT OSCAR	29,75	Remise gracieuse covid
DE MASI DANIEL	100,00	Subvention loev vélo
DEBRON CLOE	120,00	Subvention loev vélo
DENJAN JOELLE	46,49	Remise gracieuse covid
FEVRIER CHRISTIAN	100,00	Subvention loev vélo
FLORES BLANCHET SEVERINE	68,43	Remise gracieuse covid

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2021

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FRANCOIS FREDERIC	100,00	Subvention love vélo
FRELIN REGINE	181,45	Remise gracieuse covid
GAUCHER SYLVAIN	79,28	Remise gracieuse covid
GAUTIER ANNE	190,86	Remise gracieuse covid
GHILAIN LAURENT	295,04	Remise gracieuse covid
GIGAN JEAN JACQUES	100,00	Subvention love vélo
GIRAUD LUCAS	100,00	Subvention love vélo
HUGOUNENQ DANIEL	100,00	Subvention love vélo
IVES JULIA	120,00	Subvention love vélo
JOURDAN CAMELIA	39,52	Remise gracieuse covid
JOZOU ALEXANDRE	100,00	Subvention love vélo
JULIEN MARIE LAURE	30,61	Remise gracieuse covid
LACAN MURIEL	341,12	Remise gracieuse covid
LAMRAL QUENTIN	80,50	Remise gracieuse covid
LAURENT CEDRIC	101,52	Remise gracieuse covid
LEFLOND ODILE	39,52	Remise gracieuse covid
LUCE ARIANE	313,88	Remise gracieuse covid
MERIGUET NATHALIE	100,00	Subvention love vélo
MICHEL STEPHANIE	62,48	Remise gracieuse covid
MILOUDI SOTO	16,00	Remise gracieuse covid
MONFORT MARTINE	39,52	Remise gracieuse covid
MOUCHART FREDERIC	100,00	Subvention love vélo
NOUVEL LAURENT	40,89	Remise gracieuse covid
OLLLIER MYRIAM	36,02	Remise gracieuse covid
ORVAL JEAN FRANCOIS	73,50	Remise gracieuse covid
OTALORAARTHUR	100,00	Subvention love vélo
PAGES DOMINIQUE	41,00	Remise gracieuse covid
PAUMIER MARIE	73,50	Remise gracieuse covid
PEDROS LYDIA	100,00	Subvention love vélo
PERON MARIE ANNICK	140,57	Remise gracieuse covid
PHILIPS VALERIE	46,49	Remise gracieuse covid
REMINIAC BLAISE BEATRICE	100,00	Subvention love vélo
RENAULT JEAN JACQUES	100,00	Subvention love vélo
RIEU EMILIE	266,78	Remise gracieuse covid
ROMERO BONNAIRE LAURIANNE	5,59	Remise gracieuse covid
ROUBACHE FARID	100,00	Subvention love vélo
SERRE ALINE	30,61	Remise gracieuse covid
SERRES SALVAGNAC GUILLAUME	100,00	Subvention love vélo
SERRES TIPHANIE	68,43	Remise gracieuse covid
SERRES VALERIE	100,00	Subvention love vélo
SICARD DIDIER	27,89	Remise gracieuse covid
SOLHI AHMID	138,64	Remise gracieuse covid
TANNIERES FLORENCE	100,00	Subvention love vélo
TROY HELENE	165,38	Remise gracieuse covid
VAILLE JEAN BERNARD	1 500,00	Subvention exceptionnelle
VERNHET ALEXANDRE	62,48	Remise gracieuse covid
VIDAL FREDERIC	291,89	Remise gracieuse covid
VUILLEMENOT TATYANA	68,36	Remise gracieuse covid
WAGNON MARJORIE	120,00	Subvention love vélo
ZAHAR FATIMA	3 339,20	Subvention façades
ZATELLI NICOLE	213,47	Remise gracieuse covid
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	40 000,00	Subvention fonctionnement
SDIS DE L'HERAULT	272 487,26	Contribution incendie
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET	18 333,33	Participation PLUi
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	510 534,72	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN							
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
23 Amélioration énergétique complexe Lutéva/Ramadier	790 000,00	0,00	790 000,00	0,00	44 000,00	8 084,42	781 915,58
24 Amélioration énergétique groupes scolaires	750 000,00	0,00	750 000,00	0,00	20 000,00	1 560,00	748 440,00
25 Aménagement des locaux du centre social	495 000,00	0,00	495 000,00	0,00	166 000,00	129 435,66	365 564,34
16 Complexe André Beaumont- Projet de requalification des espaces	2 134 680,00	0,00	2 134 680,00	76 991,23	20 000,00	3 072,00	2 054 616,77
14 Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	3 743 644,00	-2 610 644,00	1 133 000,00	0,00	553 000,00	303 000,00	830 000,00
5 Construction d'une halle de sport pour le collège Paul DARDÈ	383 385,00	0,00	383 385,00	32 000,00	143 000,00	142 265,23	209 119,77
20 Diagnostic amiante	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
6 Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une médiathèque	7 155 000,00	0,00	7 155 000,00	7 121 031,33	12 808,00	2 070,00	31 898,67
Tranche Ferme							
21 Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une école de musique	438 000,00	142 896,00	580 896,00	4 896,00	576 000,00	440 167,70	135 832,30
2 Etude programmative hôtel de ville	47 840,00	0,00	47 840,00	0,00	0,00	0,00	47 840,00
10 La Bouquerie Réseau pluvial et voirie	1 675 000,00	0,00	1 675 000,00	1 602 713,02	2 618,00	2 618,88	69 668,10
13 Maison de santé pluridisciplinaire	3 144 000,00	474 112,00	3 618 112,00	2 468 111,83	1 150 000,00	893 797,05	256 203,12
15 Programmation pluriannuelle Eclairage public	1 535 000,00	0,00	1 535 000,00	1 141 014,72	152 480,00	153 159,54	240 825,74
19 Projet agricole sur le site de Campeyroux	75 800,00	0,00	75 800,00	75 773,44	0,00	0,00	26,56

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2021

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
1 Réalisation Centre Technique Municipal - Ancienne usine Fraisse	1 176 900,00	0,00	1 176 900,00	1 098 916,07	0,00	0,00	77 983,93
22 Réhabilitation du clocher Saint Fulcan	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	90 000,00	49 723,37	1 450 276,63
11 Travaux cathédrale	284 000,00	0,00	284 000,00	177 598,08	20 000,00	0,00	106 401,92
17 Travaux cimetière (réfection voies et allées, reprises)	305 000,00	0,00	305 000,00	94 597,45	0,00	0,00	210 402,55
18 Travaux groupe scolaire Prémerlet	463 800,00	0,00	463 800,00	323 958,81	94 500,00	77 634,57	62 206,62

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	4,00	23,00	20,00	5,00	25,00
Adjoint administratif	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	5,00	1,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2,00	2,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent polyvalent	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant administratif	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Responsable du service	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		51,00	3,00	54,00	50,00	6,00	56,00
Adjoint technique	C	15,00	1,00	16,00	17,00	0,00	17,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	16,00	1,00	17,00	17,00	0,00	17,00
Agent de maîtrise principal	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent polyvalent	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Emploi aidé	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		7,00	1,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	2,00	5,00	3,00	2,00	5,00
Agent polyvalent	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur (hors cadre d'emploi)	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Éducateur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Éducateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)							
Adjoint territorial du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent polyvalent	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Animateur	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique	B	0,00	5,00	5,00	0,00	4,00	5,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur de musique	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)							
Adjoint territorial d'animation	C	2,00	1,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur (hors cadre d'emplois)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)							
Brigadier	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Brigadier-chef principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITÉS (k) (5)							
Agent polyvalent	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Emploi aide	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		99,00	19,00	118,00	97,00	26,00	123,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la qualité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * périodes d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présente toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-mars) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

		C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)					
		C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		REMUNERATION (3)		CONTRAT	
		CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	Indice (6)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N					118 955,52		
Agents occupant un emploi permanent (6)							
Agent polyvalent	C	SP	0		7 392,00	3-1	
Agent polyvalent	C	ADM	356	0,00	3-1		CDD
Agent polyvalent	C	ADM	356	0,00	3-1		CDD
Agent polyvalent	C	TECH	356	0,00	3-2		CDD
Agent polyvalent	C	TECH	356	0,00	3-4		CDI
Agent polyvalent	C	OTR	356	0,00	3-1		CDD
Agent polyvalent	C	TECH	356	0,00	3-2		CDD
Agent polyvalent	C	ADM	23	912,16	3-2		CDD
Agent polyvalent	C	TECH	19	525,92	3-4		CDI
Agent polyvalent	C	CULT	27	726,00	3-4		CDI
Agent polyvalent	C	CULT	356	0,00	3-1		CDD
Agent polyvalent	C	CULT	356	0,00	3-1		CDD
Agent polyvalent	B	CULT	500	0,00	3-4		CDI
Agent polyvalent	C	SP	895	0,00	3-4		CDI
Animateur (hors cadre d'emploi)	C	ANIM	779	0,00	3-4		CDI
Animateur (hors cadre d'emploi)	C	ADM	567	0,00	3-4		CDI
Assistant administratif	C	CULT	379	0,00	3-3 ²		CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	397	0,00	3-3 ²		CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	379	0,00	3-3 ²		CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	388	0,00	3-3 ²		CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	OTR	499	0,00	3-2		CDD
Attaché	A	TECH			19 237,80	A	A Parcours Emploi Compétences (PEC)
Emploi aidé	C						CDD
Professeur de musique	C	OTR	500	21 161,64	A		CDI
Responsable de service	A	CULT	619	0,00	3-4		CDI
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	A	ADM	548	0,00	3-1		CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)					19 237,80		
Agent polyvalent	C	OTR	356	0,00	3-1		CDD
Agent polyvalent	C	S	356	0,00	3-1		CDD
Agent polyvalent	C	TECH	356	0,00	3-1		CDI
Agent polyvalent	C	TECH	356	0,00	3-4		CDD
Agent polyvalent	C	OTR	356	0,00	3-1		CDD
Agent polyvalent	C	TECH	356	0,00	3-1		CDD
Agent polyvalent	C	OTR	356	19 000,00	3-1		A Parcours Emploi Compétences (PEC)
Emplaidé	C	TECH			19 237,80	A	
TOTAL GENERAL					138 193,32		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbainisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Medico-social.
MT : Medico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIMA : Animations.

PRO : Professionnel.

CTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Modif du contrat (lo du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-4 : article 3, 1er alinéa : accords temporaire et permanent d'activité.

3-4 : article 3, 2ème alinéa : accord temporaire et permanent d'activité.

3-2 : article 3, 1er alinéa : accord temporaire autorisé sur le temps partiel ou indisponibilité (maladie, maternité...).

3-3 : absence temporaire d'un employeur pour assurer les fonctions correspondantes.

3-3.1 : absence temporaire d'un employeur susceptibles d'assurer les fonctions le justifient.

3-3.2 : emplois de cadre et emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3.3 : emplois du niveau de maître des communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3.4 : emplois de secrétaire de maître des communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3.5 : emplois des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de nom ou de suppression d'une commune.

3-4 : article 3, 1er alinéa : accord temporaire à durée indéterminée.

3-5 : article 3, 1er alinéa : accord temporaire à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

47 : article 47 : recoulements effectifs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée déterminée « A/ autres » et préciser l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un taux mensuel, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1149 du 20 octobre 1985.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
- ALAPED			Association	323 724,27
- FD I HABITAT			OPH	11 438,36
- CCAS RESIDENCE L'ECUREUIL DE LODÈVE			Association	1 358 407,58
- OPH HERAULT HABITAT			OPH	1 970 121,60
- ERILIA			SA HLM	930 971,03
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes Lodévois et Larzac	01/01/2009	TPU	585 274,54
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS						
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Lotissement	Lotissement Les Gardies		-	21340142500185	SPA	Oui

IV – ANNEXES				IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES				C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 762 780,25	8 831 891,91	353 304,61	3 577 583,73
RECETTES	12 762 780,25	8 526 700,74	2 184 231,75	2 051 847,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	9 955 942,88	8 798 553,73	0,00	1 157 389,15
RECETTES	9 955 942,88	9 386 012,11	0,00	569 930,77

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : LOTISSEMENTS LES GARDIES / N°SIRET : 21340142500185				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 762 780,25	8 831 891,91	353 304,61	3 577 583,73
RECETTES	12 762 780,25	8 526 700,74	2 184 231,75	2 051 847,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	9 955 942,88	8 798 553,73	0,00	1 157 389,15
RECETTES	9 955 942,88	9 386 012,11	0,00	569 930,77
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	22 718 723,13	17 630 445,64	353 304,61	4 734 972,88
TOTAL GENERAL DES RECETTES	22 718 723,13	17 912 712,85	2 184 231,75	2 621 778,53

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 762 780,25	8 831 891,91	353 304,61	3 577 583,73
RECETTES	12 762 780,25	8 526 700,74	2 184 231,75	2 051 847,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	9 955 942,88	8 798 553,73	0,00	1 157 389,15
RECETTES	9 955 942,88	9 386 012,11	0,00	569 930,77
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	22 718 723,13	17 630 445,64	353 304,61	4 734 972,88
TOTAL GENERAL DES RECETTES	22 718 723,13	17 912 712,85	2 184 231,75	2 621 778,53

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux reciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES						IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES						D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	7 504 000,00	0,30	54,12	65,65	4 061 165,00	65,85
TFPNB	41 700,00	-0,48	129,00	0,00	53 793,00	-0,48
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 29

Nombre de membres présents : 0 25

Nombre de suffrages exprimés : 0 29

VOTES :

Pour : 0 21

Contre : 0

Abstentions : 0 7

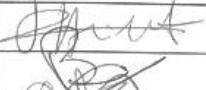
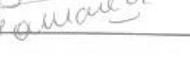
Date de convocation : 29 mars 2022

Présenté par (1), Marie - Laure VERNET
 A, lodève le 5 au rét 2022

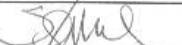
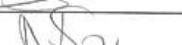
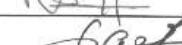
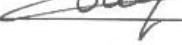
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A, lodève le 5 au rét 2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

ALIBERT Damien	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadilha	
BOSC David	
CAUMES Marie Pierre	
CAUVY Françoise	
CROS Ludovic	
DETTRY Thibault	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FERAL Claude	
GALEOTE Monique	
GOURMELON Izia	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEVEQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
PANIS Michel	
PEDROS Isabelle	
POMAREDE Edith	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROUQUETTE Damien	
SAUVIER Jean Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER-LATOUR Magali	
SYZ Nathalie	
VERDOL Marie Laure	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 7 avril 2022

A. lezardier

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : .



VOTE : 22 POUR, 7 ABSTENTION, 0 CONTRE

ABSTENTION : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre, SINERGE Joana

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_13 : Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe Les Gardies

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier :

- les dispositions de l'article L.1612.12 qui précise que l'arrêt des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le Compte Administratif (CA) du Maire, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivante, du Compte de Gestion (CG) établi par le comptable de la collectivité : ces documents doivent être concordants,
- l'article L.2121-14 du CGCT : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »,

VU la commission finances du 31 mars 2022,

CONSIDÉRANT que la séparation de l'ordonnateur et du comptable induit la coexistence d'une double comptabilité, celle du Maire et celle du comptable public,

CONSIDÉRANT que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Les Gardies de la ville peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES 2019	23 189,66		73 230,82		96 420,48	
OPERATIONS DE L'EXERCICE						
TOTAUX	23 189,66		73 230,82		96 420,48	
RESULTATS DEFINITIFS	23 189,66		73 230,82		96 420,48	

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition au préalable de la séance, de la Mairie de Lodève ainsi que sur le lien du drive suivant :

https://lodevoisetlarzac-my.sharepoint.com/:f/g/personal/sjoulkva_lodevoisetlarzac_fr/EklLyT7u_1hPmLoAO-w3xvIBk6S5B0H99rlKyTB71zlW_Q?e=nrZerb

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Ludovic CROS, Premier Adjoint, propose au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Les Gardies, hors la vue du Maire, en :

- approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe Les Gardies,
- reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,
- arrêtant les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Oui l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Les Gardies, tel que présenté dans la maquette et la note synthétique annexées à la présente délibération,

- ARTICLE 2 : RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

- ARTICLE 3 : ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

> ANNEXE à la délibération précédente : Note synthétique des comptes administratifs 2021

> ANNEXE SUIVANTE : Comptes administratifs du budget annexe Les Gardies 2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - MAIRIE DE LODÈVE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE (2)

Numéro SIRET : 21340142500185

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LODÈVE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENTS LES GARDIES (3)

ANNEE 2021

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etatlement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

MAIRIE DE LODÈVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - CA - 2021

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	18

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de règle simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Ce état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	MAIRIE DE LODÈVE LOTTISSEMENTS LES GARDIES	CA 2021
------------	-----------------------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I A
----------------------------------------------------------------------------------	--------

Informations statistiques		Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :		0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :		
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :		

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population		0.00	
2 Produit des impositions directes/population		0.00	
3 Recettes réelles de fonctionnement/population		0.00	
4 Dépenses d'équipement brut/population		0.00	
5 Encours de dette/population		0.00	
6 DGF/population		0.00	
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		0.00	
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		0.00	
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		0.00	
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 transmises par les services préfectoraux.

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I B
<p style="text-align: center;">POUR MEMOIRE⁽¹⁾</p> <p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : - au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement. - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement. - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.</p> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (5) .</p>	

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	23 189,66 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	73 230,82 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	96 420,48	= G+H+I+J	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	23 189,66	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	73 230,82	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	96 420,48	= G+H+I+J+K+L	0,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES				II
				A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérafl [®] ordre transfert entre sections (2)	73 230,82	0,00			73 230,82
043	Opérafl [®] ordre intérieur de la section (2)	1 000,00	0,00			1 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		74 230,82	0,00			74 230,82
TOTAL		75 230,82	0,00	0,00	0,00	75 230,82
Pour information						
R 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 23 189,66				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 420,48	0,00	0,00	0,00	97 420,48
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		97 420,48	0,00	0,00	0,00	97 420,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		97 420,48	0,00	0,00	0,00	97 420,48
042	Opérafl [®] ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérafl [®] ordre intérieur de la section (2)	1 000,00	0,00			1 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000,00	0,00			1 000,00
TOTAL		98 420,48	0,00	0,00	0,00	98 420,48
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES				A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 73 230,82			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	73 230,82	0,00		73 230,82
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	73 230,82	0,00		73 230,82
	TOTAL	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - CA - 2021

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1083 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET			B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				23 189,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréciat° comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréciat° comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				73 230,82

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral, et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES					III A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	73 230,82	0,00		73 230,82
71355	Varial° stocks terrains aménagés	73 230,82	0,00		73 230,82
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		73 230,82	0,00		73 230,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	1 000,00	0,00		1 000,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	1 000,00	0,00		1 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		74 230,82	0,00		74 230,82
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		75 230,82	0,00	0,00	75 230,82
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		23 189,66			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandalement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES					III
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à emploier)		
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 420,48	0,00	0,00	97 420,48
7015	Ventes de terrains aménagés	97 420,48	0,00	0,00	97 420,48
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		97 420,48	0,00	0,00	97 420,48
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		97 420,48	0,00	0,00	97 420,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	1 000,00	0,00		1 000,00
796	Transferts charges financières	1 000,00	0,00		1 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 000,00	0,00		1 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		98 420,48	0,00	0,00	98 420,48
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					III B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information		73 230,82		
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					III
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	73 230,82	0,00		73 230,82
3355	Travaux	73 230,82	0,00		73 230,82
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	73 230,82	0,00		73 230,82
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	73 230,82	0,00		73 230,82
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 29

Nombre de membres présents : 0 25

Nombre de suffrages exprimés : 0 29

VOTES :

Pour : 0 21

Contre : 0

Abstentions : 0 7

Date de convocation : 29 mars 2022

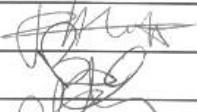
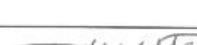
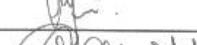
Présenté par (1), Naïve-Laure VERDOL

A, lodève le 5 avril 2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

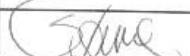
A, lodève le 5 avril 2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

ALIBERT Damien	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadiha	
BOSC David	
CAUMES Marie Pierre	
CAUVY Françoise	
CROS Ludovic	
DETTRY Thibault	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FERAL Claude	
GALEOTE Monique	
GOURMELON Izia	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEVEQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
PANIS Michel	
PEDROS Isabelle	
POMAREDE Edith	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROUQUETTE Damien	
SAUVIER Jean Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER-LATOUR Magali	
SYZ Nathalie	
VERDOL Marie Laure	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 07 au 04 2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .

Gaëlle LEVÈQUE
Maire de LODÈVE

A. ledeve
le 05 avril
2022



VOTE : 22 POUR, 7 ABSTENTION, 0 CONTRE

ABSTENTION : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre, SINERGE Joana

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_14 : Affectation des résultats pour l'année 2022 du budget principal

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

VU la commission finances du 31 mars 2022,

VU la délibération n°ML_220405_12 du Conseil municipal de ce jour relative à l'approbation du compte administratif 2021 du budget principal, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres de l'exercice 2021	8 798 553,73	9 386 012,11	+ 587 458,38
	résultats antérieurs reportés		716 666,88	+ 716 666,88
	résultat de fonctionnement			+ 1 304 125,26

		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section d'investissement	résultats propres de l'exercice 2021	8 831 891,91	8 526 700,74	- 305 191,17
	résultats antérieurs reportés	2 303 082,57		- 2 303 082,57
	résultat d'investissement			- 2 608 273,74

restes à réaliser au 31 décembre2021	353 304,61	2 184 231,75	+ 1 830 927,14
---------------------------------------------	------------	--------------	----------------

<i>besoin de financement en investissement</i>	777 346,60
------------------------------------------------	------------

résultat global avec RAR	+ 526 778,66
---------------------------------	--------------

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget principal de la façon suivante :

- 777 346,60 euros à l'article 1068 en recette de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- 526 778,66 euros en recette de la section de fonctionnement à l'article 002, et indique que le déficit d'investissement sera reporté à l'article 001 en dépense de la section d'investissement.

Oui l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de l'exercice 2021 du budget principal de la façon suivante :
 - 777 346,60 euros à l'article 1068 en recette de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
 - 526 778,66 euros en recette de la section de fonctionnement à l'article 002, et indique que le déficit d'investissement sera reporté à l'article 001 en dépense de la section d'investissement,
- ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

VOTE : 22 POUR, 7 ABSTENTION, 0 CONTRE

ABSTENTION : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre, SINERGE Joana

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_15 : Autorisations de programme et crédits de paiement 2022 du budget principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2311-3 autorisant les communes à utiliser la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (APCP) dans le but de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le vote de l'Autorisation de Programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement ; les Crédits de Paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes, l'équilibre annuel s'appréciant en tenant compte des seuls Crédits de Paiement inscrits au Budget, En outre, chaque autorisation doit faire l'objet d'une révision lorsque l'enveloppe initiale doit être réajustée à la hausse ou à la baisse et de même, les Autorisations de programme sont actualisées chaque année pour prendre en compte le rythme de consommation des Crédits de Paiement, Enfin, chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation du 1er janvier de l'exercice considéré des Autorisations de Programme votées antérieurement et de l'état des Crédits de correspondants et de même, au moment du vote du Compte Administratif, une annexe présente la situation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement arrêté au 31 décembre,

VU les délibérations n°CM_210413_13 du Conseil municipal du 13 avril 2021 et n°CM_210706_05 du Conseil municipal du 6 juillet 2021 relatives aux APCP 2021 du budget principal,

CONSIDÉRANT que le bilan annuel d'exécution des APCP est présenté en annexe du compte administratif et que l'actualisation de la répartition des crédits des AP fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget primitif,

CONSIDÉRANT que toutes autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération,

CONSIDÉRANT le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté lors du Débat d'orientations budgétaires 2022 et la nécessité de mettre en cohérence les opérations gérées en AP/CP et le PPI de la collectivité

CONSIDÉRANT que l'avancée de certains projets tend à modifier les montants totaux des opérations, il convient de réviser le montant des AP relatives aux opérations : Espace de Santé, Complexe André Beaumont, Réhabilitation du clocher Saint Fulcran, Amélioration énergétique des groupes scolaires Gély et vinas, Aménagement des locaux du centre social

CONSIDÉRANT la nécessité de définir le montant des CP 2022 des AP existantes,

CONSIDÉRANT la nécessité de clôturer les autorisations de programme relative aux opérations terminées au 31 décembre 2021 : Construction d'une halle des sports pour le collège Paul Dardé, Réalisation d'une médiathèque, Réseau pluvial et voirie La Bouquerie, Projet agricole site de Campeyroux,

CONSIDÉRANT la nécessité de clôturer les autorisations de programme relative aux opérations dont l'objet initial et le montant de l'AP sont obsolètes : Réalisation centre technique municipal, Travaux groupe scolaire Prémerlet, Etude programmative hôtel de ville,

CONSIDÉRANT le programme d'investissement 2022 de la ville de Lodéve et la nécessité de créer de nouvelles AP ainsi que les crédits de paiements 2022 correspondants, pour les opérations suivantes : Centre aquatique Nautilia, Aménagement city stade Grezac, Requalification du parc municipal, Requalification hôtel de ville, Aménagement mobilités douces, Opération façades

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les modifications des APCP 2022 du budget principal et de créer de nouvelles autorisations de programme, telles que présentées dans les articles ci-dessous.

Oui l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : APPROUVE l'actualisation des APCP 2022 du budget principal, telles que présentées ci-dessous :

N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé après révision	CP antérieurs réalisations au 01/01/2022	CP ouverts titre de l'exercice 2022	Restes à financer sur les exercices au-delà de N+1
1/ Réalisation Centre Technique Municipal - Ancienne usine Fraisse	1 176 900,00		1 176 900,00	1 098 916,07	0,00	0,00
2/Etude programmative hôtel de ville	47 840,00		47 840,00	0,00	0,00	0,00
5/ Construction d'une halle de sport pour le collège Paul DARDE	383 385,00		383 385,00	174 265,23	0,00	0,00
6/Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une médiathèque Tranche Ferme	7 155 000,00		7 155 000,00	7 123 101,33	0,00	0,00
10/ La Bouquerie Réseau pluvial et voirie	1 675 000,00		1 675 000,00	1 605 331,90	0,00	0,00

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

11/ Travaux cathédrale	284 000,00		284 000,00	177 598,08	60 000,00	46 401,92
13/ Espace Santé	3 618 112,00	74 000,00	3 692 112,00	3 361 908,88	330 000,00	203,12
14/ Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	1 133 000,00		1 133 000,00	303 000,00	166 000,00	664 000,00
15/ Programmation pluriannuelle Eclairage public (dont géoréférencement et module métier)	1 535 000,00		1 535 000,00	1 294 174,26	55 000,00	185 825,74
16/ Complexe André Beaumont – Projet de requalification des espaces	2 134 680,00	544 320,00	2 679 000,00	80 063,23	87 830,00	1 966 786,77
17/ Travaux cimetière (réfection voies et allées, reprises)	305 000,00		305 000,00	94 597,47	33 000,00	177 402,53
18/ Travaux groupe scolaire Prémerlet	463 800,00		463 800,00	401 593,38	0,00	0,00
19/ Projet agricole sur le site de Campeyroux	75 800,00		75 800,00	75 773,44	0,00	0,00
20/ Diagnostics amiante	40 000,00		40 000,00	0,00	10 000,00	30 000,00
21/ Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une école de musique	580 896,00		580 896,00	445 063,70	118 000,00	17 832,30
22/ Réhabilitation du clocher Saint Fulcran	1 500 000,00	675 000,00	2 175 000,00	49 723,37	652 565,00	1 472 711,63
23/ Amélioration énergétique du complexe Luteva/Ramadier	790 000,00	169 000,00	959 000,00	8 084,42	767 040,00	183 875,58
24/ Amélioration énergétique - groupes scolaires	750 000,00	-40 000,00	710 000,00	1 560,00	199 000,00	509 440,00
dont école Gély	344 000,00	-6 000,00	338 000,00	1 560,00	169 000,00	167 440,00
dont école Vinas	406 000,00	-34 000,00	372 000,00	0,00	30 000,00	342 000,00
25/ Aménagement des locaux du Centre Social	495 000,00	205 000,00	700 000,00	129 435,66	560 640,00	9 924,34
26/ Centre aquatique NAUTILIA	1 094 000,00		1 094 000,00		42 000,00	1 052 000,00
27/ Aménagement city stade Grezac	840 000,00		840 000,00		5 000,00	835 000,00
28/ Requalification Parc municipal	1 113 000,00		1 113 000,00		36 000,00	1 077 000,00
29/ Requalification Hôtel de ville aile sud	1 293 000,00		1 293 000,00		18 000,00	1 275 000,00
30/ Aménagement mobilités douces	744 000,00		744 000,00		12 000,00	732 000,00
31/ Opérations façades 2022/2026	150 000,00		150 000,00		30 000,00	120 000,00
TOTAUX	29 377 413,00	1 627 320,00	31 004 733,00	16 424 190,42	3 182 075,00	10 355 403,93

- ARTICLE 2 : APPROUVE la clôture des autorisations de programme suivantes :

- n°1 Réalisation du centre technique municipal,
- n°2 Etude programmatrice Hôtel de ville,
- n°5 Construction d'une halle des sports pour le collège Paul Dardé,
- n°7 Réalisation d'une médiathèque,
- n°10 La Bouquerie réseau pluvial et voirie,
- n°18 Travaux groupe scolaire Prémerlet,
- n°19 Projet agricole sur le site de Campeyroux,

- ARTICLE 3 : CRÉÉ les nouvelles autorisations de programme suivantes :

- n°26 Centre aquatique Nautilia,
- n°27 Aménagement city stade Grezac,
- n°28 Requalification du parc municipal,
- n°29 Requalification hôtel de ville,
- n°30 Aménagement mobilités douces,
- n°31 Opération façades,

- ARTICLE 4 : PRÉCISE que les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année n+1 automatiquement,

- ARTICLE 5 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 6 : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

VOTE : 22 POUR, 7 ABSTENTION, 0 CONTRE

ABSTENTION : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre, SINERGE Joana

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_16 : Adoption du budget primitif de l'année 2022 du budget principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif notamment l'article L.2313-1 : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »,

VU la commission finances du 31 mars 2022,

VU la délibération n°CM_220405_12 du Conseil municipal de ce jour, relative à l'approbation du compte administratif 2021 du budget principal,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition au préalable de la séance, de la Mairie de Lodève ainsi que sur le lien du drive suivant :

https://lodevoisetlarzac-my.sharepoint.com/:f/g/personal/sjoulkva_lodevoisetlarzac_fr/EkILyT7u_1hPmLoAO-w3xvIBk6S5B0H99rlKyTB71zIW_Q?e=nrZerb

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de l'année 2022 de la ville de Lodève, annexé à la présente délibération et accompagné de la note synthétique.

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : ADOpte** le budget primitif de l'année 2022 de la ville de Lodève, tel que présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération et accompagnée de la note synthétique, en votant :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, un montant de 10 062 734,00 euros,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, un montant de 8 855 460,35 euros,
- avec reprise des résultats de l'exercice n-1 après le vote du compte administratif n-1,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

> ANNEXE SUIVANTE : Note synthétique des budgets 2022



BUDGET PRIMITIF 2022

Note synthétique

Conseil Municipal du 5 avril 2022

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le rapport d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DE LODEVÉ

Table des matières

1 L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL.....	3
2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
Les dépenses réelles de fonctionnement	5
2.1.1 Des charges à caractère général en baisse (chapitre 011).....	5
2.1.2 Une évolution des dépenses de personnel maîtrisée (chapitre 012).....	6
2.1.3 Des atténuations de produits stables (chapitre 014).....	7
2.1.4 Des charges de gestion courante en baisse (chapitre 65)	7
2.1.5 Des frais financiers stables (chapitre 66).....	7
2.1.6 Des charges exceptionnelles en forte évolution (chapitre 67)	8
Les recettes réelles de fonctionnement.....	8
2.1.8 Des atténuations de charges en hausse (chapitre 013).....	8
2.1.9 Des produits des services du domaine et ventes diverses toujours impactés par la crise sanitaire (chapitre 70).....	9
2.1.10 Des produits fiscaux en hausse en lien avec la réforme de la taxe d'habitation (chapitre 73)	9
2.1.11 Des dotations et participations avec une évolution haussière mais impactées par la réforme de la taxe d'habitation (chapitre 74)	11
2.1.12 Les autres produits de gestion courante intègrent les loyers de la Maison de Santé (chapitre 75)	11
3 LES EPARGNES	12
4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13
Les dépenses d'investissement	13
4.1.1 Les principales dépenses d'équipement 2021	13
4.1.2 Les dépenses financières.....	15
Les recettes d'investissement.....	16
4.1.4 Les ressources propres.....	16
4.1.5 Les participations et subventions.....	16
4.1.6 La dette	16
5 LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GARDIES	17

PREAMBULE

Ce rapport de présentation budgétaire précise les orientations annoncées lors du débat d'orientations budgétaires du 15 mars dernier.

En lien avec l'amélioration de la situation financière structurelle de la collectivité, la municipalité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement et s'est fixée des objectifs de gestion pour les 5 années à venir, présentés lors du débat d'orientations budgétaires

Ce sont le PPI et les objectifs de gestion qui ont guidé la construction du budget primitif 2022

Pour rappel, les objectifs de gestion sont les suivants :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, en particulier la masse salariale, afin de préserver dans la durée les capacités d'auto-financement de la commune ;
- Maintenir une épargne nette de 400 000 € par an
- Limiter le recours à l'emprunt au montant du capital annuellement remboursé afin de stabiliser l'encours de dette
- Chercher de manière systématique l'accompagnement des projets via des financements publics (subventions Europe, Etat, Région, Département).
- Poursuivre la mutualisation avec la Communauté de Communes chaque fois que cela s'avère opportun pour les deux collectivités

En fonctionnement, le budget 2022 sera maîtrisé : les dépenses de gestion seront contenues et permettront de consolider la capacité d'autofinancement de la collectivité.

En investissement, le programme d'équipement 2022 sera ambitieux et visera principalement la rénovation et l'amélioration du patrimoine tout en limitant le recours à l'emprunt.

COMMUNE DE LODEVÉ

1 L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2022 du budget principal est équilibré à hauteur de 18 918 194,35 € dont 10 062 734 € pour la section de fonctionnement et 8 855 460,35 € pour la section d'investissement.

Ce budget intègre les résultats 2021 du budget principal.

La section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022
011 Charges à caractère général	1 739 664,00	1 767 759,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	4 875 830,00	4 980 000,00
014 Atténuation de recettes	610 275,00	585 275,00
65 Autres charges de gestion courante	687 067,00	735 000,00
66 Charges Financières	245 000,00	232 500,00
67 Charges exceptionnelles	91 530,00	72 300,00
68 Dotations aux provisions	27 000,00	-
022 Dépenses imprévues	30 000,00	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 306 366,00	8 372 834,00
023 Virement à la section d'investissement	839 414,17	1 147 759,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	506 836,00	542 141,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 346 250,17	1 689 900,00
TOTAL DES DEPENSES	9 652 616,17	10 062 734,00

Chapitre	BP 2021	BP 2022
013 Atténuation de charges	145 300,00	120 000,00
70 Produits des services et ventes diverses	431 900,00	572 000,00
73 Produits des impôts et taxes	5 229 000,00	5 297 000,00
74 Dotations et subventions	3 100 900,00	3 209 650,00
75 Autres produits de gestion courante	137 000,00	159 000,00
77 Produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00
78 Reprise sur provision (semi-budgétaires)	-	
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 046 100,00	9 359 650,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 554,00	176 306,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	180 554,00	176 306,00
TOTAL	9 226 654,00	9 535 956,00
002 Résultat de fonctionnement	425 962,17	526 778,00
TOTAL DES RECETTES	9 652 616,17	10 062 734,00

Hors résultat assainissement

COMMUNE DE LODEVÉ

La section d'investissement :

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilées	1 320 000,00	1 127 000,00
20 Immobilisations incorporelles	132 980,00	129 500,00
204 Subventions d'équipement versées	17 820,00	67 534,00
21 Immobilisations corporelles	1 783 479,17	3 257 542,00
23 Immobilisations en cours	1 315 700,00	390 000,00
27 Autres immobilisations financières	596 100,00	166 000,00
45 Opérations pour compte de tiers	200 000,00	250 000,00
RAR dépenses n-1	618 395,38	353 304,61
Total des dépenses réelles d'investissement	5 984 474,55	5 740 880,61
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 554,00	176 306,00
041 Opérations patrimoniales	3 620 000,00	330 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 800 554,00	506 306,00
001 résultat n-1	2 954 451,70	2 608 273,74
TOTAL DES DEPENSES	12 739 480,25	8 855 460,35

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022
10 Dotations et fonds propres (sauf 1068)	330 000,00	873 000,00
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	1 387 536,08	777 346,60
13 Subventions (sauf 138)	1 827 283,00	1 668 982,00
16 Emprunts et dettes	1 800 000,00	957 000,00
27 Autres immobilisations financières	43 100,00	-
45 Opérations pour compte de tiers	200 000,00	250 000,00
024 Produits de cessions d'immobilisation		125 000,00
RAR recettes n-1	2 185 311,00	2 184 231,75
Recettes réelles d'investissement	7 773 230,08	6 835 560,35
021 Virement de la section de fonctionnement	839 414,17	1 147 759,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	506 836,00	542 141,00
041 Opérations patrimoniales	3 620 000,00	330 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	4 966 250,17	2 019 900,00
TOTAL DES RECETTES	12 739 480,25	8 855 460,35

Hors résultat assainissement

2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	Evolution
011 Charges à caractère général	1 739 664,00	1 767 759,00	1,61%
012 Charges de personnel, frais assimilés	4 875 830,00	4 980 000,00	2,14%
014 Atténuation de recettes	610 275,00	585 275,00	-4,10%
65 Autres charges de gestion courante	687 067,00	735 000,00	6,98%
66 Charges Financières	245 000,00	232 500,00	-5,10%
67 Charges exceptionnelles	91 530,00	72 300,00	-21,01%
68 Dotations aux provisions	27 000,00	-	
022 Dépenses imprévues	30 000,00	-	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 306 366,00	8 372 834,00	0,80%

Hors résultat assainissement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 372 834 € soit + 0.80% par rapport au budget 2021.

Cette faible évolution des dépenses réelles de fonctionnement traduit l'effort de gestion engagé par la collectivité pour maîtriser son fonctionnement courant.

2.1.1 Les charges à caractère général : une évolution contenue (chapitre 011)

DETAILS	BP 2021	BP 2022
GESTION BATIMENTS COMMUNAUX (fluides, maintenance, ...)	572 445	574 650
FOURNITURES ET PRESTATIONS POUR L'ACTIVITE DES SERVICES	1 115 438	1 139 759
SERVICES GENERAUX	274 816	278 195
AFFAIRES GENERALES (état civil, élections)	14 070	11 720
VIE ASSOCIATIVE/LUTEVA	49 380	42 585
POLICE MUNICIPALE	41 595	40 950
AFFAIRES SCOLAIRES	79 734	78 604
ECOLE DE MUSIQUE	4 700	5 700
CINEMA	82 558	98 600
MEDIATHEQUE	60 000	71 650
ACTION CULTURELLE	4 100	4 100
SERVICE DES SPORTS	46 645	33 170
CENTRE SOCIAL	28 180	29 730
SERVICES TECHNIQUES	429 660	444 755
IMPOTS ET TAXES	51 781	53 350
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 739 664	1 767 759

Les dépenses à caractère général ont été estimées à 1 767 759 € soit + 1.6% par rapport au budget précédent

Les dépenses 2022 ont été évaluées conformément à une activité normale des services hors crise sanitaire.

Les dépenses nouvelles concerneront essentiellement la prise en compte de nouveaux contrats de maintenance, et la location d'une balayeuse aux services techniques.

Les dépenses de fluides et de fonctionnement des bâtiments communaux sont globalement stables ; les économies générées par la fermeture de la piscine et la réduction des consommations sur l'éclairage public devraient compenser les évolutions (Maison de santé, coût de l'énergie)

2.1.2 Les dépenses de personnel : une évolution maîtrisée (chapitre 012)

	BP 2021	BP 2022
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 875 830	4 980 000
Salaires bruts chargés	4 399 400	4 472 900
Remboursement personnel mise à disposition GEEP	60 000	65 000
Remboursement personnel mis à disposition CCLL	295 000	320 500
Cotisations COS	33 930	32 300
Médecine du travail / expertises médicales	20 000	20 000
Cotisations pour assurance du personnel	67 500	69 300

Les dépenses de personnel sont estimées à 4 980 000 € pour 2022 soit une augmentation de + 2.14% par rapport au budget 2021.

Les facteurs externes impactant l'évolution de la masse salariale sont les suivants : + 50 000 €

- La revalorisation des carrières des agents de catégorie C
- L'augmentation du SMIC et de l'indice minimum de traitement des fonctionnaires
- Les évolutions de carrière, communément appelé GVT (glissement vieillesse technicité)

Les facteurs internes seront les suivants :

- Le coût de la mutualisation des services communautaires est évalué à 320 500 € soit + 25 000 € par rapport à 2021. Cette évolution correspond à l'impact de recrutements d'agents intercommunaux mutualisés intervenus courant 2021.

Pour 2022, le montant des mises à disposition représente un coût net pour la ville de 40 000 €.

- De nouveaux recrutements sur 2022: chargé de communication, référent accueil pour le centre social, contrôleur de voirie : 75 000 €
- La fermeture de la piscine – 18 000 € d'emplois saisonniers

Le recours au GEEP sera poursuivi en 2021 pour les services scolaires et entretien.

COMMUNE DE LODEVÉ

2.1.3 Des atténuations de produits stables (chapitre 014)

	BP 2021	BP 2022
014 – ATTENUATION DE PRODUITS	610 275	585 275
Attribution de compensation à verser à la CCLL	585 275	585 275
Dégrèvements THLV à la charge de la commune	25 000	0

Le montant de l'attribution de compensation à la Communauté de Communes restera inchangé en 2022.

2.1.4 Des charges de gestion courante en augmentation (chapitre 65)

	BP 2021	BP 2022
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	687 067,00	735 000,00
Contingent SDIS	272 488,00	273 000,00
Subvention d'équilibre CCAS	40 000,00	52 500,00
Redevances pour brevet, logiciel, concessions		6 500,00
Diverses subventions de fonctionnement	73 500,00	103 000,00
Autres participations (dont Saint Joseph) et charges diverses de gestion	126 579,00	133 000,00
Indemnités et frais des élus	159 500,00	160 000,00
Admission en non valeur sur créances irrécouvrées	15 000,00	7 000,00

Le montant des **autres de charges de gestion courante** est en augmentation de 6.98% par rapport à 2021 en raison de :

- L'ajustement de la subvention du CCAS (dispositif parcours réussite éducative) : + 12 500 €
- L'augmentation des subventions aux associations :
 - o + 9 500 € pour les subventions de fonctionnement
 - o +20 000 € pour le dispositif territoire 0 chômeurs
- Une nouvelle dépense liée au renouvellement des licences informatiques pour les services : + 6500 €

2.1.5 Des frais financiers en baisse (chapitre 66)

	BP 2021	BP 2022
66 - CHARGES FINANCIERES	245 000,00	232 500,00
Intérêts réglés à l'échéance	230 000,00	220 000,00
Intérêts courus non échus (différentiel N/N-1)	-5 000,00	-2 500,00
Intérêts des comptes courants (ligne de trésorerie)	20 000,00	15 000,00

Les frais financiers s'élèvent à 232 500 € et comprennent :

- les charges d'intérêts des emprunts en cours avec les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)
- les intérêts liés à la mobilisation de ligne de trésorerie : la ligne de trésorerie mobilisée pour l'opération maison de santé sera entièrement remboursée en 2022

2.1.6 Des charges exceptionnelles en diminution (chapitre 67)

	BP 2021	BP 2022
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	91 530	72 300
Subventions exceptionnelles aux associations	88 030	67 300
Autres dépenses exceptionnelles	3 500	5 000

La diminution des charges exceptionnelles par rapport à 2021 s'explique principalement par la non reconduction de l'achat de bons cadeaux pour les séniors (lié à la crise sanitaire).

Les subventions versées aux associations pour leurs projets seront maintenues à la même hauteur qu'en 2021.

Les recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution
013 Atténuation de charges	145 300,00	120 000,00	-17,41%
70 Produits des services et ventes diverses	431 900,00	572 000,00	32,44%
73 Produits des impôts et taxes	5 229 000,00	5 297 000,00	1,30%
74 Dotations et subventions	3 100 900,00	3 209 650,00	3,51%
75 Autres produits de gestion courante	137 000,00	159 000,00	16,06%
77 Produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 046 100,00	9 359 650,00	3,47%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 359 650 €, en augmentation de .3.47 % par rapport au budget 2021.

2.1.7 Des atténuations de charges en baisse (chapitre 013)

	BP 2021	BP 2022
013 - ATTENUATION DE CHARGES	145 300	120 000
Participations de l'Etat au titre des contrats aid&s	19 000	50 000
Remboursements assurance risques statutaires	61 300	40 000
Autres remboursements (CDC, URSSAF, CDG droit syndical)	65 000	30 000

Les remboursements sur charges de personnel sont estimés à 120 000 € pour l'année 2022.
Les participations sur les contrats aidés seront en augmentation, la ville ayant embauché 3 contrats PEC (parcours emploi compétence).

COMMUNE DE LODEVE

Les autres remboursements ont été estimés en fonction des situations actuelles des agents placés en maladie ou accident de service.

2.1.8 Des produits des services du domaine et ventes en hausse

	BP 2021	BP 2022
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	431 900	572 000
Concessions dans les cimetières	15 000	15 000
Redevance d'occupation du domaine public communal	6 000	6 000
Régies à caractère culturel (Ecole de musique /médiathèque/cinéma)	163 000	209 000
Régie à caractère de loisir (Lutéva)	39 400	15 000
Vente de bois		15 000
Remboursement de frais (personnel et autres frais) à l'EPCI	208 500	292 000
Remboursement de frais autres redevables (charges locatives)		20 000

Le montant du chapitre produit des services s'élève à 572 000 € soit + 32.4% par rapport à 2021.

Cette évolution concerne :

- l'augmentation prévisionnelle des recettes liées au cinéma : suite à la crise sanitaire qui a fortement impactée l'activité de ce service, la municipalité table sur une reprise d'activité à hauteur de 80% d'une activité « normale » soit une recette supplémentaire de + 40 000 € par rapport au budget 2021.
- l'augmentation des remboursements des personnels mutualisés avec la Communauté de Communes Lodévois et Larzac soit + 80 000 €
- une recette de 15 000 € versée par l'Office National des Forêts pour la vente de bois
- les remboursements des charges locatives de la Maison de santé pour 20 000 €

2.1.9 Des produits fiscaux peu évolutifs (chapitre 73)

	BP 2021	BP 2022
73 - IMPOTS ET TAXES	5 229 000	5 297 000
Impôts locaux (TH / TF / TFNB)	4 657 000	4 767 000
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	115 000	105 000
Droits de place (foires et marchés) et de stationnement (fourrière)	67 000	65 000
Taxe sur l'électricité	210 000	160 000
Taxe additionnelle aux droits de mutation	180 000	200 000

Le chapitre impôts et taxes s'établit à 5 297 000 €, soit + 1.3% par rapport à 2021.

En matière de fiscalité directe, le produit fiscal attendu est de 4 767 000 €.

Ce produit fiscal se compose :

- Du produit de taxe foncière bâti
- Du produit de taxe foncière non bâti
- Du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants
- De la compensation sur la perte de produit de taxe d'habitation suite à la réforme

Détail produit de fiscalité directe suite à notification des bases prévisionnelles

TAXE FONCIERE BATI	base prévisionnelle	Taux	Produit
montant notifié	7 743 000	54,12%	4 190 512
évolution	+3,1% par rapport à 2021	inchangé	
TAXE FONCIERE NON BATI			
montant notifié	43400	129%	55 986
évolution	+3,9% par rapport à 2021	inchangé	
TAXE HABITATION			
résidences secondaires	969 427	19,52%	195 232
locaux vacants	300 124	19,52%	58 584
évolution	+3,4% par rapport à 2021	inchangé	
compensation TH			264 104
évolution	+3,4% par rapport à 2021		
rôles supplémentaires			2 582
TOTAL produit fiscal prévisionnel			4 767 000

Les taux communaux de fiscalité directe resteront inchangés pour 2022 ; le taux relatif au foncier bâti intègre désormais le taux départemental (21,45%) :

L'évolution des bases prévisionnelles tient compte de la revalorisation des valeurs locatives fixée par l'Etat à hauteur de 3,4% pour 2022.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité(TCFE) en 2022 a été ajusté par rapport aux encaissements 2021 ;

Le produit des droits de mutation a été estimé à 200 000 € compte tenu de la moyenne des encaissements perçus sur les 3 dernières années.

COMMUNE DE LODEVE

2.1.10 Des dotations et participations avec une évolution positive (chapitre 74)

	BP 2021	BP 2022
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 100 900	3 209 650
Dotation forfaitaire	1 100 600	1 100 135
Dotation de solidarité rurale	992 000	1 064 500
Dotation de solidarité urbaine	465 000	474 715
Dotation nationale de péréquation	322 000	314 900
Subventions Etat	3 300	12 400
Subventions de fonctionnement Département	12 000	12 000
Participations de fonctionnement reçues- EPCI (école de musique)	28 000	28 000
Subventions de fonctionnement - Communes (participation pour écoles)	35 000	40 000
Subventions de fonctionnement reçues- Autres organismes (cnc / caf)	87 000	105 000
Compensations de l'Etat (TF, TFNB)	44 000	46 000
Autres participations (dotations titres sécurisés)	12 000	12 000

Le chapitre 74 est composé notamment :

- Des concours financiers de l'Etat constitués par les dotations et les compensations fiscales
- Des participations et subventions reçues par la collectivité dans le cadre du fonctionnement de ses services

Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2021 en raison :

- Du montant des dotations de l'Etat estimé à 2 954 250 € soit une hausse de + 74 000€ principalement due à l'évolution de la DSU et de la DSR.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les notifications des dotations de l'Etat ne sont pas encore connues. Les montants des dotations ont donc été estimés sur la base des dispositions de la loi de finances 2021.

Les autres subventions seront en augmentation de 32 000 € par rapport à 2021, en raison principalement de subventions plus élevées pour le fonctionnement du centre social.

2.1.11 Les autres produits de gestion courante intègrent les loyers de la Maison de Santé (chapitre 75)

	BP 2021	BP 2022
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	137 000,00	159 000,00
Redevances de locations de salles municipales et divers loyers	52 000,00	63 000,00
Autres loyers (photovoltaïque)	25 000,00	25 000,00
Loyers Maison de Santé	60 000,00	71 000,00

Les **produits courants** intégreront les loyers de la maison de santé pluriprofessionnelle évalués à 71 000€ pour 2022.

COMMUNE DE LODEVÉ

3 LES EPARGNES

Libellé	BP 2021	BP 2022
70 Produits des services et ventes diverses	431 900,00	572 000,00
73 Produits des impôts et taxes	5 229 000,00	5 297 000,00
74 Dotations et subventions	3 100 900,00	3 209 650,00
75 Autres produits de gestion courante	137 000,00	159 000,00
013 Atténuation de charges	145 300,00	120 000,00
Recettes courantes de fonctionnement (1)	9 044 100,00	9 357 650,00
011 Charges à caractère général	1 739 664,00	1 767 759,00
012 Charges de personnel	4 875 830,00	4 980 000,00
65 Autres charges de gestion courante	687 067,00	735 000,00
68 Provisions pour risques	27 000,00	-
014 Atténuation de produits	610 275,00	585 275,00
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles(2)	7 939 836,00	8 068 034,00
Epargne de gestion		
(3) = (1) - (2)	1 104 264,00	1 289 616,00
Charges financières (66)	245 000,00	232 500,00
Produits financiers (76)	-	-
Résultat financier (4)	- 245 000,00	- 231 000,00
Charges exceptionnelles (67)	91 530,00	72 300,00
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	2 000,00	2 000,00
Résultat exceptionnel (5)	- 89 530,00	- 70 300,00
Epargne Brute		
(6) = (3)+(4)+(5)	769 734,00	988 316,00
Remboursement du capital de la dette hors renégociation de la dette (7) hors prêt court terme	820 000,00	890 000,00
Epargne Nette ou autofinancement courant		
(8) = (6) -(7)	- 50 266,00	98 316,00

L'ensemble des épargnes prévisionnelles sont en augmentation par rapport au budget 2021.

L'épargne nette prévisionnelle, est proche de 100 000 € et devrait s'améliorer en fin d'exercice, compte tenu de l'évaluation prudente, mais néanmoins sincère des dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice.

COMMUNE DE LODEVÉ

4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilées	1 320 000,00	1 127 000,00
20 Immobilisations incorporelles	132 980,00	129 500,00
204 Subventions d'équipement versées	17 820,00	67 534,00
21 Immobilisations corporelles	1 783 479,17	3 257 542,00
23 Immobilisations en cours	1 315 700,00	390 000,00
27 Autres immobilisations financières	596 100,00	166 000,00
45 Opérations pour compte de tiers	200 000,00	250 000,00
RAR dépenses n-1	618 395,38	353 304,61
Total des dépenses réelles d'investissement	5 984 474,55	5 740 880,61

Hors résultat assainissement

Pour 2022, les dépenses réelles d'investissement représentent un budget de 5 740 880 €.

Les dépenses d'équipement budgétées pour 2022 (chapitre 20,204,21,23,27) s'élèvent à 4 010 576 €.

Conformément aux orientations budgétaires présentées et au plan pluriannuel d'investissement, le programme d'équipement 2022 sera ambitieux et visera principalement la rénovation et l'amélioration du patrimoine.

4.1.1 Les principales dépenses d'équipement 2022

Des investissements pour des équipements sportifs et de loisirs de qualité

La requalification du complexe sportif Beaumont et du centre aquatique Nautilia

Ce projet global dont la réalisation s'étalera sur 4 ans, démarra en 2022 par les phases de maîtrise d'œuvre pour un coût prévisionnel de 129 830 €

Des investissements pour améliorer les espaces publics

Une enveloppe globale de 439 000 sera consacrée à l'amélioration des espaces publics en 2022.

Le programme annuel de voirie et d'éclairage public sera maintenu à hauteur de 376 000 €.

Le programme voirie concernera principalement les réfections suivantes :

- Route de Mayres
- Route de la solitude
- Route du Castellas
- Route Font del Sauze
- Chemin des Gardies

Ce programme annuel sera complété par des petites opérations sur divers espaces publics de la ville pour 15 000 €

En plus de ces projets, le plan d'action pour le développement des mobilités douces sera finalisé et la concertation pour définir le programme d'aménagement du Parc sera lancée.

Des investissements pour rénover le bâti dégradé

L'opération Centre Bourg sera poursuivie en 2022 pour 166 000 € ; Cette opération confiée par concession d'aménagement à la société publique locale Territoire 34 porte en particulier la création de logements sociaux et de commerces.

Dans le cadre de la gestion des périls imminents, un immeuble situé rue de la République devrait être démoli en 2022 pour un coût de 240 000 €.

30 000 € sont inscrits au titre de la participation au dispositif « opération façades » mené en partenariat avec la Communauté de Communes, la région et le département.

Des investissements pour rénover, rendre accessible et mettre en valeur les bâtiments publics et le patrimoine historique

En 2022, plusieurs projets en AP/CP seront poursuivis et/ou se termineront :

La rénovation énergétique de Luteva / Ramadier (travaux) : 767 040 €

Les aménagements et mise en accessibilité du centre social (travaux) 560 640 €

La rénovation thermique de l'école Gély (phase maîtrise d'œuvre et travaux) : 169 000€

La rénovation thermique de l'école Vinas (phase maîtrise d'œuvre et début des travaux) : 30 000 €

La fin des paiements de l'école de musique : 118 000 €

La fin des paiements de la Maison de santé : 330 000 €

Le clocher Saint Fulcran (phase travaux) : 652 565 €

La fin des travaux chapelle de la Vierge (opération en maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac) est budgétée à hauteur de 60 000 €.

Des investissements pour favoriser l'action de service public

L'enveloppe annuelle consacrée à l'entretien des bâtiments communaux sera de 100 000 € et concernera des réparations dans plusieurs bâtiments et des mises aux normes.

180 000 € seront consacrés aux services pour l'acquisition des matériels et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement.

En plus de ces investissements, d'autres dépenses concerteront :

Les travaux du carré militaire : 42 000 €

La participation au PLUI : 18 334 €

La reprise des concessions du cimetière : 33 000 €

COMMUNE DE LODEV

Détail des dépenses d'équipements gérés en AP/CP

N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé après révision	CP antérieurs réalisations au 01/01/2022	CP ouverts titre de l'exercice 2022	Restes à financer sur les exercices au-delà de N+1
11/ Travaux cathédrale	284 000,00		284 000,00	177 598,08	60 000,00	46 401,92
13/ Espace Santé	3 618 112,00	74 000,00	3 692 112,00	3 361 908,88	330 000,00	203,12
14/ Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	1 133 000,00		1 133 000,00	303 000,00	166 000,00	664 000,00
15/ Programmation pluriannuelle Eclairage public (dont géoréférencement et module métier)	1 535 000,00		1 535 000,00	1 294 174,26	55 000,00	185 825,74
16/ Complexe André Beaumont – Projet de requalification des espaces	2 134 680,00	544 320,00	2 679 000,00	80 063,23	87 830,00	1 966 786,77
17/ Travaux cimetière (réfection voies et allées, reprises)	305 000,00		305 000,00	94 597,47	33 000,00	177 402,53
20/ Diagnostics amiante	40 000,00		40 000,00	0,00	10 000,00	30 000,00
21/ Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une école de musique	580 896,00		580 896,00	445 063,70	118 000,00	17 832,30
22/ Réhabilitation du clocher Saint Fulcran	1 500 000,00	675 000,00	2 175 000,00	49 723,37	652 565,00	1 472 711,63
23/ Amélioration énergétique du complexe Luteva/Ramadier	790 000,00	169 000,00	959 000,00	8 084,42	767 040,00	183 875,58
24/ Amélioration énergétique - groupes scolaires dont école Gély	750 000,00	-40 000,00	710 000,00	1 560,00	199 000,00	509 440,00
dont école Vinas	344 000,00	-6 000,00	338 000,00	1 560,00	169 000,00	167 440,00
25/ Aménagement des locaux du Centre Social	495 000,00	205 000,00	700 000,00	129 435,66	560 640,00	9 924,34
26/ Centre aquatique NAUTILIA	1 094 000,00		1 094 000,00		42 000,00	1 052 000,00
27/ Aménagement city stade Grezac	840 000,00		840 000,00		5 000,00	835 000,00
28/ Requalification Parc municipal	1 113 000,00		1 113 000,00		36 000,00	1 077 000,00
29/ Requalification Hôtel de ville aile sud	1 293 000,00		1 293 000,00		18 000,00	1 275 000,00
30/ Aménagement mobilités douces	744 000,00		744 000,00		12 000,00	732 000,00
31/ Opérations façades 2022/2026	150 000,00		150 000,00		30 000,00	120 000,00
TOTAUX	18 938 288,00	1 627 320,00	20 565 608,00	6 422 575,89	3 182 075,00	10 355 403,93

4.1.2 Les dépenses financières

Les dépenses financières s'élèveront à 1 127 000 € en 2022.

890 000 € concerneront le remboursement en capital de la dette long terme.

237 000 € concerneront le remboursement d'un emprunt court terme mobilisé en 2021 pour préfinancer le FCTVA des investissements 2021.

Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022
10 Dotations et fonds propres (sauf 1068)	330 000,00	873 000,00
<i>1068 excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>1 387 536,08</i>	<i>777 346,60</i>
13 Subventions (sauf 138)	1 827 283,00	1 668 982,00
16 Emprunts et dettes	1 800 000,00	957 000,00
27 Autres immobilisations financières	43 100,00	-
45 Opérations pour compte de tiers	200 000,00	250 000,00
024 Produits de cessions d'immobilisation		125 000,00
<i>RAR recettes n-1</i>	<i>2 185 311,00</i>	<i>2 184 231,75</i>
Recettes réelles d'investissement	7 773 230,08	6 835 560,35

4.1.3 Les dotations et fonds propres

- Les dotations et fonds propres représentent 873 000 € :
 - o 853 000 € de FCTVA correspondant aux investissements 2021 et à l'ensemble de l'opération Maison de Santé
 - o 20 000 € de taxe d'aménagement

4.1.4 Les participations et subventions

Le montant des subventions inscrites au budget 2022 représentent 1 668 982 € soit 41.6% des dépenses d'équipements 2022.

Ces subventions permettront de financer les principales opérations d'investissement 2022.

Les subventions se répartissent entre différents financeurs :

- Etat : 691 200 €
- Région : 157 358 €
- Département : 535 190 €
- Europe (ATI) : 72 200 €
- Autres organismes (CAF, CNC) : 213 034 €

4.1.5 La dette

Au regard du programme d'investissement 2022, la ville aura recours à l'emprunt pour financer ces dépenses.

- Un emprunt de 800 000 € dont le montant pourra être recalibré en cours d'année en fonction du montant réel des investissements réalisés.
- Un emprunt d'équilibre de 157 000 €, qui ne devrait pas faire l'objet d'une réalisation mais qui sera inscrit au budget dans l'attente de la notification de subventions.

COMMUNE DE LODEVÉ

5 LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GARDIES

Le budget annexe du lotissement Les Gardies sera reconduit à l'identique pour 2022.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE MUNICIPALITES	73 230,82
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE	1 000,00
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	23 189,66
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		98 420,48

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2022
70	PRODUITS DES SERVICES...	97 420,48
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE MUNICIPALITES	0,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE	1 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		98 420,48

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget 2022
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE MUNICIPALITES	-
001	DEFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ	73 230,82
	TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	73 230,82

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget 2022
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE MUNICIPALITES	73 230,82
	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	73 230,82

> ANNEXE SUIVANTE : Budget principal 2022

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - MAIRIE DE
LODEVE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340142500011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LODEVE

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE (3)

ANNEE 2022

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexés.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	36
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	37
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	38
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	40
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	41
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
A4 - Etat des provisions	43
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	44
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	45
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	47

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	49
B1.2 - Calcul du ratio dendettement relatif aux garanties d'emprunt	51
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	52
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	54
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	58
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	59
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	60
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	61
------------------------------------------------------------	----

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - BP - 2022

D2 - Arrêté et signatures

62

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Page 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Code INSEE 34142	MAIRIE DE LODÈVE BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE	BP 2022
---------------------	------------------------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I A
----------------------------------------------------------------------------------	--------

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7855
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	152
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)	Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier	
3916131.00	5278977.00	672.05
		1101.61

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population		1065.92	1014
2 Produit des impositions directes/population		674.35	507
3 Recettes réelles de fonctionnement/population		1258.62	1159
4 Dépenses d'équipement brut/population		533.04	309
5 Encours de dette/population		1236.42	802
6 DGF/population		376.10	153
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		0.00	
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		0.00	
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		0.00	
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		0.00	



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 transmises par les services préfectoraux.

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 062 734,00
T	E		9 535 956,00
+		+	+
R	E	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
O	R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
T	S		(si excé dent) 526 778,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		10 062 734,00	10 062 734,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 893 882,00
T	E		6 671 228,60
+		+	+
R	E	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	353 304,61
O	R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 608 273,74
T	S		(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 855 460,35	8 855 460,35

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	18 918 194,35	18 918 194,35
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					II
---------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	-----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 739 664,00	0,00	1 767 759,00	1 767 759,00	1 767 759,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 875 830,00	0,00	4 980 000,00	4 980 000,00	4 980 000,00
014	Atténuations de produits	610 275,00	0,00	585 275,00	585 275,00	585 275,00
65	Autres charges de gestion courante	687 067,00	0,00	735 000,00	735 000,00	735 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 912 836,00	0,00	8 068 034,00	8 068 034,00	8 068 034,00
66	Charges financières	245 000,00	0,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00
67	Charges exceptionnelles	382 234,71	0,00	72 300,00	72 300,00	72 300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	27 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 597 070,71	0,00	8 372 834,00	8 372 834,00	8 372 834,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	839 414,17		1 147 759,00	1 147 759,00	1 147 759,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	506 836,00		542 141,00	542 141,00	542 141,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 346 250,17		1 689 900,00	1 689 900,00	1 689 900,00
TOTAL		9 943 320,88	0,00	10 062 734,00	10 062 734,00	10 062 734,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 062 734,00
------------------------------------------------------	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	145 300,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	431 900,00	0,00	572 000,00	572 000,00	572 000,00
73	Impôts et taxes	5 229 000,00	0,00	5 297 000,00	5 297 000,00	5 297 000,00
74	Dotations et participations	3 100 900,00	0,00	3 209 650,00	3 209 650,00	3 209 650,00
75	Autres produits de gestion courante	137 000,00	0,00	159 000,00	159 000,00	159 000,00
Total des recettes de gestion courante		9 044 100,00	0,00	9 357 650,00	9 357 650,00	9 357 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 046 100,00	0,00	9 359 650,00	9 359 650,00	9 359 650,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	180 554,00		176 306,00	176 306,00	176 306,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		180 554,00		176 306,00	176 306,00	176 306,00
TOTAL		9 226 654,00	0,00	9 535 956,00	9 535 956,00	9 535 956,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	526 778,00
-----------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 062 734,00
------------------------------------------------------	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 513 594,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - BP - 2022

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043.$
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					II
					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	132 980,00	44 492,88	129 500,00	129 500,00	173 992,88
204	Subventions d'équipement versées	17 820,00	1 320,00	67 534,00	67 534,00	68 854,00
21	Immobilisations corporelles	1 783 479,17	288 889,33	3 257 542,00	3 257 542,00	3 546 431,33
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 315 700,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 249 979,17	334 702,21	3 844 576,00	3 844 576,00	4 179 278,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	651 369,13	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 320 000,00	0,00	1 127 000,00	1 127 000,00	1 127 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	596 100,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 567 469,13	0,00	1 293 000,00	1 293 000,00	1 293 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	200 000,00	18 602,40	250 000,00	250 000,00	268 602,40
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 017 448,30	353 304,61	5 387 576,00	5 387 576,00	5 740 880,61
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	180 554,00		176 306,00	176 306,00	176 306,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 620 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 800 554,00		506 306,00	506 306,00	506 306,00
	TOTAL	9 818 002,30	353 304,61	5 893 882,00	5 893 882,00	6 247 186,61

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	2 608 273,74
----------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 855 460,35
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 827 283,00	1 746 659,44	1 668 982,00	1 668 982,00	3 415 641,44
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 800 000,00	400 000,00	957 000,00	957 000,00	1 357 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 793,00	0,00	0,00	2 793,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 627 283,00	2 149 452,44	2 625 982,00	2 625 982,00	4 775 434,44
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	330 000,00	0,00	873 000,00	873 000,00	873 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 387 536,08	0,00	777 346,60	777 346,60	777 346,60
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	43 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
	Total des recettes financières	1 760 636,08	0,00	1 775 346,60	1 775 346,60	1 775 346,60
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	200 000,00	34 779,31	250 000,00	250 000,00	284 779,31
	Total des recettes réelles d'investissement	5 587 919,08	2 184 231,75	4 651 328,60	4 651 328,60	6 835 560,35
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	839 414,17		1 147 759,00	1 147 759,00	1 147 759,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	506 836,00		542 141,00	542 141,00	542 141,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 620 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 966 250,17		2 019 900,00	2 019 900,00	2 019 900,00

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	10 554 169,25	2 184 231,75		6 671 228,60	6 671 228,60
						+ 8 855 460,35
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					8 855 460,35

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 513 594,00
------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (éboulis, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 767 759,00		1 767 759,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 980 000,00		4 980 000,00
014	Atténuations de produits	585 275,00		585 275,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	735 000,00		735 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	232 500,00	0,00	232 500,00
67	Charges exceptionnelles	72 300,00	0,00	72 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	542 141,00	542 141,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 147 759,00	1 147 759,00
Dépenses de fonctionnement – Total		8 372 834,00	1 689 900,00	10 062 734,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 062 734,00
------------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	16 306,00	16 306,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 127 000,00	0,00	1 127 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	173 992,88	0,00	173 992,88
204	Subventions d'équipement versées	68 854,00	0,00	68 854,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 546 431,33	490 000,00	4 036 431,33
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	390 000,00	0,00	390 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	166 000,00	0,00	166 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	268 602,40	0,00	268 602,40
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 740 880,61	506 306,00	6 247 186,61

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	2 608 273,74
------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 855 460,35
-----------------------------------------------------	---------------------

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - BP - 2022

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	120 000,00		120 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	572 000,00		572 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		160 000,00	160 000,00
73	Impôts et taxes	5 297 000,00		5 297 000,00
74	Dotations et participations	3 209 650,00		3 209 650,00
75	Autres produits de gestion courante	159 000,00	0,00	159 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	16 306,00	18 306,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		9 359 650,00	176 306,00	9 535 956,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	526 778,00
-------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 062 734,00
------------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	873 000,00	0,00	873 000,00
13	Subventions d'investissement	3 415 641,44	0,00	3 415 641,44
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 357 000,00	0,00	1 357 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 793,00	0,00	2 793,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	330 000,00	330 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		542 141,00	542 141,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	284 779,31	0,00	284 779,31
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sed° de fonctionnement		1 147 759,00	1 147 759,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	125 000,00		125 000,00
Recettes d'investissement – Total		6 058 213,75	2 019 900,00	8 078 113,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	777 346,60
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 855 460,35
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 739 664,00	1 767 759,00	1 767 759,00
60611	Eau et assainissement	55 900,00	45 900,00	45 900,00
60612	Energie - Électricité	216 900,00	205 500,00	205 500,00
60618	Autres fournitures non stockables	50 100,00	51 300,00	51 300,00
60621	Combustibles	87 000,00	87 000,00	87 000,00
60622	Carburants	42 500,00	44 600,00	44 600,00
60623	Alimentation	13 250,00	14 200,00	14 200,00
60628	Autres fournitures non stockées	120,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	34 700,00	19 500,00	19 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 800,00	22 505,00	22 505,00
60633	Fournitures de voirie	13 000,00	10 000,00	10 000,00
60636	Vêtements de travail	26 400,00	27 500,00	27 500,00
6064	Fournitures administratives	20 950,00	19 625,00	19 625,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	37 514,00	42 294,00	42 294,00
6067	Fournitures scolaires	22 800,00	23 250,00	23 250,00
6068	Autres matières et fournitures	153 600,00	166 070,00	166 070,00
611	Contrats de prestations de services	155 028,00	155 600,00	155 600,00
6132	Locations immobilières	0,00	6 880,00	6 880,00
6135	Locations mobilières	108 200,00	130 010,00	130 010,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 550,00	2 900,00	2 900,00
61521	Entretien terrains	13 500,00	12 200,00	12 200,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	10 100,00	10 100,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	600,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	26 000,00	26 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	54 800,00	45 300,00	45 300,00
61551	Entretien matériel roulant	14 000,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 400,00	7 000,00	7 000,00
6156	Maintenance	116 771,00	136 360,00	136 360,00
6161	Multirisques	12 530,00	12 035,00	12 035,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	14 000,00	14 500,00	14 500,00
6168	Autres primes d'assurance	18 695,00	17 350,00	17 350,00
617	Etudes et recherches	600,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	10 150,00	4 450,00	4 450,00
6184	Versements à des organismes de formation	48 180,00	32 300,00	32 300,00
6188	Autres frais divers	23 056,00	23 241,00	23 241,00
6226	Honoraires	7 200,00	9 500,00	9 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	16 300,00	17 000,00	17 000,00
6231	Ammonces et insertions	15 500,00	12 200,00	12 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	34 950,00	26 850,00	26 850,00
6236	Catalogues et imprimés	40 850,00	46 150,00	46 150,00
6238	Divers	2 300,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	800,00	800,00	800,00
6247	Transports collectifs	43 964,00	43 419,00	43 419,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	11 075,00	10 200,00	10 200,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6262	Frais de télécommunications	23 120,00	26 070,00	26 070,00
627	Services bancaires et assimilés	6 480,00	6 400,00	6 400,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 300,00	8 900,00	8 900,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 200,00	4 200,00	4 200,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	10 200,00	21 350,00	21 350,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6288	Autres services extérieurs	5 550,00	1 900,00	1 900,00
63512	Taxes foncières	26 000,00	24 000,00	24 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00	300,00	300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	23 781,00	29 050,00	29 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 875 830,00	4 980 000,00	4 980 000,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	295 000,00	320 500,00	320 500,00
6218	Autre personnel extérieur	60 000,00	65 000,00	65 000,00
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	3 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	42 500,00	50 150,00	50 150,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 150 000,00	2 037 000,00	2 037 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	67 000,00	67 950,00	67 950,00
64118	Autres indemnités titulaires	415 000,00	408 000,00	408 000,00
64131	Rémunérations non tit.	450 900,00	606 650,00	606 650,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	30 000,00	30 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	500 000,00	534 000,00	534 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	695 000,00	679 100,00	679 100,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20 000,00	27 200,00	27 200,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	67 500,00	69 300,00	69 300,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	33 930,00	32 300,00	32 300,00
64731	Allocations chômage versées directement	11 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6488	Autres charges	45 000,00	32 850,00	32 850,00
014	Atténuations de produits	610 275,00	585 275,00	585 275,00
7391172	Dégrèvement taxe habitat* sur logements vaca	25 000,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	585 275,00	585 275,00	585 275,00
65	Autres charges de gestion courante	687 067,00	735 000,00	735 000,00
6518	Autres	0,00	6 500,00	6 500,00
6531	Indemnités	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	7 500,00	7 500,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	12 000,00	12 000,00
6553	Service d'incendie	272 488,00	273 000,00	273 000,00
657362	Subv. fond. CCAS	40 000,00	52 500,00	52 500,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	20 000,00	20 000,00
6574	Subv. fonct. Associa*, personnes privée	73 500,00	78 000,00	78 000,00
65888	Autres	126 579,00	133 000,00	133 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 912 836,00	8 068 034,00	8 068 034,00
66	Charges financières (b)	245 000,00	232 500,00	232 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	230 000,00	220 000,00	220 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 000,00	-2 500,00	-2 500,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	20 000,00	15 000,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	382 234,71	72 300,00	72 300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	5 000,00	5 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	88 530,00	67 300,00	67 300,00
678	Autres charges exceptionnelles	293 704,71	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	27 000,00	0,00	0,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	27 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		8 597 070,71	8 372 834,00	8 372 834,00
023	Virement à la section d'investissement	839 414,17	1 147 759,00	1 147 759,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	506 836,00	542 141,00	542 141,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	506 836,00	542 141,00	542 141,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 346 250,17	1 689 900,00	1 689 900,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 346 250,17	1 689 900,00	1 689 900,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 943 320,88	10 062 734,00	10 062 734,00
+				
RESTES A REALISER N-1 (11) 0,00				
+				
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11) 0,00				
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 10 062 734,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	43 540,07
Montant des ICNE de l'exercice N-1	46 040,07
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 500,00

(1) Détallier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2022

- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	145 300,00	120 000,00	120 000,00
64 19	Remboursements rémunérations personnel	145 300,00	120 000,00	120 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	431 900,00	572 000,00	572 000,00
7022	Coupes de bois	0,00	15 000,00	15 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70323	Redev. occupat* domaine public communal	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	163 000,00	209 000,00	209 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	19 400,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	20 000,00	15 000,00	15 000,00
70846	Mise à disposition personnel GFP rattachement	202 000,00	280 000,00	280 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	6 500,00	12 000,00	12 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	5 229 000,00	5 297 000,00	5 297 000,00
73111	Impôts directs locaux	4 657 000,00	4 767 000,00	4 767 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	115 000,00	105 000,00	105 000,00
7336	Droits de place	60 000,00	55 000,00	55 000,00
7338	Autres taxes	7 000,00	10 000,00	10 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	210 000,00	160 000,00	160 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	180 000,00	200 000,00	200 000,00
74	Dotations et participations	3 100 900,00	3 209 650,00	3 209 650,00
7411	Dotation forfaitaire	1 100 600,00	1 100 135,00	1 100 135,00
74121	Dotation de solidarité rurale	992 000,00	1 064 500,00	1 064 500,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	465 000,00	474 715,00	474 715,00
74127	Dotation nationale de péréquation	322 000,00	314 900,00	314 900,00
74718	Autres participations Etat	3 300,00	12 400,00	12 400,00
7473	Participat* Départements	12 000,00	12 000,00	12 000,00
74748	Participat* Autres communes	35 000,00	40 000,00	40 000,00
74751	Participat* GFP de rattachement	28 000,00	28 000,00	28 000,00
7478	Participat* Autres organismes	87 000,00	105 000,00	105 000,00
7482	Compens. per la taxe add. droits mutation	1 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	43 000,00	46 000,00	46 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 000,00	12 000,00	12 000,00
75	Autres produits de gestion courante	137 000,00	159 000,00	159 000,00
752	Revenus des immeubles	137 000,00	154 000,00	154 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		9 044 100,00	9 357 650,00	9 357 650,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		9 046 100,00	9 359 650,00	9 359 650,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	180 554,00	176 306,00	176 306,00
722	Immobilisations corporelles	150 000,00	160 000,00	160 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpté résul	30 554,00	16 306,00	16 306,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		180 554,00	176 306,00	176 306,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 226 654,00	9 535 956,00	9 535 956,00

+		
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
+		
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)		526 778,00
=		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		10 062 734,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2022

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors reste à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	132 980,00	129 500,00	129 500,00
202	Frais réalisat* documents urbanisme	18 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	82 480,00	125 000,00	125 000,00
2051	Concessions, droits similaires	32 500,00	4 500,00	4 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	17 820,00	67 534,00	67 534,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	33 334,00	33 334,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	2 820,00	4 200,00	4 200,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	15 000,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 783 479,17	3 257 542,00	3 257 542,00
2111	Terrains nus	0,00	36 000,00	36 000,00
2115	Terrains bâties	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	5 500,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	114 500,00	199 000,00	199 000,00
21316	Équipements du cimetière	0,00	75 240,00	75 240,00
21318	Autres bâtiments publics	800 176,00	1 668 210,00	1 668 210,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	5 000,00	5 000,00
2135	Installations générales, agencements	20 000,00	26 680,00	26 680,00
2138	Autres constructions	112 800,00	672 565,00	672 565,00
2151	Réseaux de voirie	372 240,00	323 500,00	323 500,00
2152	Installations de voirie	11 270,00	18 500,00	18 500,00
21534	Réseaux d'électrification	172 797,00	67 500,00	67 500,00
21538	Autres réseaux	10 000,00	2 500,00	2 500,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	35 000,00	20 000,00	20 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	27 640,00	36 158,00	36 158,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	5 350,00	5 350,00	5 350,00
2182	Matériel de transport	37 300,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	22 121,17	64 713,00	64 713,00
2184	Mobilier	2 860,00	8 500,00	8 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	33 925,00	28 126,00	28 126,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 315 700,00	390 000,00	390 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 315 700,00	390 000,00	390 000,00
	Total des dépenses d'équipement	3 249 979,17	3 844 576,00	3 844 576,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	651 369,13	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	651 369,13	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 320 000,00	1 127 000,00	1 127 000,00
1641	Emprunts en euros	1 320 000,00	1 127 000,00	1 127 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	596 100,00	166 000,00	166 000,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	43 100,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	553 000,00	166 000,00	166 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 567 469,13	1 293 000,00	1 293 000,00
45410	DEPENSES (6)	0,00	0,00	0,00
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT) (6)	200 000,00	10 000,00	10 000,00
458102	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (6)	0,00	240 000,00	240 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	200 000,00	250 000,00	250 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 017 448,30	5 387 576,00	5 387 576,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	180 554,00	176 306,00	176 306,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	30 554,00	16 306,00	16 306,00
13911	Etat et établissements nationaux	29 750,00	16 156,00	16 156,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	654,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	150,00	150,00	150,00
	Charges transférées (9)	150 000,00	160 000,00	160 000,00
21318	Autres bâtiments publics	150 000,00	160 000,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 620 000,00	330 000,00	330 000,00
2132	Immeubles de rapport	3 620 000,00	330 000,00	330 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 800 554,00	506 306,00	506 306,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	9 818 002,30	5 893 882,00	5 893 882,00
		+		
	RESTES A REALISER N-1 (11)	353 304,61		
		+		
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	2 608 273,74		
		=		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 855 460,35		

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIIB 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RI 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 827 283,00	1 668 982,00	1 668 982,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	1 000,00	1 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	457 500,00	636 200,00	636 200,00
1322	Subv. non transf. Régions	148 942,00	157 358,00	157 358,00
1323	Subv. non transf. Départements	400 500,00	535 190,00	535 190,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	28 950,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	563 000,00	72 200,00	72 200,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	137 000,00	205 234,00	205 234,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	54 000,00	54 000,00
1348	Autres fonds non transférables	91 391,00	7 800,00	7 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 800 000,00	957 000,00	957 000,00
1641	Emprunts en euros	1 800 000,00	957 000,00	957 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 627 283,00	2 625 982,00	2 625 982,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 717 536,08	1 650 346,60	1 650 346,60
10222	FCTVA	310 000,00	853 000,00	853 000,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 387 536,08	777 346,60	777 346,60
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	43 100,00	0,00	0,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	43 100,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	125 000,00	125 000,00
	Total des recettes financières	1 760 636,08	1 775 346,60	1 775 346,60
45420	RECETTES (5)	0,00	10 000,00	10 000,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT) (5)	200 000,00	0,00	0,00
458201	PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI (5)	0,00	0,00	0,00
458202	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (5)	0,00	240 000,00	240 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	200 000,00	250 000,00	250 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES	5 587 919,08	4 651 328,60	4 651 328,60
021	Virement de la sect° de fonctionnement	839 414,17	1 147 759,00	1 147 759,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	506 836,00	542 141,00	542 141,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	2 217,00	1 094,00	1 094,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	997,00	4 664,00	4 664,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	818,00	818,00	818,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	484,00	3 344,00	3 344,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	878,00	878,00
28051	Concessions et droits similaires	14 304,00	19 242,00	19 242,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	131,00	131,00	131,00
28128	Autres aménagements de terrains	80 758,00	80 565,00	80 565,00
28132	Immeubles de rapport	5 397,00	5 397,00	5 397,00
28135	Installations générales, agencements, ..	16 935,00	10 620,00	10 620,00
28138	Autres constructions	3 573,00	3 573,00	3 573,00
28152	Installations de voirie	12 793,00	14 259,00	14 259,00
281534	Réseaux d'électrification	158 968,00	161 745,00	161 745,00
281538	Autres réseaux	3 062,00	4 406,00	4 406,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 727,00	7 385,00	7 385,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 764,00	1 764,00	1 764,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	57 812,00	68 347,00	68 347,00
28181	Installations générales, aménag divers	168,00	165,00	165,00
28182	Matériel de transport	47 900,00	43 979,00	43 979,00
28183	Matériel de bureau et informatique	25 977,00	30 916,00	30 916,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28184	Mobilier	43 179,00	47 398,00	47 398,00
28188	Autres immo. corporelles	27 872,00	31 451,00	31 451,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 346 250,17	1 689 900,00	1 689 900,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 620 000,00	330 000,00	330 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	3 620 000,00	330 000,00	330 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 966 250,17	2 019 900,00	2 019 900,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		10 554 169,25	6 671 228,60	6 671 228,60
+				
		RESTES A REALISER N-1 (10)	2 184 231,75	
+				
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00	
=				
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 855 460,35	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventabilisées	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Administration, services urbains, environnement	9 Action économique	IV														
												A1														
INVESTISSEMENT																										
DÉPENSES																										
Dépenses réelles	1 127 000	627 520	6 100	2 077 508	865 178	1 505 510	0	0	0	1 048 760	0	5 387 576														
- Équipements municipaux (2)		623 320	6 100	2 077 508	865 178	1 505 510	0	0	0	569 126	0	3 777 042														
- Équip. non municipaux (c/204) (3)	4 200	0	0	0	0	0	0	0	0	63 334	0	67 534														
- Opérations financières	1 127 000											1 127 000														
Dépenses d'ordre	16 306											506 306														
Total dépenses de l'exercice	1 143 306	1 117 520	6 100	2 077 508	865 178	1 505 510	0	0	0	1 048 760	0	5 893 882														
RAR N-1 et reports	2 608 274	89 095	8 092	10 629	218 137	694 727	1 529 065	1 199	0	0	191 185	0	2 961 578													
Total cumulé de dépenses d'investissement	3 751 580	1 206 615	14 192								1 239 945	0	8 855 460													
REVENUS																										
Total recettes de l'exercice	4 277 247	378 200	10 000	133 710	550 720	629 500	205 234	0	0	486 618	0	6 671 229														
RAR N-1 et reports	400 000	366 006	0	45 460	537 376	46 620	43 000	0	0	758 770	0	2 184 232														
Total cumulé de recettes d'investissement	4 677 247	734 206	10 000	179 170	1 088 096	676 120	248 234	0	0	1 242 388	0	8 855 460														
FONCTIONNEMENT																										
DÉPENSES																										
Total dépenses de l'exercice	2 549 675	3 029 334	672 450	655 540	631 930	735 250	222 730	0	0	1 360 625	5 000	10 062 734														
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
Total cumulé de dépenses de fonctionnement	2 549 675	3 029 334	672 450	655 540	831 930	735 250	222 730	0	0	1 360 625	5 000	10 062 734														
Total recettes de l'exercice	8 414 556	490 000	31 000	40 400	266 000	37 000	97 000	0	0	105 000	55 000	9 535 956														
RAR N-1 et reports	526 778	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	526 778														
Total cumulé de recettes de fonctionnement	8 941 334	490 000	31 000	40 400	266 000	37 000	97 000	0	0	105 000	55 000	10 062 734														

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services administratifs correspondant à la fonction publique (correspondant à un critère). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le critère est que la fonction publique soit au moins 10 % de la population. Les groupements et leurs établissements suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

Art. (1)	Libellé	INVESTISSEMENT						DEPENSES			IV A1	
		01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménag et services urbains, environnement	9 Action économique
Total dépenses investissement												
Dépenses étales	1 143 306	1 206 615	14 192	218 137	894 727	1 529 065	1 199	0	0	1 239 945	0	6 247 187
010 Stocks	1 127 000	7 165 615	14 192	218 137	894 727	1 529 065	1 199	0	0	1 239 945	0	5 740 881
020 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Emprunts et dettes assimilées	1 127 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 127 000
18 Compte de liaison : affectat° (BAwégié)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles	0	80 645	0	3 360	5 000	0	0	0	0	84 988	0	173 993
204 Subventions d'équipement versées	0	5 520	0	0	0	0	0	0	0	63 334	0	68 854
21 Immobilisations corporelles	0	300 450	7 244	218 137	831 367	1 524 065	1 199	0	0	663 969	0	3 546 431
22 Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours	0	330 000	0	0	60 000	0	0	0	0	0	0	390 000
26 Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 000	0	166 000
Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers	0	0	6 348	0	0	0	0	0	0	261 654	0	268 602
45410 DÉPENSES	0	0	6 348	0	0	0	0	0	0	0	0	6 948
45810 DÉPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	10 000
458102 PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	251 654	0	251 654
Dépenses d'ordre	16 306	490 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	506 306
0410 Opérat° ordre transfert entre sections	16 306	160 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	176 306
0411 Opérat° ordre paix/monnaies	0	330 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	330 000

Art. (1)	Libellé	INVESTISSEMENT						DEPENSES			RECEITES		
		01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménag et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Total recettes investissement													
010 Stocks	4 677 247	734 206	10 000	179 170	1 088 096	6 76120	248 234	0	0	1 242 388	0	8 855 460	
Recettes déboursées	2 937 347	404 206	10 000	179 170	1 088 096	6 76120	248 234	0	0	1 242 388	0	6 855 560	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2022

CONTINUENT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MARIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs et publicitaires	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
656	Frais d'fonctionnement des groupes d'œus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Chargés financiers	232 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	232 500
67	Chargés exceptionnelles	0	66 500	0	800	0	0	0	0	0	5 000	0	72 300
68	Dots aux aménagements et propriétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Demandes d'ordre												
623	Virement à la section d'investissement	1 689 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 689 900
042	Opérat° ordre transfert entre sections	542 141	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	542 141
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECHETTES														
Total recettes de fonctionnement	8 414 556	490 000	31 000	40 400	266 000	37 000	97 000	0	0	105 000	55 000	55 000	9 535 956	
Rcettes réserves	8 238 250	490 000	31 000	40 400	266 000	37 000	97 000	0	0	105 000	55 000	55 000	9 359 650	
013 Allégements de charges	0	99 000	21 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
70 Produits des services, du domaine, vente	6 000	307 000	0	0	209 000	15 000	0	0	0	35 000	0	0	572 000	
73 Impôts et taxes	5 232 000	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 297 000	
74 Dotations et participations	3 000 250	15 000	0	40 400	57 000	0	97 000	0	0	0	0	0	3 209 650	
75 Autres produits de gestion courante	0	67 000	0	0	0	22 000	0	0	0	70 000	0	0	159 000	
76 Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
77 Produits exceptionnels	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000	
78 Rendite sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rcettes l'ordre	176 306	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	176 306	
042 Opérat° ordre transfert entre sections	176 306	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	176 306	
043 Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécié).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			
		IV	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Encours restant du 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
9601346371A 4592150	01/07/2021 07/12/2021	1 200 000,00 850 000,00	1 200 000,00 250 000,00	16 526,12 2 478,29	0,00 0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 050 000,00	1 450 000,00	19 004,41	0,00
					1 450 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1988.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assurés d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE BETTE (heures 16449 et 1666)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Emprunts et dettes à l'origine du contrat					
									Niveau des taux (5)	Taux actuel	Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipi- ON
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					16 653 714,68									
1641 Emprunts en euros (Total)					16 653 714,68									
08865956	CANISSE D'EPARGNE	20/01/2020	08/03/2020	25/05/2021	375 000,00	F	Taux fixe à 0,95 %	0,950	0,950	0,950	EUR	A	P	O
102 780 905 300 020 000 000	CREDIT MUTUEL	10/12/2021	10/12/2021	28/02/2022	1 100 000,00	F	Taux fixe à 0,95 %	0,950	0,953	0,953	EUR	X	P	O
167 5956	CREDIT AGRICOLE	26/12/2014	26/08/2015	22/06/2016	440 000,00	F	Taux fixe à 3,16 %	3,160	3,160	3,160	EUR	A	P	O
2001	SFR CAFFIL	05/07/2000	28/07/2000	01/11/2002	1 600 714,68	V	(EuroBOR 3M + 0,15)Floor -0,15 sur EuroBOR 3M	3,600	3,703	3,703	EUR	T	P	O
2004	DEXIA CL	05/11/2004	31/10/2005	01/11/2006	1 155 000,00	C	Taux fixe 3,71% à barrière 5 25% sur EuroBOR 12M (Positif x 1)	3,710	3,764	3,764	EUR	A	P	O
2007	SOCIETE GENERALE	30/07/2007	30/07/2007	30/11/2007	1 154 000,00	F	(Marge de 0,09%)	3,890	4,019	4,019	EUR	T	C	O
2008-1	CREDIT AGRICOLE	04/11/2008	04/11/2008	15/01/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,59 %	4,850	4,939	4,939	EUR	T	P	O
22229193	CREDIT AGRICOLE	12/11/2017	08/04/2018	30/06/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2,17 %	2,170	2,188	2,188	EUR	T	P	O
2813132	CREDIT AGRICOLE	16/11/2018	16/11/2018	17/08/2020	723 000,00	F	Taux fixe à 2,23 %	2,230	2,230	2,230	EUR	A	P	O
2980323E	CANISSE D'EPARGNE	04/01/2021	05/05/2021	25/05/2022	280 000,00	F	Taux fixe à 0,86 %	0,860	0,860	0,860	EUR	A	P	O
34610403	CREDIT AGRICOLE	10/01/2020	13/04/2020	25/07/2020	375 000,00	F	Taux fixe à 1,17 %	1,170	1,175	1,175	EUR	T	P	O
31172020	CREDIT AGRICOLE	04/04/2021	07/08/2021	07/08/2021	300 000,00	F	Taux fixe à 0,53 %	0,930	0,933	0,933	EUR	T	P	O
4046443	CREDIT AGRICOLE	31/12/2020	04/04/2021	07/07/2023	237 500,00	F	Taux fixe à 1,02 %	1,020	1,025	1,025	EUR	X	F	O
46336564	CANISSE D'EPARGNE	07/12/2015	29/03/2016	25/09/2016	150 000,00	F	Taux fixe à 2,68 %	2,680	2,707	2,707	EUR	T	P	O
4801984	CANISSE D'EPARGNE	14/12/2016	14/04/2017	25/04/2018	400 000,00	F	Taux fixe à 1,19 %	1,190	1,190	1,190	EUR	A	P	O
5029	CREDIT AGRICOLE	15/11/2013	23/11/2013	21/03/2014	450 000,00	F	Taux fixe à 0,69 %	4,690	4,773	4,773	EUR	T	P	O
5166885	CANISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2016	03/04/2017	01/01/2018	600 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	0,000	EUR	A	C	O
6413	CANISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/02/2014	19/02/2014	01/03/2015	470 000,00	V	Livret A + 1	2,250	2,250	2,250	EUR	A	C	O
791763	CREDIT AGRICOLE	03/12/2015	03/08/2016	03/10/2016	200 000,00	F	Taux fixe à 2,8 %	2,800	2,800	2,800	EUR	T	P	O
PE2009	CREDIT AGRICOLE	07/12/2009	10/12/2010	10/05/2010	650 000,00	V	(EuroBOR 3M + 0,15)Floor 20/01/2011	1,270	1,276	1,276	EUR	T	C	O
PE2010	CREDIT AGRICOLE	01/12/2010	02/02/2011	02/05/2011	400 000,00	F	Taux fixe à 3,14 %	3,140	3,177	3,177	EUR	T	C	O

Page 30

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Mairie de LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Pério- dicité des rembour- gements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipi- on	Caté- gorie d'em- prunt (8)
PE20102	CREDIT AGRICOLE	30/12/2010	27/01/2011	250 000,00	V	Moyenne de Eurlibor 3M + 0,5 f	1,532	EUR	T	C	O
PE2011	CREDIT AGRICOLE	23/03/2011	29/03/2011	800 000,00	F	Taux fixe à 4,39 %	4,390	EUR	S	C	O
PE2012	CAISSE D'EPARGNE	03/07/2012	25/05/2013	400 000,00	F	Taux fixe à 3,87 %	4,870	EUR	S	C	O
PE20122	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/11/2012	17/12/2012	500 000,00	F	Taux fixe à 3,95 %	3,950	EUR	A	P	O
PE2013	CAISSE D'EPARGNE	20/08/2013	18/09/2013	350 000,00	F	Taux fixe à 4,63 %	4,630	EUR	T	C	O
PRESAME2006	SFIL CAFFIL	02/10/2006	01/10/2006	82 500,00	F	Taux fixe à 4,25 %	4,250	EUR	T	P	O
RAR 2014	CAISSE D'EPARGNE	05/01/2015	15/03/2015	250 000,00	F	Taux fixe à 2,95 %	2,950	EUR	T	P	O
1643 Emprunts en devises (total)				0,00							
16441 Emprunts assortis d'une option de rachat sur ligne de trésorerie (total)				1 440 000,00							
2005 CRCA CALYON 002D1H014PR - Triage 3,71%	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/03/2006	08/11/2005	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3,71 %	3,710	EUR	S	C	O
2005 CRCA CALYON 002D1H014PR - Triage Tam...	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	08/12/2005	08/12/2005	440 000,00	V	(TAM (Positif) +Floor -0,09 sur TAMP (positif)) + 0,09	2,177	EUR	S	C	O
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00							
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00							
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00							
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00							
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00							
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00							

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte et informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter
de la présente notification.*

MARIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2022

Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le número de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Norminal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00		
1681 Autres emprunts (total)					0,00		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00		
1687 Autres dettes (total)					0,00		
Total général					18 093 714,68		

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire 10CB101507C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte et informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter
de la présente notification.*

		IV - ANNEXES		V	
		ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2	
		A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Calégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/N	Emprunts et dettes au 01/01/N
				Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt (13)
				Type de taux (12)	
				Index (13)	
				Capital	Annuité de l'exercice
				Capital	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
				(14)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00	879 342,76
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		0,00	213 6432
089659E	N	0,00	A-1	351 620,60	13,40
102 780 905 300 020 000 000	N	0,00	A-1	700 000,00	19,91
167596	N	0,00	A-1	363 255,99	18,47
2011	N	0,00	A-1	83 038,03	0,50
2014	N	0,00	A-1	328 639,33	3,83
2017	N	0,00	A-1	331 775,00	5,75
2018-1	N	0,00	A-1	462 936,30	6,79
2224913	N	0,00	A-1	883 579,52	21,25
2813132	N	0,00	A-1	678 677,43	22,63
289022E	N	0,00	A-1	280 000,00	19,40
3463043	N	0,00	A-1	349 812,92	18,32
4016411	N	0,00	A-1	315 945,08	19,35
4016443	N	0,00	A-1	237 500,00	1,52
4636684	N	0,00	A-1	101 832,88	9,48
4801954	N	0,00	A-1	343 675,93	20,32
5029	N	0,00	A-1	318 514,35	11,89
5166835	N	0,00	A-1	480 000,00	15,00
6413	N	0,00	A-1	387 750,00	32,17
791783	N	0,00	A-1	157 776,18	14,51
PE2019	N	0,00	A-1	350 625,00	8,11
PE2010	N	0,00	A-1	185 000,00	9,09

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MARIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Taux d'intérêt (14)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice
									Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Charges d'intérêt (15)	
PE2010/2	N	0,00	A=1	115 625,00	9,07	V	Moyenne de Euribor 3M + 0,51	-0,03%	12 500,00	18,88	0,00
PE2011	N	0,00	A=1	420 000,00	10,16	F	Taux fixe à 4,39 %	4,438	40 000,00	17 999,00	0,00
PE2012	N	0,00	A=1	220 000,00	10,90	F	Taux fixe à 4,47 %	4,529	20 000,00	10 70,50	0,00
PE2012/2	N	0,00	A=1	235 301,16	5,92	F	Taux fixe à 3,85 %	3,980	35 519,07	9 294,40	0,00
PE2013	N	0,00	A=1	210 000,00	11,98	F	Taux fixe à 4,63 %	4,711	17 500,00	9 419,16	0,00
PRESAME2006	N	0,00	A=1	274 948,91	4,92	F	Taux fixe à 4,25 %	4,318	50 441,31	10 888,49	0,00
RAR 2014	N	0,00	A=1	184 270,88	13,32	F	Taux fixe à 2,96 %	2,983	11 277,85	5 329,99	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de rang sur l'rigie de trésorerie (Total) (9)		0,00		360 000,00					72 000,00	8 929,76	0,00
2005 CRICA CAL YON 0/02/D/H014PR - Tranche 71% 2005 CRICA CAL YON 0/02/D/H014PR - Tranche TAm-	N	0,00	A=1	250 000,00	4,75	F	Taux fixe à 3,71 %	3,800	50 000,00	8 929,76	0,00
165 Dépôts et caissements reçus		0,00		110 000,00	4,75	V	(T4M(Positive)-Floor -0,09 sur T4M(Positive)) + 0,03	0,000	22 000,00	0,00	0,00
(Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00							0,00	0,00	0,00
1671 Avances consenties du Trésor (Total)		0,00							0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciiaux (Total)		0,00							0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEF et PPP (Total)		0,00							0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00							0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00							0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00							0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00							0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00							0,00	0,00	0,00
(Total)		0,00							0,00	0,00	0,00

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Mairie de LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (10)	Montant couvert (11)	Capital restant du au 01/01/N (12)	Durée résiduelle (en années) (13)	Taux d'intérêt Index (13) à la date de vote du budget et (14)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice		
						Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice		
Total général		0,00	9 712 100,29			8 793 342,76	213 614,52	0,00	44 522,04		

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt test soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « Détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie de débiteur. Exemple A-1 icl. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB 015007/C du 25 juillet 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6011 « intérêts légitimes à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 608.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV – ANNEXES										IV – ANNOTATION	
										A2.3	

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de l'exercice (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunne) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la chaîne de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat des prêts après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du contrat et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : indice zone euro / 2 : indice inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de voie du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et complémentaires à l'article 661.11 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat déchéance et comptabilisés au 768.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV – ANNEXES		IV – ANNEES	
		A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)		A2.4	
Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écart d'indices hors zone euro
Structure					Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (seul unique). Taux variable simple piloté (cap) ou encadré (barriè).	Nombre de produits % de l'encours	0 99,98	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	9 712 100,29	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours				
	Montant en euros				0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		IV – ANNEXES	
	A2.5		IV

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nominal de l'instrument de couverture	Instrument de couverture			Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
								Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Instrument de couverture				
Taux fixe (total)		0,00						0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00						0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00						0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00						0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaplo),

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, S : trimestrielle, T : semestrielle, X : autre.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES			IV		
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A2.5		
A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)					
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé Index (5)	Niveau de taux Index (6)	Taux réel (7)	Effet de l'instrument de couverture
Taux fixe (total)					Charges et produits constants depuis l'origine du contrat Avant opération d'écouverture Produits c/768
Taux variable simple (total)					0,00
Taux complexe (total) (2)					0,00
Total					0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A 1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB/10/5077/C du 25 juillet 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES				IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE					
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME				A2.6	

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires <i>(ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000,00 €	2009-12-19

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	2	19/12/2009
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	19/12/2009
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	19/12/2009
L	BIEN DE FAIBLE VALEUR INFÉRIEUR A 1 000	1	19/12/2009
L	VOITURE	7	19/12/2009
L	CAMION ET VÉHICULE INDUSTRIEL	8	19/12/2009
L	BÂTIMENTS SCOLAIRES	0	19/12/2009
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES PERS DROIT PRIVES	5	19/12/2009
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES ORG PUBLICS	5	19/12/2009
L	SUBV EQUIPEMENT VERSEES PERS DROIT PRIVES BATIMENT	5	19/12/2009
L	MOBILIER	10	19/12/2009
L	TERRAINS	0	19/12/2009
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ÉLECTRONIQUE	5	19/12/2009
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	19/12/2009
L	MATERIELS CLASSIQUES	6	19/12/2009

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN						A4
ETAT DES PROVISIONS						

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		439 559,00	439 559,00	0,00	439 559,00
Restes à recouvrer	0,00	01/01/2009	99 559,00	99 559,00	0,00	99 559,00
Restes à recouvrer budget assainissement	0,00	07/12/2021	340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		439 559,00	439 559,00	0,00	439 559,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DÉPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 143 306,00	I 1 143 306,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 127 000,00	1 127 000,00
1631 Emprunts obligataires		0,00	0,00
1641 Emprunts en euros		1 127 000,00	1 127 000,00
1643 Emprunts en devises		0,00	0,00
16441 Opérat° afférentes à l'emprunt		0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor		0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes		0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		16 306,00	16 306,00
10... <i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10... Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	0,00
139 <i>Subv. invest. transférées cpté résultat</i>		16 306,00	16 306,00
020 Dépenses imprévues		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 143 306,00	353 304,61	2 608 273,74	4 104 884,35

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			A6.2

RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	2 687 900,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	873 000,00	873 000,00
10222	FCTVA	853 000,00	853 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	20 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	1 814 900,00	1 814 900,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 094,00	1 094,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	4 664,00	4 664,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	818,00	818,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 344,00	3 344,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	878,00	878,00
28051	Concessions et droits similaires	19 242,00	19 242,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	131,00	131,00
28128	Autres aménagements de terrains	80 565,00	80 565,00
28132	Immeubles de rapport	5 397,00	5 397,00
28135	Installations générales, agencements, ..	10 620,00	10 620,00
28138	Autres constructions	3 573,00	3 573,00
28152	Installations de voirie	14 259,00	14 259,00
281534	Réseaux d'électrification	161 745,00	161 745,00
281538	Autres réseaux	4 406,00	4 406,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 385,00	7 385,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 764,00	1 764,00
28158	Autres installat*, matériel et outillage	68 347,00	68 347,00
28181	Installations générales, aménagt divers	165,00	165,00
28182	Matériel de transport	43 979,00	43 979,00
28183	Matériel de bureau et informatique	30 916,00	30 916,00
28184	Mobilier	47 398,00	47 398,00
28188	Autres immo. corporelles	31 451,00	31 451,00
29...	Prov. pour dépréciat* immobilisations		
39...	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	125 000,00	125 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 147 759,00	1 147 759,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
-------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------	-----------------

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - BP - 2022

Total ressources propres disponibles	2 687 900,00	2 184 231,75	0,00	777 346,60	5 649 478,35
---------------------------------------------------------	---------------------	---------------------	-------------	-------------------	---------------------

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
	4 104 884,35
Ressources propres disponibles	IV
	5 649 478,35
Solde	V = IV – II (6)
	1 544 594,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

		IV – ANNEXES	
		ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
		A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	
N° opération : 0	Intitulé de l'opération : DEPENSES DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT) RECETTES RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	Date de la délibération :
DEPENSES (a)		RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
45 DEPENSES (5)		0,00	6 948,00
45 DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT) (5)		0,00	6 948,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		0,00	0,00
RECETTES (b)		6 948,00	16 948,00
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		0,00	10 000,00
040 Financement par le mandataire		0,00	10 000,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers		0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		0,00	10 000,00
			Total (4)

		N° opération : 01	
		Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 2 RUE GARIBALDI PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI	
		Date de la délibération :	
DEPENSES (a)		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	Date de la délibération :
45 PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI (5)		16 338,91	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		16 338,91	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		16 338,91	0,00
RECETTES (b)		16 338,91	16 338,91
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		0,00	16 338,91
040 Financement par le mandataire		0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers		0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00
			Total (4)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

N° opération : 01		Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 2 RUE GARIBOLDI PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBOLDI			Date de la délibération :
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Recettes nettes (b - d)		0,00	16 338,91	0,00	16 338,91

N° opération : 02		Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE			Date de la délibération :
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1(3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DÉPENSES (a)					
45 PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (5)		11 521,68	11 654,40	240 000,00	251 654,40
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		11 521,68	11 654,40	240 000,00	251 654,40
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)		11 521,68	11 654,40	240 000,00	251 654,40
RECETTES (b)					
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		0,00	18 440,40	240 000,00	258 440,40
040 Financement par le mandataire		0,00	18 440,40	240 000,00	258 440,40
041 Financement par emprunt à la charge du tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		0,00	18 440,40	240 000,00	258 440,40

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors escales à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total + Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le caractère et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES										IV				
B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-16°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)										B1.1				
Designation du bien bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de fil	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial	Taux à la date de vote du budget (6)	Indice ou devise pouvant modifier l'emprunt	Catégorie d'emprunt (7)	Annuité garantie au cours de l'exercice		
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00								0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				2 404 236,89	1 682 131,84								29 214,97	78 513,07
AL/APED	2006 P	CDC		761 486,89	323 724,26	8,33	A	V	Livret A + 1,15	3,400 V	Livret A + 1,15	1,650 A-1	EUR	5 341,45
CCAS RESIDENCE L'EUREUIL DE LODÈVE	2012 P	Crédit Foirier		1 642 750,00	1 358 407,58	22,08	T	V	Livret A + 1,03	3,321 V	Livret A + 1,03	1,539 A-1	EUR	23 873,52
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				4 193 711,29	2 912 530,94								55 452,76	126 048,12
ERIJA	2007 P	CDC		600 382,41	453 796,57	20,83	A	V	Livret A + 1,15	4,150 V	Livret A + 1,15	1,650 A-1	EUR	7 157,65
ERIJA	2007 P	CDC		291 665,10	250 684,66	35,83	A	V	Livret A + 1,15	4,150 V	Livret A + 1,15	1,650 A-1	EUR	9 290,81
ERIJA	2007 P	CDC		70 601,61	49 779,10	20,83	A	V	Livret A + 0,7	3,700 V	Livret A + 0,7	1,200 A-1	EUR	597,35
ERIJA	2007 P	CDC		34 688,27	29 173,89	35,83	A	V	Livret A + 0,7	3,700 V	Livret A + 0,7	1,200 A-1	EUR	350,09

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Mairie de LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2022

Désignation du bien échéaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'amount (1)	Objectif de l'emprunt garantie	Organisme préteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial	Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
									Index (3)	Taux actuariel (5)			
ERIJA	2009 P	CDC	395 838,50	167 536,69	7,00	A	V	Livret A+ 0,25	V	Livret A+ 0,25	A-1	EUR	1 256,53
F D I HABITAT	1991 P	CDC	35 972,33	11 438,35	7,50	A	V	Livret A+ 0,25	V	Livret A+ 0,25	A-1	EUR	134,45
OPH HERAULT HABITAT	2005 P	CDC	553 689,35	351 541,01	18,75	A	V	Livret A+ 0,25	V	Livret A+ 0,25	A-1	EUR	22 644,76
OPH HERAULT HABITAT	2005 P	CDC	159 813,00	126 403,44	33,75	A	V	Livret A+ 0,25	V	Livret A+ 0,25	A-1	EUR	1 424,91
OPH HERAULT HABITAT	2005 P	CDC	234 501,75	148 884,02	18,75	A	V	Livret A+ 0,25	V	Livret A+ 0,25	A-1	EUR	2 636,56
OPH HERAULT HABITAT	2007 P	CDC	541 914,25	368 187,31	20,33	A	V	Livret A+ 0,25	V	Livret A+ 0,25	A-1	EUR	948,03
OPH HERAULT HABITAT	2007 P	CDC	275 647,75	200 768,60	25,33	A	V	Livret A+ 0,25	V	Livret A+ 0,25	A-1	EUR	3 277,71
OPH HERAULT HABITAT	2011 P	CDC	243 359,33	166 982,62	14,42	A	F	Taux fixe à 0,3	V	Taux fixe à 0,3	A-1	EUR	6 973,79
OPH HERAULT HABITAT	2011 P	CDC	759 627,64	607 344,58	20,40	T	V	Livret A+ 0,7	V	Livret A+ 0,7	A-1	EUR	16 926,47
TOTAL GENERAL				6 602 946,18	4 554 662,78								84 667,73
													204 561,19

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simile ; C : constante (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisées à l'article 6611 « intérêts régés à l'échéance » (intérêts décalassés).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 107 728,03
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 286 279,26
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 394 007,29
Recettes réelles de fonctionnement	II 9 359 650,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II 4,21

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES					IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN					
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT					B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Montant des CP				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
23 Amélioration énergétique complexe Lutéva/Ramadier	790 000,00	0,00	790 000,00	8 084,42	767 040,00	183 875,58	0,00
24 Amélioration énergétique groupes scolaires	750 000,00	0,00	750 000,00	1 560,00	199 000,00	509 440,00	0,00
27 Aménagement city stade Grézac	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	835 000,00	0,00
25 Aménagement des locaux du centre social	495 000,00	0,00	495 000,00	129 435,66	560 640,00	9 924,34	0,00
30 Aménagement mobilités douces	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	732 000,00	0,00
26 Centre aquatique NAUTILLA	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	1 052 000,00	0,00
16 Complexe André Beaumont- Projet de réqualification des espaces	2 134 680,00	0,00	2 134 680,00	80 063,23	87 830,00	1 966 786,77	0,00
14 Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	1 133 000,00	0,00	1 133 000,00	303 000,00	166 000,00	664 000,00	0,00
5 Construction d'une halle de sport pour le collège Paul DARDE	383 385,00	0,00	383 385,00	174 285,23	0,00	0,00	0,00
20 Diagnostic amiante	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	10 000,00	30 000,00	0,00
6 Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une médiathèque Tranche Ferme	7 155 000,00	0,00	7 155 000,00	7 123 101,33	0,00	0,00	0,00
21 Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une école de musique	580 896,00	0,00	580 896,00	445 063,70	118 000,00	17 832,30	0,00
2 Etude programmatrice hôtel de ville	47 840,00	0,00	47 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 La Bouquerie Réseau pluvial et voirie	1 675 000,00	0,00	1 675 000,00	1 605 331,90	0,00	0,00	0,00

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - BP - 2022

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
13 Maison de santé pluridisciplinaire	3 618 112,00	0,00	3 618 112,00	3 361 908,88	330 000,00	203,12	0,00
31 Opérations façades 2022/2026	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	120 000,00	0,00
15 Programmation pluriannuelle Eclairage public	1 535 000,00	0,00	1 535 000,00	1 294 174,26	55 000,00	185 825,74	0,00
19 Projet agricole sur le site de Campeyroux	75 800,00	0,00	75 800,00	75 773,44	0,00	0,00	0,00
29 Requalification Hôtel de ville aile sud	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	1 275 000,00	0,00
28 Requalification Parc municipal	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	1 077 000,00	0,00
1 Réalisation Centre Technique Municipal - Ancienne usine Frasse	1 176 900,00	0,00	1 176 900,00	1 098 916,07	0,00	0,00	0,00
22 Rénovation du clocher Saint Fulcran	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	49 723,37	652 565,00	1 472 711,63	0,00
11 Travaux cathédrale	284 000,00	0,00	284 000,00	177 598,08	60 000,00	46 401,92	0,00
17 Travaux cimetières (réfection voies et allées, reprises)	305 000,00	0,00	305 000,00	94 597,45	33 000,00	177 402,53	0,00
18 Travaux groupe scolaire Prémerlet	463 800,00	0,00	463 800,00	401 593,38	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES		IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	4,00	23,00	20,00	5,00	25,00
Adjoint administratif	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	5,00	1,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2,00	2,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent polyvalent	C	1,00	0,00	1,00	0,00	3,00	3,00
Assistant administratif	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Responsable de service	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		51,00	3,00	54,00	50,00	6,00	56,00
Adjoint technique	C	15,00	1,00	16,00	17,00	0,00	17,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	16,00	1,00	17,00	17,00	0,00	17,00
Agent de maîtrise principal	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent polyvalent	C	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Emploi aidé	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		7,00	1,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	2,00	5,00	3,00	2,00	5,00
Agent polyvalent	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur (hors cadre d'emploi)	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MARIE DE LODÈVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE - BP - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)							
Adjoint territorial du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent polyvalent	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Animateur	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique	B	0,00	5,00	5,00	1,00	4,00	5,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur de musique	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)							
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur (hors cadre d'emplois)	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)							
Brigadier	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier-chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
Agent polyvalent	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Emploi aidé	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		99,00	19,00	118,00	97,00	26,00	123,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB5/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également compilés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-anneé) correspond à 0,4 ETPT (0,8 / 2).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » mis par l'article 139ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES				C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)				IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N				C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)				C1	
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N		CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		FONDEMENT DU CONTRAT (4)		NATURE DU CONTRAT (5)	
AGENTS occupant un emploi permanent (6)				Indice (8)	Euros				
Agent polyvalent	C	SP				7 392,00	3-1	A Contractuel	
Agent polyvalent	C	ADM	371			0,00	3-1	CDD	
Agent polyvalent	C	ADM	371			0,00	3-1	CDD	
Agent polyvalent	C	TECH	371			0,00	3-2	CDD	
Agent polyvalent	C	TECH	371			0,00	3-4	CDI	
Agent polyvalent	C	OTR	371			0,00	3-1	CDD	
Agent polyvalent	C	TECH	371			0,00	3-2	CDD	
Agent polyvalent	C	ADM	371			23 912,16	3-2	CDD	
Agent polyvalent	C	TECH	371			19 525,92	3-4	CDI	
Agent polyvalent	C	CULT	371			27 726,00	3-4	CDD	
Agent polyvalent	C	CULT	371			0,00	3-1	CDD	
Agent polyvalent	C	CULT	500			0,00	3-1	CDI	
Agent polyvalent	C	SP	895			0,00	3-4	CDI	
Agent polyvalent	C	ANIM	779			0,00	3-4	CDI	
Agent polyvalent	C	ADM	567			0,00	3-4	CDI	
Assistant administratif	C	CULT	379			0,00	3-3-2°	CDD	
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	397			0,00	3-3-2°	CDD	
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	379			0,00	3-3-2°	CDD	
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	388			0,00	3-3-2°	CDD	
Attaché	A	OTR	499			19 237,80	A	A Parcours Emploi Compétences (PEC)	
Emploi aidé	C	TECH				21 161,64	A	CDD	
Professeur de musique	C	CULT	500			0,00	3-4	CDI	
Responsable de service	A	ADM	619			0,00	3-4	CDI	
Technicien principal de 2ème classe	A	TECH	548			0,00	3-1	CDD	
Agents occupant un emploi non permanent (7)						19 237,80			
Agent polyvalent	C	OTR	371			0,00	3-1	CDD	
Agent polyvalent	C	S	371			0,00	3-1	CDD	
Agent polyvalent	C	TECH	371			0,00	3-1	CDI	
Agent polyvalent	C	TECH	371			0,00	3-4	CDD	
Agent polyvalent	C	OTR	371			0,00	3-1	CDD	
Agent polyvalent	C	TECH	371			0,00	3-1	CDD	
Agent polyvalent	C	OTR	371			19 237,80	A	A Parcours Emploi Compétences (PEC)	
TOTAL GENERAL									
						138 193,32			

(1) CATEGORIES A, B et C.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Mairie de LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BP - 2022

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

LURCH : Technique.

SUB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

MS : Médico-social.

MT : Méta-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culture.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indique le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (lo du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maternité,...).

3-2 : remplacement d'un fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3 : remplacement d'un fonctionnaire susceptible d'assurer les tâches des services ou la nature des travaux ou l'assiette de la collectivité.

3-3-1 : emplois de la collectivité de la catégories A, lorsque les tâches des services ou la nature des travaux ou l'assiette de la collectivité sont équivalentes à celles exercées par les fonctionnaires de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

3-3-2 : emplois de la collectivité de la catégories B, lorsque les tâches des services ou la nature des travaux ou l'assiette de la collectivité sont équivalentes à celles exercées par les fonctionnaires de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

3-3-3 : emplois de la collectivité de la catégories C, lorsque les tâches des services ou la nature des travaux ou l'assiette de la collectivité sont équivalentes à celles exercées par les fonctionnaires de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

3-3-4 : emplois à temps non comptabilisés des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-47 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 39 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 : travailleurs handicapés catégorie A.

110 : article 110 : collaborateurs des organismes administratifs.

110-1 : collaborateurs des groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être bâtieillis « A : autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 25 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-47.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	ALAPED		Association	323 724,27
-	FDI HABITAT		OPH	11 438,36
-	CCAS RESIDENCE L'ECUREUIL DE LODÈVE		Association	1 358 407,58
-	OPH HERAULT HABITAT		OPH	1 970 121,60
-	ERIJIA		SA HLM	930 971,03
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes Lodévois et Larzac	01/01/2009	TPU	585 274,54
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Lodgement	Lodgement Les Gardies		-	21340142500185	SPA	Oui

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

IV – ANNEXES						IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES						D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	7 743 000,00	3,09	54,12	0,00	4 190 512,00	3,09
TFPNB	43 400,00	3,98	129,00	0,00	55 986,00	3,98
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 29

Nombre de membres présents : 0 25

Nombre de suffrages exprimés : 0 29

VOTES :

Pour : 0 22

Contre : 0 7

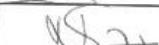
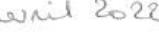
Abstentions : 0

Date de convocation : 29 mars 2022

Présenté par (1), *Nathalie VERDOL*
 A, *lodeve* le 05 avril 2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *ordinaire*
 A, *lodeve* le 5 avril 2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

ALIBERT Damien	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadilha	
BOSC David	
CAUMES Marie Pierre	
CAUVY Françoise	
CROS Ludovic	
DETTRY Thibault	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FERAL Claude	
GALEOTE Monique	
GOURMELON Izia	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEVEQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
PANIS Michel	
PEDROS Isabelle	
POMAREDE Edith	

IV – ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROUQUETTE Damien	
SAUVIER Jean Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER-LATOUR Magali	
SYZ Nathalie	
VERDOL Marie Laure	

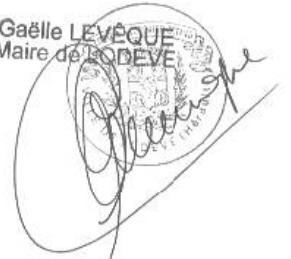
Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le 7 avril 2022

A. ledeit

Savril 2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : .

Gaëlle LEVÉQUE
 Maire de LODÈVE



VOTE : 22 POUR, 0 ABSTENTION, 7 CONTRE

CONTRE : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre, SINERGE Joana

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_17 : Adoption du budget primitif de l'année 2022 du budget annexe Les Gardies

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif notamment l'article L.2313-1 : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »,

VU la commission finances du 31 mars 2022,

VU la délibération n°CM_220405_13 du Conseil municipal de ce jour, relative à l'approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Les Gardies,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition au préalable de la séance, de la Mairie de Lodève ainsi que sur le lien du drive suivant :

https://lodevoisetlarzac-my.sharepoint.com/:f/g/personal/sjoulkva_lodevoisetlarzac_fr/EklLyT7u_1hPmLoAO-w3xvIBk6S5B0H99rlKyTB71zlW_Q?e=nrZerb

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de l'année 2022 du budget annexe Les Gardies, annexé à la présente délibération et accompagné de la note synthétique.

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : ADOpte** le budget primitif de l'année 2022 du budget annexe Les Gardies, tel que présenté dans la maquette et la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, un montant de 98 420,48 euros,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, un montant de 73 230,82 euros,
- avec reprise des résultats de l'exercice n-1 après le vote du compte administratif n-1,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

> ANNEXE : note synthétique des budgets 2022 à la délibération précédente

> ANNEXE SUIVANTE : Budget annexe Les Gardies 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - MAIRIE DE LODÈVE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL DE LODÈVE (2)

Numéro SIRET : 21340142500185

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LODÈVE

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : LOTISSEMENTS LES GARDIES (3)

ANNEE 2022

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Étalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	20

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MAIRIE DE LODÈVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2022

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de règle simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Ce état est obligatoirement produit par les communes et groupement de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	MAIRIE DE LODÈVE LOTISSEMENTS LES GARDIES	BP 2022
------------	----------------------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I A
----------------------------------------------------------------------------------	--------

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population		0.00	
2 Produit des impositions directes/population		0.00	
3 Recettes réelles de fonctionnement/population		0.00	
4 Dépenses d'équipement brut/population		0.00	
5 Encours de dette/population		0.00	
6 DGF/population		0.00	
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		0.00	
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		0.00	
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		0.00	
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		0.00	



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	75 230,82
T	E		98 420,48
		+	+
R	E	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
O	R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)
T	S		23 189,66
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		98 420,48	98 420,48

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00
T	E		73 230,82
		+	+
R	E	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
O	R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
T	S		73 230,82
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		73 230,82	73 230,82

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	171 651,30	171 651,30
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					II
					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	73 230,82		73 230,82	73 230,82	73 230,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		74 230,82		74 230,82	74 230,82	74 230,82
TOTAL		75 230,82	0,00	75 230,82	75 230,82	75 230,82

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	23 189,66
-----------------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	98 420,48
------------------------------------------------------	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 420,48	0,00	97 420,48	97 420,48	97 420,48
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		97 420,48	0,00	97 420,48	97 420,48	97 420,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		97 420,48	0,00	97 420,48	97 420,48	97 420,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL		98 420,48	0,00	98 420,48	98 420,48	98 420,48

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	98 420,48
------------------------------------------------------	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	72 230,82
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

MAIRIE DE LODÈVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2022

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043.$
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					A3

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	73 230,82
----------------------------------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82
-----------------------------------------------------	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE LODÈVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
					+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)				0,00	
					=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				73 230,82	

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (éboulis, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET		B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		73 230,82	73 230,82
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 000,00	74 230,82	75 230,82

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	23 189,66
=	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **98 420,48**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	73 230,82
=	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **73 230,82**

MAIRIE DE LODÈVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2022

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 420,48		97 420,48
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		1 000,00	1 000,00
Recettes de fonctionnement – Total		97 420,48	1 000,00	98 420,48

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	98 420,48
------------------------------------------------------	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	73 230,82	0,00	73 230,82
021	Virement de la sed° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		73 230,82	0,00	73 230,82

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82
-----------------------------------------------------	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6615	Intérêt, comptes courants et de dépôts	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	1 000,00	1 000,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	73 230,82	73 230,82	73 230,82
71355	Varia/ stocks terrains aménagés	73 230,82	73 230,82	73 230,82
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	73 230,82	73 230,82	73 230,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
608	Frais accessoires surtertains en cours	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	74 230,82	74 230,82	74 230,82
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	75 230,82	75 230,82	75 230,82
		+		
		RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00	
				+
		D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	23 189,66	
				=
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	98 420,48	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 420,48	97 420,48	97 420,48
7015	Ventes de terrains aménagés	97 420,48	97 420,48	97 420,48
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	97 420,48	97 420,48	97 420,48
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	97 420,48	97 420,48	97 420,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
796	Transferts charges financières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	98 420,48	98 420,48	98 420,48
			+	
	RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00	
			+	
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)		0,00	
			=	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		98 420,48	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00
+				
	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00		
+				
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	73 230,82		
=				
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82		

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				III
				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	73 230,82	73 230,82	73 230,82
3355	Travaux	73 230,82	73 230,82	73 230,82
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	73 230,82	73 230,82	73 230,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	73 230,82	73 230,82	73 230,82
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	73 230,82	73 230,82	73 230,82
		+		
	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00		
			+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00		
			=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82		

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 29

Nombre de membres présents : 0 25

Nombre de suffrages exprimés : 0 29

VOTES :

Pour : 0 22

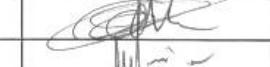
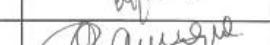
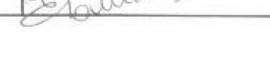
Contre : 0 2

Abstentions : 0

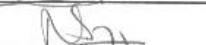
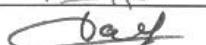
Date de convocation : 29 mars 2022

Présenté par (1), *Raué - lauré Véron*
 A, le *29 mars 2022*

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *ordinaire*
 A, le *29 mars 2022*
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

ALIBERT Damien	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadiha	
BOSC David	
CAUMES Marie Pierre	
CAUVY Françoise	
CROS Ludovic	
DETTRY Thibault	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FERAL Claude	
GALEOTE Monique	
GOURMELON Izia	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEVEQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
PANIS Michel	
PEDROS Isabelle	
POMAREDE Edith	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROUQUETTE Damien	
SAUVIER Jean Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER-LATOUR Magali	
SYZ Nathalie	
VERDOL Marie Laure	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le 7 avril 2022

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant :

A. lechère
 le 5 avril 2022



VOTE : 22 POUR, 0 ABSTENTION, 7 CONTRE

CONTRE : LAATEB Claude (et pouvoir de RICARDO Christian), STADLER Magali (et pouvoir de ROUQUETTE Damien), CAUVY Françoise, CAUMES Marie-Pierre, SINERGE Joana

Sortie d'Ahmed KASSOUH

DÉLIBÉRATION N°CM_210413_18 : Motion sur la situation et l'avenir des urgences médicales à Lodève

VU la délibération n°CC_20170302_021 du Conseil communautaire du 2 mars 2017, relative à la demande de création d'un service d'urgences à Lodève ;

VU la délibération n°CC_181108_20 du Conseil communautaire du 8 novembre 2018, relative à la motion de soutien au Centre hospitalier de Lodève pour l'implantation du service mobile d'urgence et de réanimation au sein de son Centre d'Accueil et de Permanence des Soins (CAPS),

VU la délibération n°CC_210304_09 du Conseil communautaire du 4 mars 2020, relative à la demande de création d'un service d'urgences à Lodève ;

CONSIDÉRANT que le Centre Hospitalier dispose de lits de médecine et d'un CAPS ouvert 7 jours/7 et 24h/24 dont l'activité annuelle dépasse les 10 000 passages par an et que ces dernières années la formation d'urgentiste a été développée pour tous les médecins intervenant au CAPS ;

CONSIDÉRANT que le Centre Hospitalier bénéficie grâce à des partenariats avec différents acteurs privés comme publics d'équipements d'imagerie modernes avec notamment la présence sur site d'un scanner privé ainsi que d'automates de biologie délocalisée en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Montpellier permettant la prise en charge de nombreuses situations d'urgences et que des permanences de nombreux spécialistes ont été développées ;

CONSIDÉRANT que le CAPS de Lodève, unité de soins non programmés ne disposant pas d'une autorisation de médecine d'urgence, assure néanmoins toute l'astreinte de Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA) du Lodévois-Larzac et l'astreinte PDSA de nuit profonde du secteur de Clermont l'Hérault, au-delà des horaires de fermeture de la maison médicale de garde. Identifié par le Centre 15, ce service assure une prise en charge de proximité, dès lors que l'état de santé du patient le permet et contribue grandement à limiter les passages évitables aux urgences du CHU de Montpellier,

CONSIDÉRANT que la clinique de la Vallonie est également partenaire dans la prise en charge des patients : le Centre Hospitalier et la clinique de la Vallonie s'étaient d'ailleurs vu attribuer dans le cadre d'un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) une autorisation d'implantation d'un service d'urgence qui n'a pas pu être mise en œuvre et ce service essentiel est resté sous ce statut précaire de CAPS,

CONSIDÉRANT que la place de ce service d'urgences au sein du service public hospitalier dans le contexte du territoire Cœur d'Hérault ne peut être remise en cause :

- seule la localisation à Lodève permet aux populations des villages du plateau du Larzac et de l'Escandorgue une accessibilité aux soins de premier recours à moins de 30 minutes selon les directives nationales. Au-delà des populations locales, des lieux aussi fréquentés que le Cirque de Navacelles, La Couverteirade ou le temple boudhiste Lerab Ling à Roqueredonde n'ont pas de service d'urgence plus proche que Lodève, déjà situé à 20 à 30 minutes,

- Lodève située sur l'autoroute A75 à 15 minutes de la Cavalerie, Clermont l'Hérault ou Gignac bénéficie d'un positionnement central à équidistance des établissements hospitaliers plus importants de Montpellier, Béziers ou Millau,

- Lodève est également située sur un segment autoroutier très accidentogène en raison de la forte déclivité et de la présence de 2 tunnels,

- La ville et le territoire sont aussi malheureusement soumis à des aléas climatiques qui nécessitent des interventions et prises en charge rapides pour un territoire facilement isolé,

CONSIDÉRANT que Gaëlle LÉVÈQUE rappelle que c'est en 2008, suite à la fermeture brutale de la clinique St Pierre et notamment de son service d'urgences que le centre hospitalier de Lodève a été autorisé à ouvrir un CAPS : ce dispositif est considéré comme expérimental depuis sa création et n'a jamais été réellement défini par les textes législatifs et réglementaires successifs et pourtant le CAPS a perduré à Lodève avec l'appui institutionnel et financier de l' Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie réitéré annuellement depuis 2008 faute de véritable solution alternative pour ce bassin de population,

CONSIDÉRANT que c'est le dernier CAPS encore en fonctionnement en région Occitanie, les autres ayant depuis évolué vers des services d'urgences.

CONSIDÉRANT que ce centre bénéficie de financements soumis à arbitrages annuels de l'ARS Occitanie et recourt jusqu'à récemment à des médecins libéraux ; Or en 2021, confronté à un départ de plusieurs médecins au cours du mois de mars, l'hôpital a été contraint de recruter des médecins

salariés et ce changement occasionne des surcoûts propres au mode de rémunération hospitalier mais également des pertes de recettes en comparaison avec le modèle libéral liées à la tarification des actes hospitaliers en l'absence d'un statut permettant de valoriser convenablement les actes d'urgence pratiqués,

CONSIDÉRANT que le déficit annuel induit de l'ordre de trois cent cinquante mille euros (350 000€) dont deux cent quatre vingt onze mille euros (291 000€) pour l'année 2021, n'a pas pu être compensé par des financements supplémentaires en 2021 fragilisant d'autant la situation financière de l'hôpital déjà extrêmement précaire,

CONSIDÉRANT que cette situation a généré une forte inquiétude et mobilisation, avec notamment une manifestation ayant réuni quelques 300 personnes dont une forte proportion d'élus locaux le 22 février dernier pour la défense et la pérennisation du CAPS de Lodève et plusieurs parlementaires ont également exprimé leur soutien, visité les locaux du CAPS et interpellé l'ARS Occitanie sur le sujet,

CONSIDÉRANT que ce mardi 22 mars, un dialogue constructif avec Monsieur le directeur régional de l'ARS Occitanie et ses services a permis d'exprimer clairement cette inquiétude et de mieux appréhender la situation et les perspectives du point de vue de l'ARS Occitanie :

Monsieur le directeur régional a clairement affirmé la reconnaissance par l'ARS Occitanie du caractère essentiel du service assuré par le CAPS à l'hôpital de Lodève et sa volonté de pérenniser ce service dans le cadre de la réforme des soins non programmés pour l'asseoir sur des financements pérennes : c'est d'ailleurs le seul dispositif de ce type que l'ARS Occitanie continue de financer dans toute l'Occitanie ce qui démontre l'importance accordée au maintien de ce service,

CONSIDÉRANT que cependant, et même si une aide ponctuelle supplémentaire est envisageable, l'ARS Occitanie ne serait pas en capacité à son niveau d'assumer par ses fonds exceptionnels la couverture du déficit annoncée : ses services vont se rapprocher du directeur de l'hôpital pour analyser le détail des comptes et rechercher un mode de fonctionnement plus soutenable à articuler avec les réformes en cours,

CONSIDÉRANT qu'à moyen terme dans le cadre des réformes annoncées, il n'est pas davantage envisagé de développer un service d'urgences à Lodève ni même une antenne d'urgences dans le contexte extrêmement tendu du manque de médecins urgentistes et d'une probable réduction du nombre de services d'urgence dans le département,

CONSIDÉRANT que les perspectives d'évolutions réglementaires permettent d'envisager la pérennisation d'un dispositif assurant les soins non programmés en journée,

mais de forts doutes sont exprimés quant aux possibilités futures de financer un dispositif présentiel en nuit profonde éventuellement remplacé par des astreintes,

le portage hospitalier serait également remis en cause : aujourd'hui seul un exercice libéral permet une prise en charge satisfaisante par l'assurance maladie et il est probable que cette difficulté perdure,

CONSIDÉRANT que cela n'empêcherait pas que le dispositif succédant au CAPS reste adossé à l'hôpital et maintenu dans ses locaux si c'est la volonté locale.

CONSIDÉRANT que le territoire ne peut se résigner à l'abandon d'une présence médicale nocturne ni au moindre recul de l'hôpital public.

Oui l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la reconnaissance par l'ARS Occitanie du caractère essentiel du service assuré par le CAPS à l'hôpital de Lodève et de sa volonté de pérenniser ce service dans le cadre de la réforme des soins non programmés pour l'asseoir sur des financements pérennes,

ARTICLE 2 : SOLICITE la mobilisation de financements exceptionnels transitoires pour les exercices 2021 – 2022 afin d'assurer une continuité de service du CAPS dans l'attente de la mise en oeuvre des nouvelles orientations,

ARTICLE 3 : ALERTE M le Ministre de la Santé et les parlementaires sur les conséquences des réformes en cours en terme de recul de l'hôpital public et de la PDSA en nuit profonde sur les territoires ruraux,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 4 : EXIGE le maintien à Lodève d'un service public de prise en charge des soins non programmés 24h/24,

ARTICLE 5 : AFFIRME que seuls les financements et l'hôpital publics peuvent garantir une permanence des soins en nuit profonde sur nos territoires ruraux à faible densité de population et éloignés à plus de trente minutes des grandes agglomérations,

ARTICLE 6 : RÉITÈRE sa demande de création d'un service d'urgences à Lodève,

ARTICLE 7 : SOLICITE l'appui de l'ensemble des collectivités du Coeur d'Hérault, de la commission locale de santé du Coeur d'Hérault, du Conseil départemental de l'Hérault et du Conseil régional Occitanie,

ARTICLE 8 : SOLICITE l'appui du Président du Conseil de Surveillance du CHU de Montpellier et du Président du Groupement Hospitalier de Territoire Est-Hérault et Sud Aveyron,

ARTICLE 9 : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

VOTE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Gaëlle LEVEQUE lève la séance à 20h35.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Les Conseillers municipaux soussignés approuvent le procès verbal du Conseil municipal du 5 avril 2022 :

NOM Prénom	SIGNATURE
LEVEQUE Gaëlle	
CROS Ludovic	
ROCOPLAN Nathalie	
MARRES Gilles	
GALEOTE Monique	
BENAMEUR Ali	
VERDOL Marie-Laure	
KOEHLER Didier	
PEDROS Isabelle	
FERAL Claude	
PANIS Michel	
SAUVIER Jean-Marc	
SYZ Nathalie	
KASSOUH Hamed	
POMAREDE Edith	

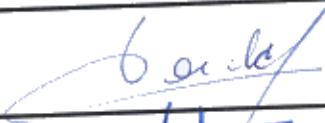
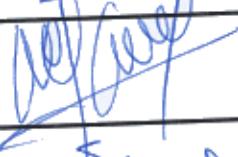
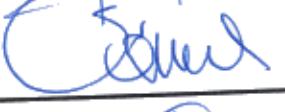
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Deuxième page pour l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 5 avril 2021 :

NOM Prénom	SIGNATURE
ALIBERT Damien	
ENNADIFI Fatiha	
BOSC David	
BENAMMAR-KOLY Fadilha	
DRUART David	
DETTRY Thibault	
GOURMELON Izia	
LAATEB Claude	
RICARDO Christian	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	
ROUQUETTE Damien	
CAUVY Françoise	
CAUMES Marie-Pierre	

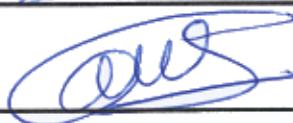
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Les Conseillers municipaux soussignés approuvent le procès verbal du Conseil municipal du ...
5 avril 2022 :

NOM Prénom	SIGNATURE
LEVEQUE Gaëlle	
CROS Ludovic	
ROCOPLAN Nathalie	
MARRES Gilles	
GALEOTE Monique	
BENAMEUR Ali	
VERDOL Marie-Laure	
KOEHLER Didier	
PEDROS Isabelle	
FERAL Claude	
PANIS Michel	
SAUVIER Jean-Marc	
SYZ Nathalie	
KASSOUH Hamed	
POMAREDE Edith	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Deuxième page pour l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 5 avril 2022 :

NOM Prénom	SIGNATURE
ALIBERT Damien	
ENNADIFI Fatiha	
BOSC David	
BENAMMAR-KOLY Fadilha	
DRUART David	
DETTRY Thibault	
GOURMELON Izia	
LAATEB Claude	
RICARDO Christian	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	
ROUQUETTE Damien	
CAUVY Françoise	
CAUMES Marie-Pierre	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.